

PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue 38 : Depuis la D144 à l'ouest de Courcelles

Particularité : UP, silhouette de bourg, Église de Courcelles (MH), Voie moyennement fréquentée.

Commentaire :

Depuis la D144 à l'ouest de Courcelles, on peut constater un paysage ouvert au premier plan par des cultures, bordé en second plan par la silhouette du bourg de Courcelles, dominé par son église protégée. Par ailleurs, quelques masses boisées cadrent l'horizon de part et d'autre du bourg.

En ce qui concerne les parcs éoliens attenants au projet, il existe trois grandes zones, dont la principale correspond à l'arrière-plan situé au centre du bourg. D'ailleurs, les machines du projet sont situées à ce niveau et en particulier aux abords de l'église de Courcelles. Cependant, ces dernières étant très éloignées, leur visibilité est très réduite depuis cette situation, voire nulle.



Ainsi, l'incidence est nulle.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°17'52,0

Latitude 48°05'41.3

Date de la prise de vue : 10/04/2020

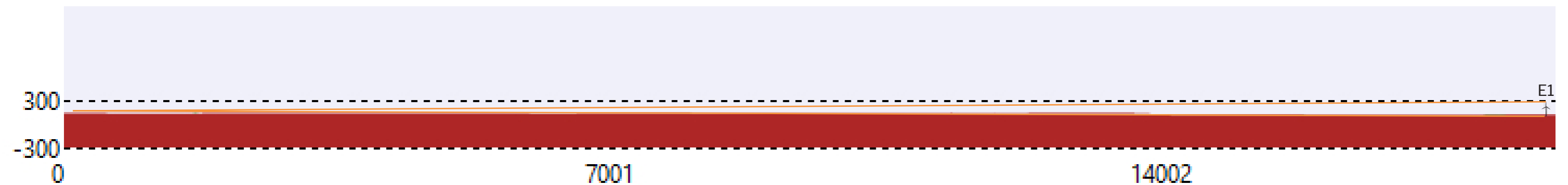
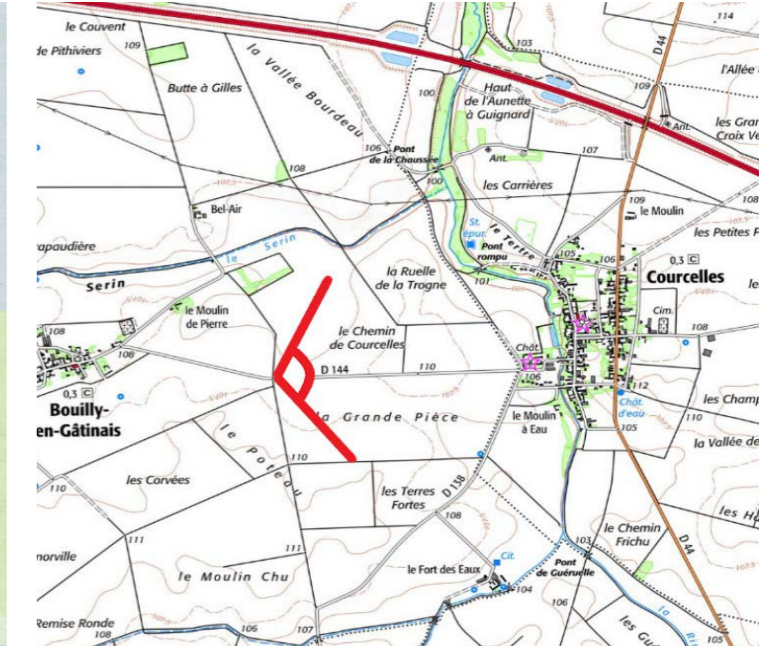
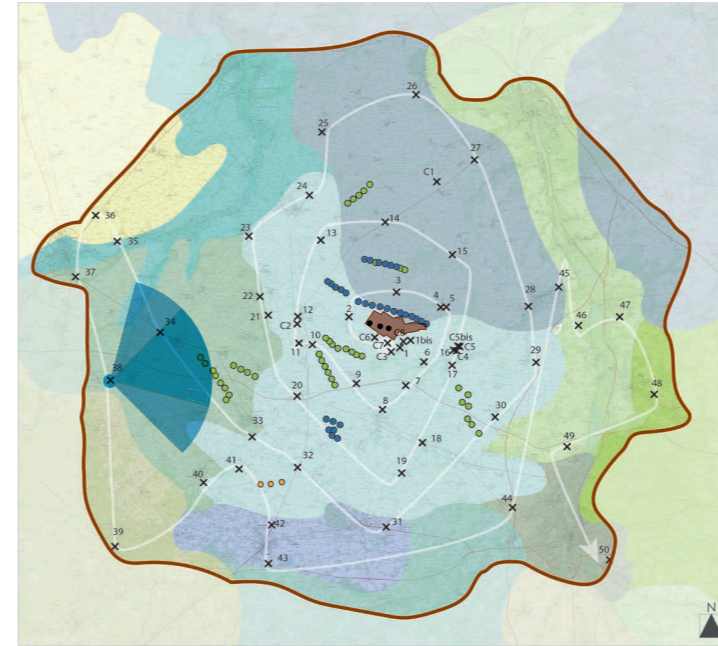
Heure de la prise de vue : 15h33

Distance à l'éolienne la plus proche : - m

Nombre d'éoliennes visibles : 0

Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

Vue 39 : Depuis le belvédère touristique de la forêt d'Orléans

Particularité : UP, forêt d'Orléans, Belvédère touristique.

Commentaire :

Le belvédère de la forêt d'Orléans permet d'apprécier l'immensité de la forêt qui semble se prolonger à perte d'horizon. On peut néanmoins apercevoir en arrière-plan lointain plusieurs parcs éoliens qui se succèdent en une ligne quasi continue, même s'ils sont peu perceptibles. Le projet s'insère dans cette ligne, dans une portion d'horizon déjà occupée par le parc Énergie du Gâtinais.



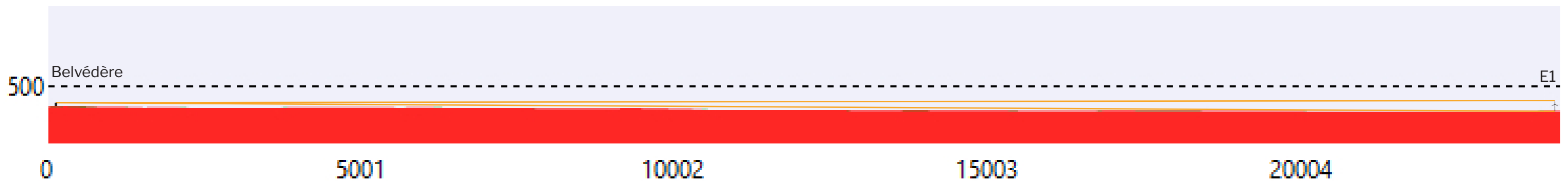
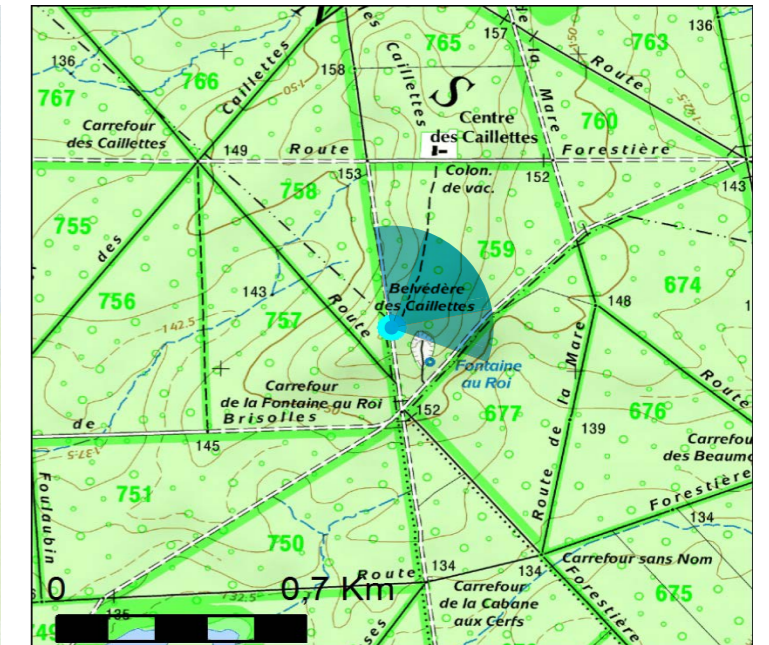
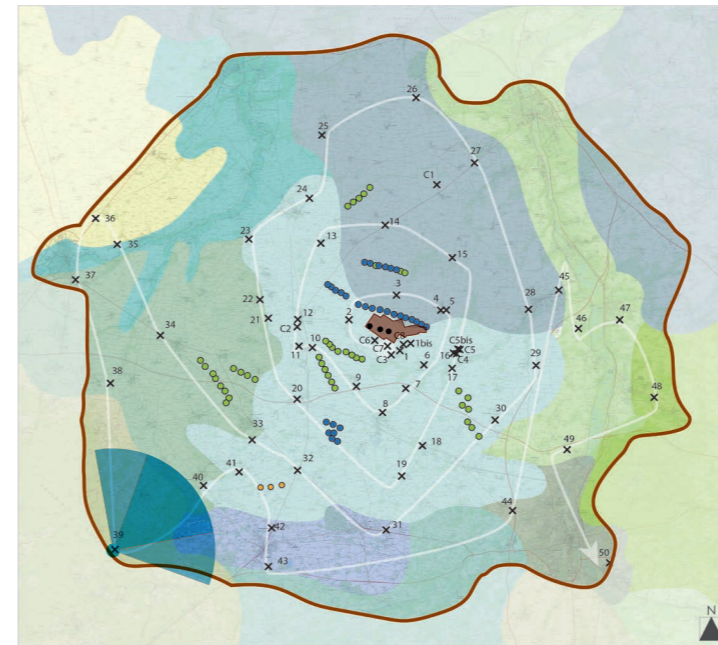
Ainsi, l'incidence est très faible.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°18'10,1
 Latitude 47°59'18.7
 Date de la prise de vue : 16/02/2021
 Heure de la prise de vue : 13h18
 Distance à l'éolienne la plus proche : 23925m
 Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

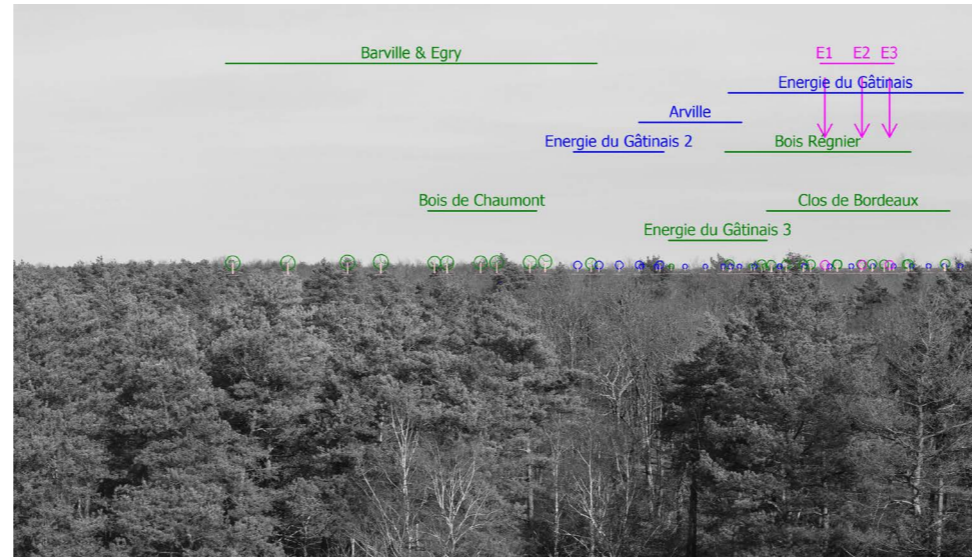
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

Vue 40 : Depuis la D44 au sud de Boiscommun

Particularité : UP, Église de Boiscommun (MH), Voie fréquentée, entrée de bourg.

Commentaire :

Depuis ce point de vue, on peut remarquer des champs de culture qui ouvrent le premier plan. Puis, en second plan se dessine la silhouette urbaine de Boiscommun bordée par un écran végétal composé de boisements. Dans ce contexte, on peut remarquer que le parc Barville et Egry est présent en arrière-plan de cette silhouette. Le projet quant à lui est situé en dessous de la ligne d'horizon et n'est donc pas visible.



Ainsi, l'incidence est nulle.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°23'12,3

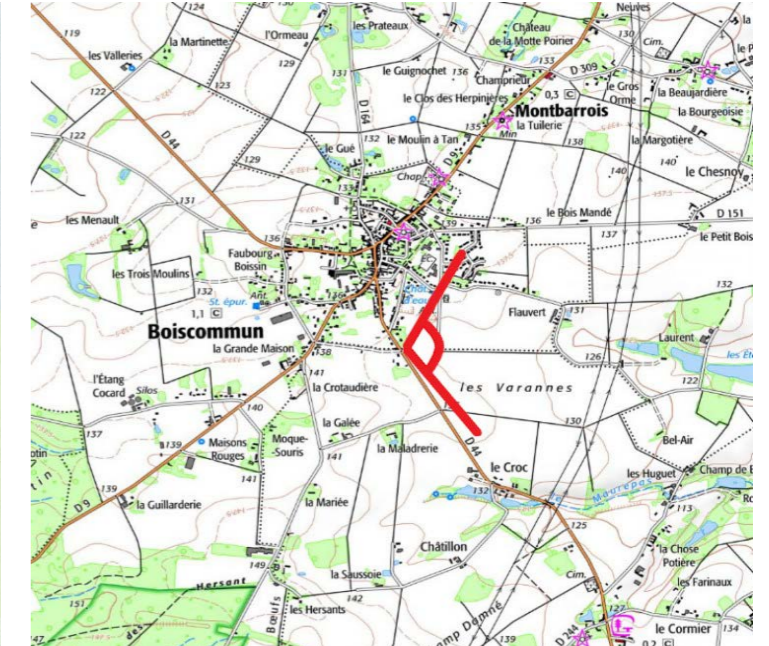
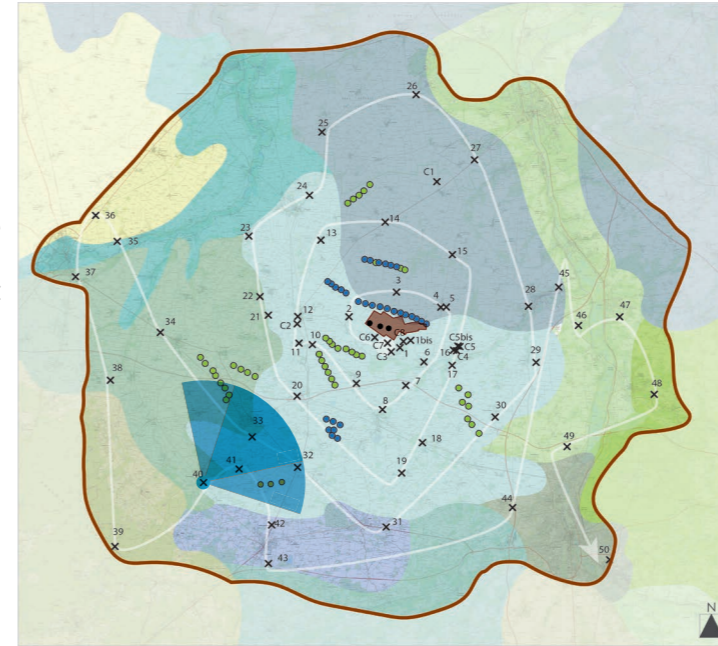
Latitude 48°01'46,8

Date de la prise de vue : 16/02/2021

Heure de la prise de vue : 12h54

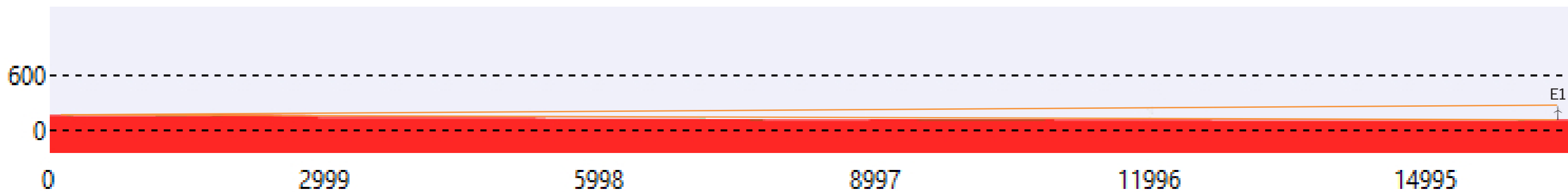
Distance à l'éolienne la plus proche : - m

Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Vue 41 : Depuis la sortie de St-Loup des Vignes sur la D151

Particularité : Église de St-Loup des Vignes (MH), Voie fréquentée, sortie de bourg, vue similaire aux habitations en frange.

Commentaire :

Depuis ce point de vue, on peut constater que le premier plan est ouvert, puis au second plan, à gauche se trouve le bourg de Saint-Loup-des-Vignes accompagné d'un écrin végétal, alors que sur la droite se trouve un massif boisé encadrant la D151.

En ce qui concerne le contexte éolien, on peut remarquer qu'il se situe dans le prolongement de ces deux éléments paysagers. En effet, on peut constater deux grandes zones correspondant aux parcs environnant le projet.

Le projet éolien quant à lui s'inscrit au niveau de l'emprise visuelle des autres parcs, notamment celui d'Énergie du Gâtinais. Par ailleurs, situé de façon plus éloignée que celui de Clos de Bordeaux et Bois Régnier, cela favorise son insertion dans le paysage. La covisibilité avec l'église de St-Loup des Vignes est indirecte et faible, surtout au regard du contexte déjà présent.



Ainsi, l'incidence est faible et très faible sur l'église protégée.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°25'10,5

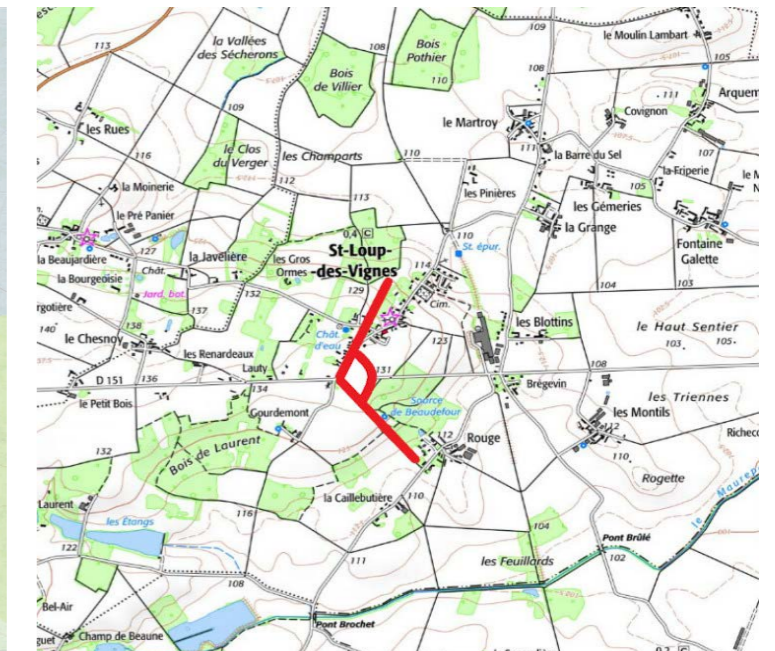
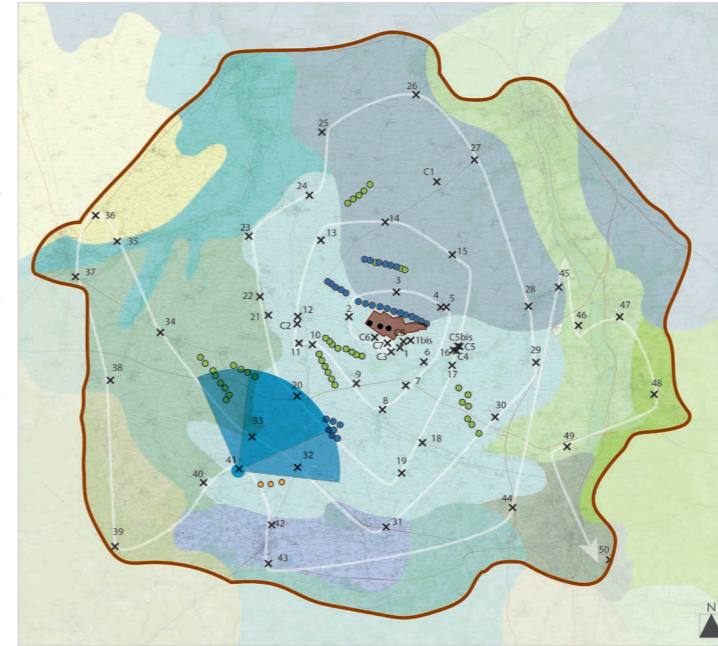
Latitude 48°02'19,5

Date de la prise de vue : 08/04/2020

Heure de la prise de vue : 14h01

Distance à l'éolienne la plus proche : 14088 m

Nombre d'éoliennes visibles : 2



Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet

PDV 41

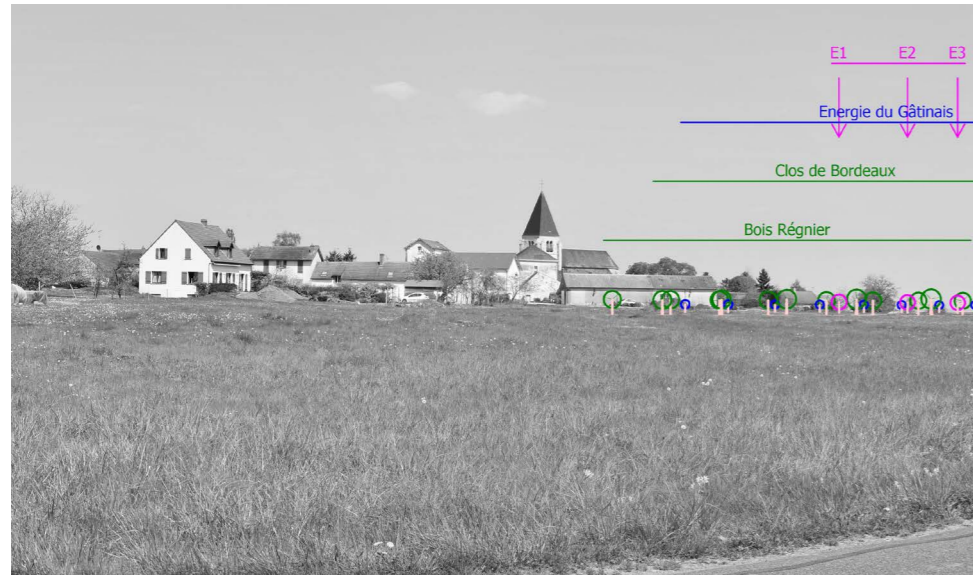


E1

Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue 42 : Depuis la sortie Nord de Bellegarde sur la D975

Particularité : UP, Sortie de bourg, voie fréquentée.

Commentaire :

Depuis ce point de vue à la sortie Nord de Bellegarde, on peut constater un paysage ouvert par des cultures en premier plan, dont l'horizon est souligné ponctuellement par des boisements sur la gauche de la D975. Aussi, on peut constater un léger micro-relief qui caractérise ce paysage. En effet, on peut remarquer que le relief est marqué par une légère dépression en arrière-plan de la ligne d'horizon.

D'ailleurs, on peut constater que les parcs environnant le projet sont disposés en arrière-plan de cette ligne d'horizon, dans l'axe de la route. Parmi ces derniers on peut remarquer deux grandes zones. Le projet quant à lui est inscrit au niveau de l'emprise visuelle des autres parcs, au niveau de la zone principale, mais davantage en arrière-plan de ces derniers. Ainsi, ces facteurs participent à rendre moins visibles les machines dans le paysage, d'autant qu'elles ont tendance à se fondre dans la masse.



Ainsi, l'incidence est très faible.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°27'11,0

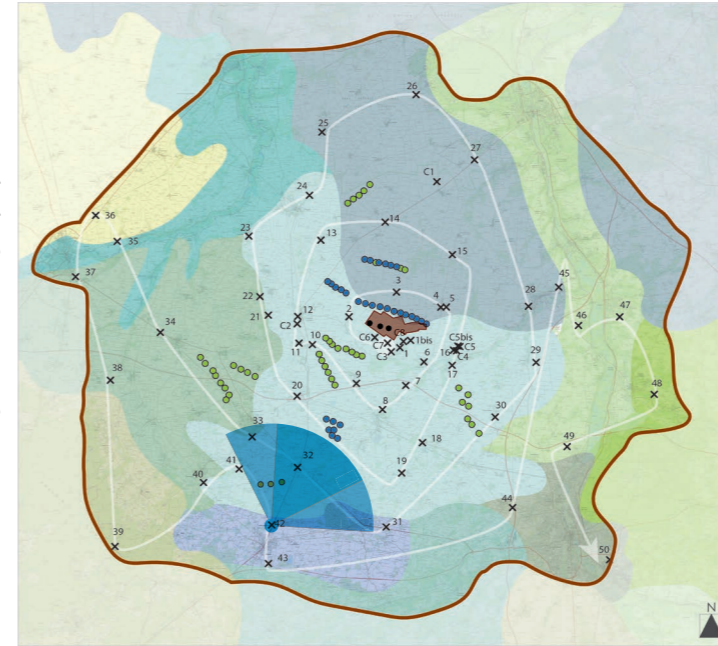
Latitude 48°00'18,6

Date de la prise de vue : 08/04/2020

Heure de la prise de vue : 16h42

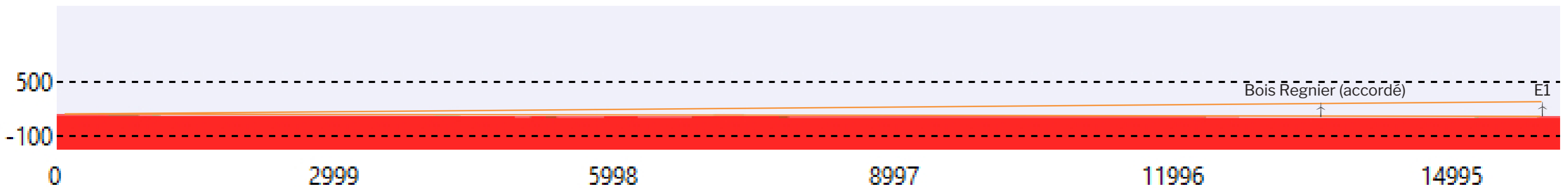
Distance à l'éolienne la plus proche : 15584 m

Nombre d'éoliennes visibles : 3



Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

Vue 43 : Depuis la D39 au sud de Bellegarde

Particularité : UP, Église ND de Bellegarde (MH), Château du Duc d'Antin (MH), Espace habité.

Commentaire :

La vue sur la silhouette de Bellegarde depuis le sud est nuancée, notamment du fait d'une importante frange végétale qui cadre les vues au loin. On aperçoit toutefois le clocher de l'église protégée, ainsi que la toiture du château du Duc d'Antin. Les 2 sont plus ou moins visibles en fonction du déplacement sur la D39, le bâti agricole pouvant faire momentanément obstacle.

Le contexte éolien est situé en arrière-plan de la ligne d'horizon composée par le bourg de Bellegarde et est peu visible du fait de l'éloignement et de la végétation en avant-plan. Le parc des Génévriers est quant à lui plus visible car situé au niveau d'une fenêtre visuelle sur le paysage au loin.

Le projet quant à lui s'inscrit au niveau de la zone centrale, située derrière la silhouette de Bellegarde, au niveau de l'emprise visuelle d'Énergie du Gâtinais 3, Énergie du Gâtinais et Terres chaudes. Par ailleurs, à cet endroit, les machines sont en partie masquées par la végétation ne laissant apparaître que l'extrémité des pales. Aussi, l'éloignement des éoliennes est important, ce qui favorise à réduire leur visibilité dans le paysage. Étant donné que le projet est séparé de plus de 50° du château et de l'église, il n'est pas en situation de covisibilité, mais se perçoit de manière très faible dans des champs visuels juxtaposés.



Ainsi, l'incidence est très faible.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°26'56,7

Latitude 47°58'42,2

Date de la prise de vue : 08/04/2020

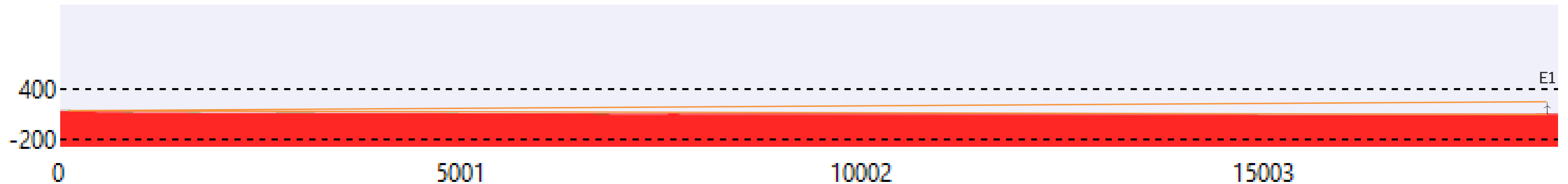
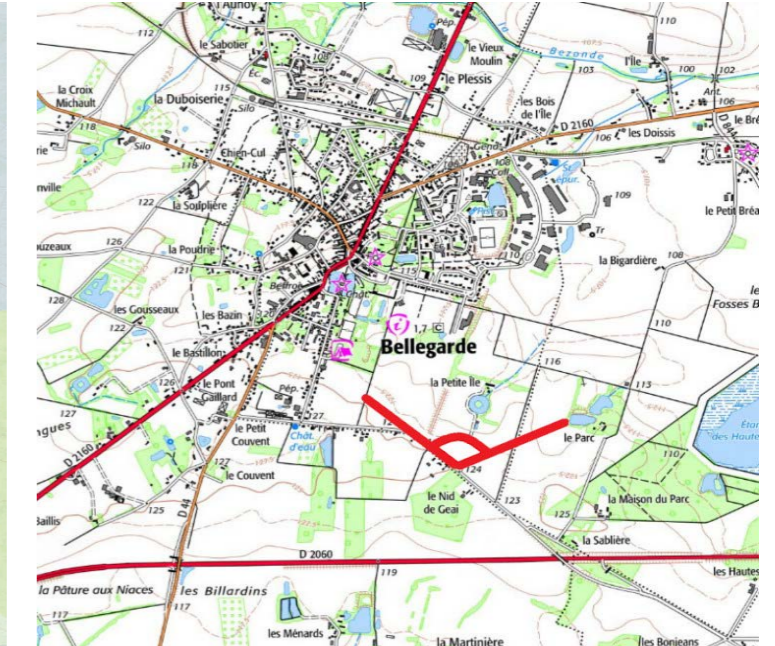
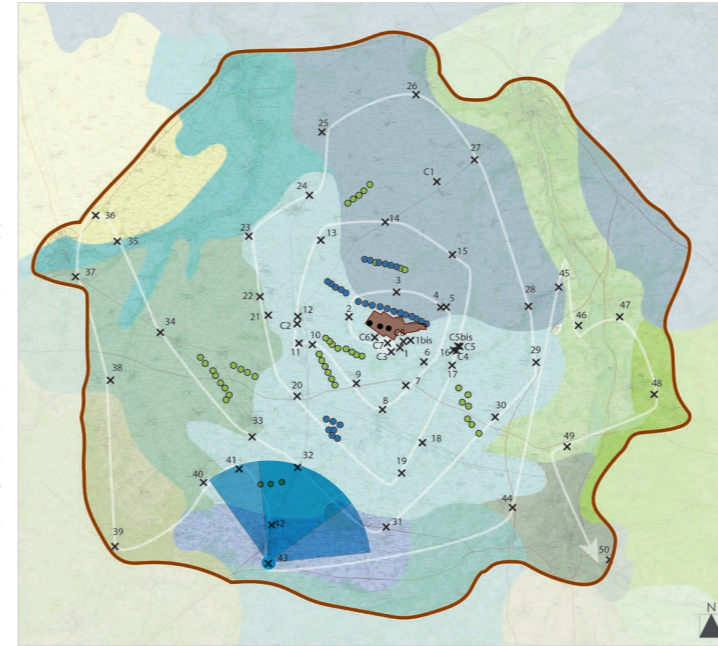
Heure de la prise de vue : 15h52

Distance à l'éolienne la plus proche : 18433 m

Nombre d'éoliennes visibles : 2

Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue 44 : Depuis la piste cyclable entre Pannes et Montargis

Particularité : Voie fréquentée, entrée de bourg, piste cyclable.

Commentaire :

Depuis ce point de vue situé sur la piste cyclable entre Pannes et Montargis on peut constater un paysage caractérisé par une zone de mobilité douce dont les abords sont fermés par une haie arborée. Toutefois, on peut remarquer qu'il existe une fenêtre visuelle à droite permettant d'appréhender la ligne de crête au loin, le long de laquelle est situé le parc éolien de Génévriers avoisinant le projet.

Les éoliennes du projet éolien s'inscrivent au sein de l'emprise visuelle de ce dernier de manière générale, bien qu'il dépasse en partie sur la gauche. Par ailleurs, la distance avec le projet est importante et les formations boisées environnantes tendent à masquer, sinon encadrer les machines. Seule E3 est visible.



Ainsi, l'incidence est très faible.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°40'43,4

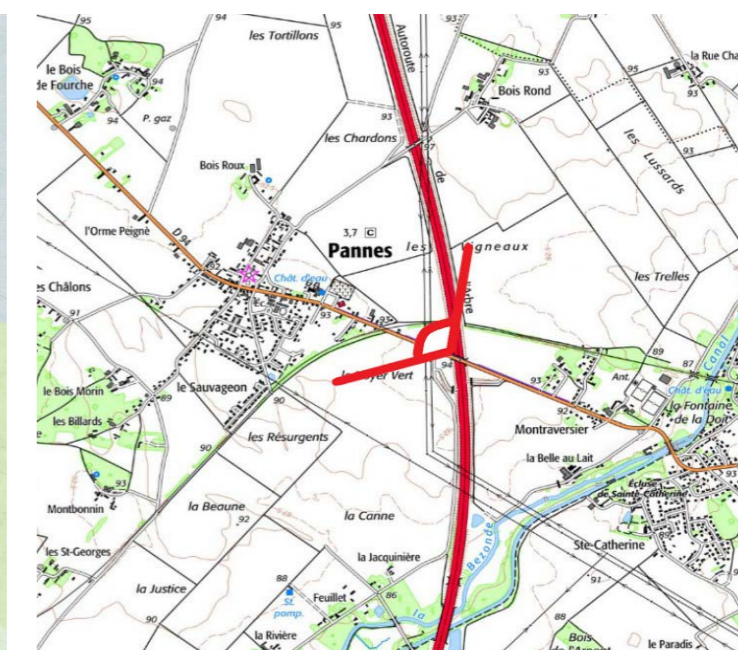
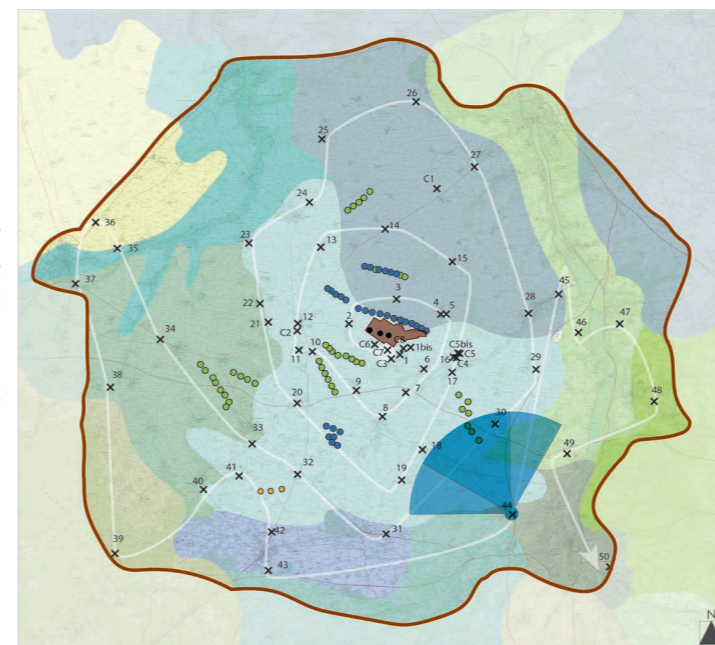
Latitude 48°00'55,1

Date de la prise de vue : 08/04/2020

Heure de la prise de vue : 12h45

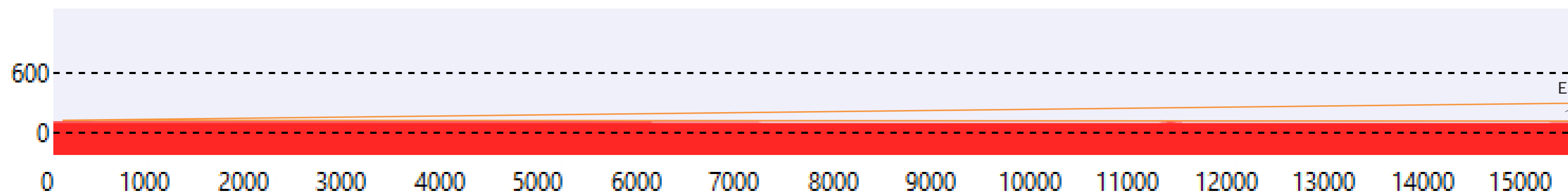
Distance à l'éolienne la plus proche : 15374 m

Nombre d'éoliennes visibles : 1



Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue 45 : Depuis la vallée du fusain à l'est de Château-Landon

Particularité : Vallée du fusain, Église de Château-Landon (MH), Site protégé de la vallée du fusain.

Commentaire :

Les abords de la vallée du Fusain sont très refermés par une végétation mixte qui accompagne le relief de la vallée, et qui constitue un écrin végétal au bourg de Château-Landon, dont on ne voit que le clocher blanc dépasser. À ce niveau le projet est situé en arrière-plan de cette trame végétale ce qui ne permet pas de le rendre visible. Il n'y a donc pas de covisibilité avec l'église protégée.



Ainsi, l'incidence est nulle.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°43'08.8

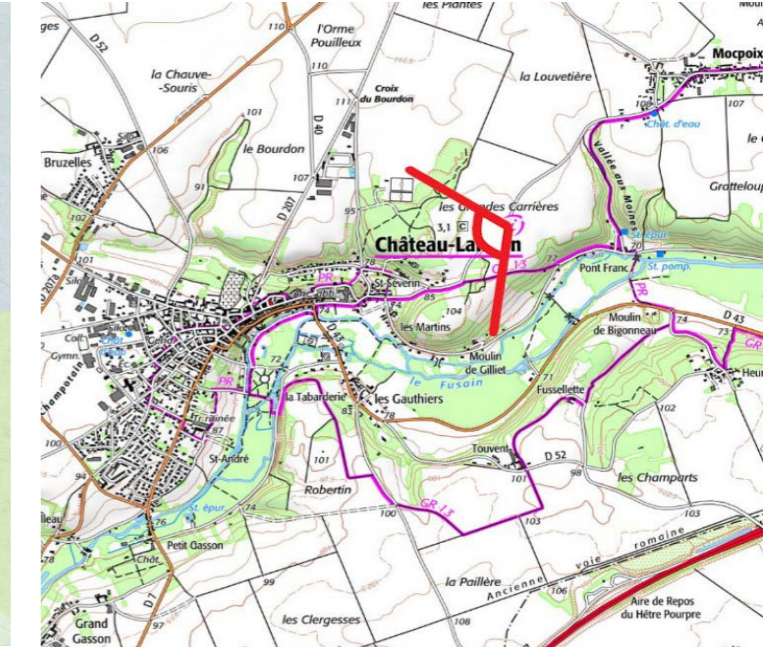
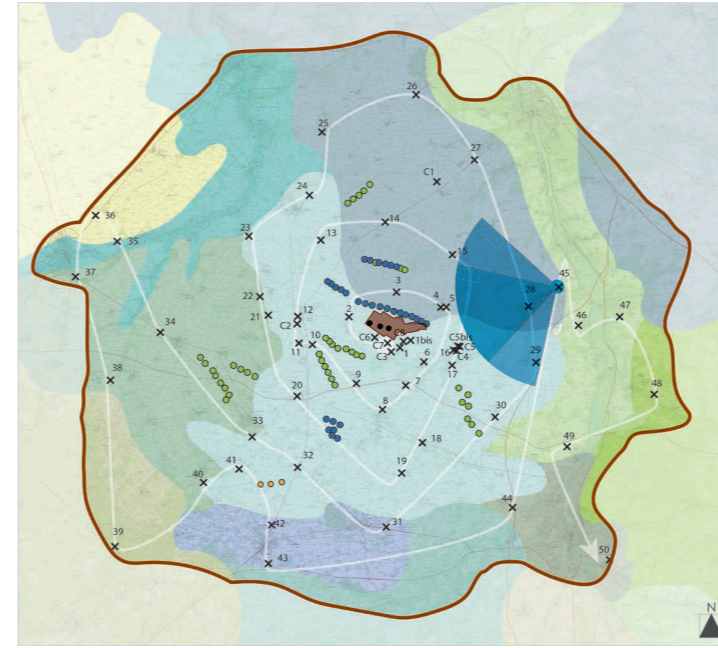
Latitude 48°09'13,4

Date de la prise de vue : 08/04/2020

Heure de la prise de vue : 11h36

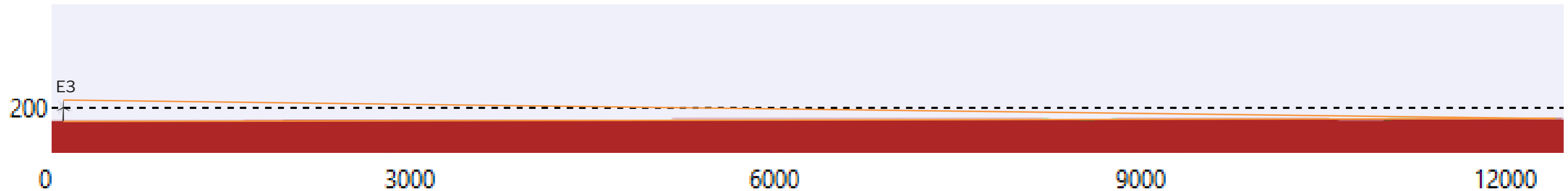
Distance à l'éolienne la plus proche : - m

Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Vue 46 : Depuis le GR 13 à proximité du château de Toury

Particularité : UP, Château de Toury, Sentier touristique (GR13).

Commentaire :

Depuis ce point de vue, on peut remarquer un vaste openfield en premier plan dont l'horizon est ponctué de masses boisées.

Le contexte éolien avoisinant le projet est réparti de part et d'autre de cette ligne d'horizon. En ce qui concerne le projet, on peut remarquer qu'il s'inscrit dans la continuité du parc Énergie du Gâtinais, ce qui agrandit un peu l'emprise visuelle du motif éolien dans le paysage.

Cependant, l'éloignement et le nombre important de parcs visibles en arrière-plan relativisent cet effet.



Ainsi, l'incidence est faible.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°44'26,9

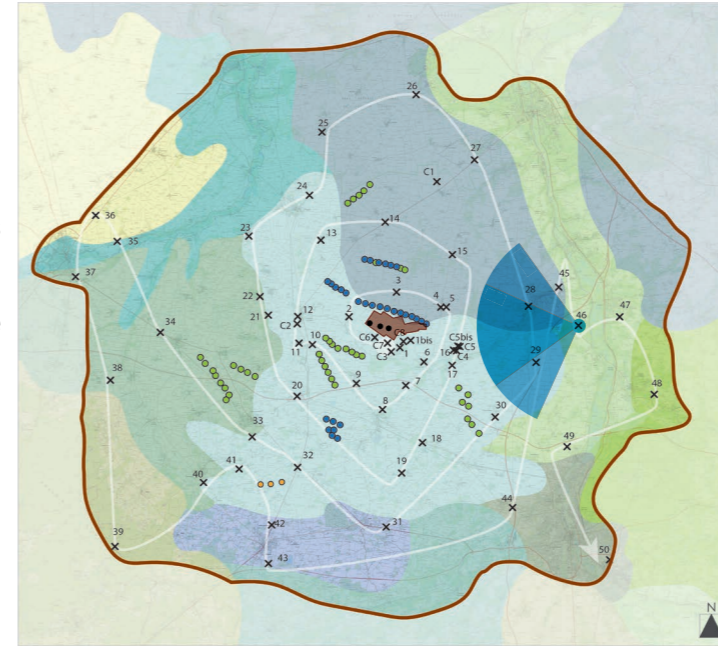
Latitude 48°07'56.1

Date de la prise de vue : 14/04/2020

Heure de la prise de vue : 11h50

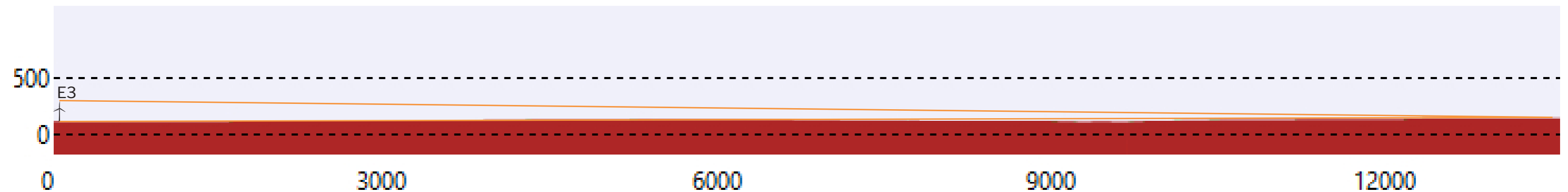
Distance à l'éolienne la plus proche : 13407 m

Nombre d'éoliennes visibles : 3



Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

Vue 47 : Depuis les abords de la D62 à Dordives

Particularité : Vallée du Loing, Voie fréquentée, bourg important.

Commentaire :

Les hauteurs du coteau du Loing, au niveau de Dordives, offrent peu d'ouvertures visuelles sur la vallée du fait des boisements qui se succèdent sur le coteau. Ici, il s'agit d'une des rares fenêtres visuelles qui permet de voir le coteau d'en face. Cependant, la perspective ne file pas plus loin.

Le projet est situé en dessous de la ligne d'horizon et n'est donc pas visible. La coupe permet de préciser que ce sont notamment les boisements, qui surmontent le coteau du Loing, qui invisibilisent le projet en rehaussant la ligne d'horizon.



Ainsi, l'incidence est nulle.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°46'43,0

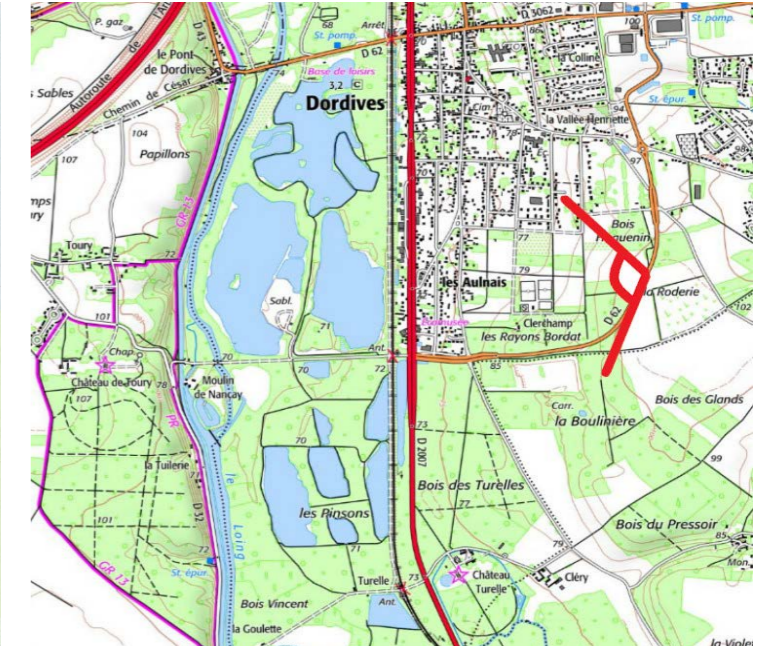
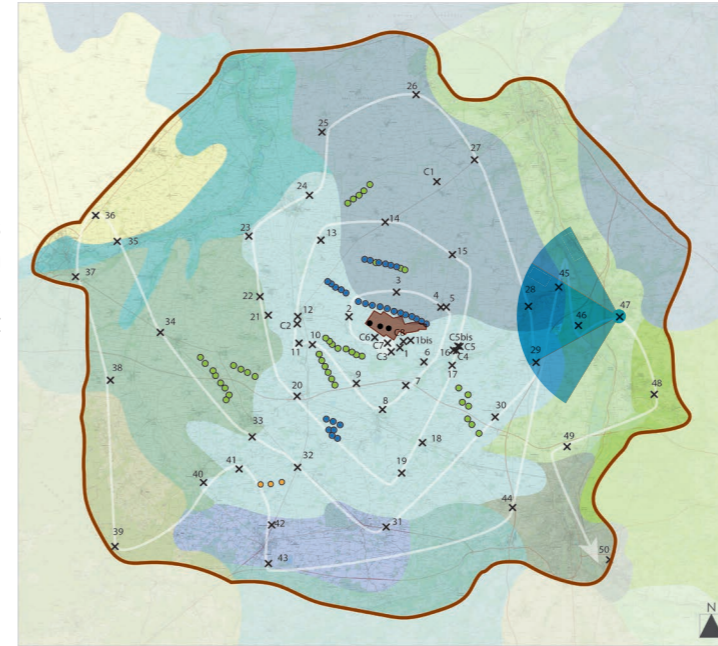
Latitude 48°08'10.9

Date de la prise de vue : 14/04/2020

Heure de la prise de vue : 12h10

Distance à l'éolienne la plus proche : - m

Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet

E3



Vallée du Loing

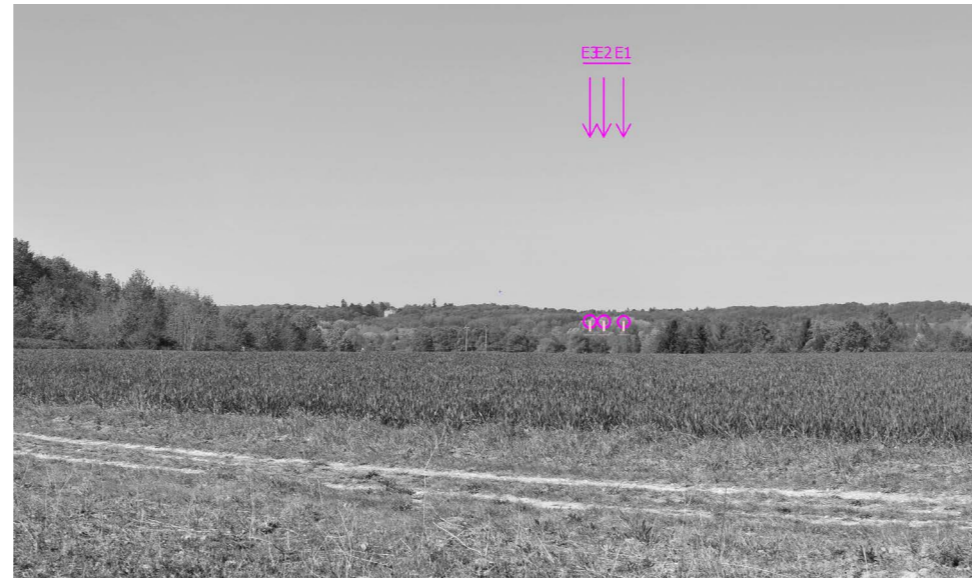
PDV 47



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

Vue 48 : Depuis l'entrée Est de Ferrières-en-Gâtinais sur la D32

Particularité : UP, voie fréquentée

Commentaire :

Cette vue se situe sur le coteau nord du Cléry, un affluent du Loing. Cependant, la vue n'est pas dégagée pour autant, du fait de la silhouette urbaine de Ferrières-en-Gâtinais et de la végétation dense qui l'accompagne. À ce niveau, le projet est situé en arrière-plan de la silhouette de bourg et n'est pas visible.



Ainsi, l'incidence est nulle.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°48'42,1

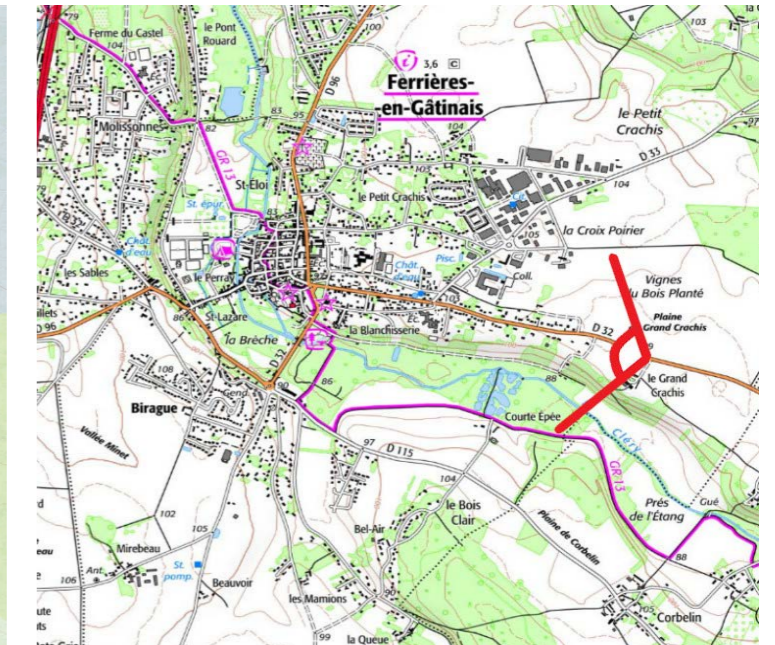
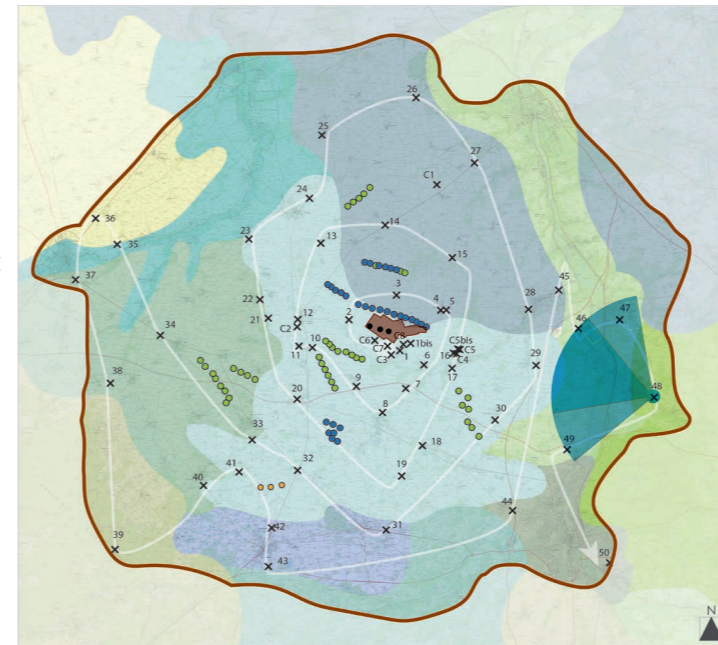
Latitude 48°05'14.6

Date de la prise de vue : 14/04/2020

Heure de la prise de vue : 12h28

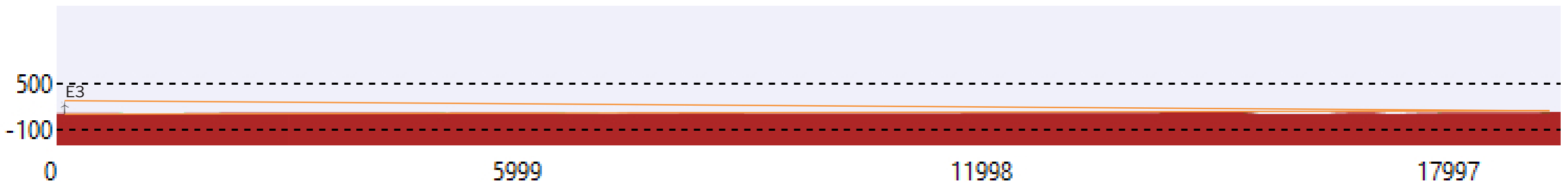
Distance à l'éolienne la plus proche : - m

Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue 49 : Depuis la sortie Nord-Ouest de Cepoy sur la D440

Particularité : UP, Église de Girolles (MH), Sortie de bourg.

Commentaire :

Depuis cette sortie on peut constater un paysage ouvert en premier plan, traversé par l'autoroute A19 qui se fait discrète dans le paysage. De l'autre côté de l'autoroute, plusieurs microboisements se succèdent pour fermer l'arrière-plan. Parmi eux s'insère la silhouette de bourg de Girolles, dont l'église protégée est un point de repère.

Dans ce contexte, le parc de Génévriers entourant le projet est réparti en arrière-plan de cette silhouette urbaine, laissant au niveau de quelques fenêtres apparaître les extrémités des pales à l'horizon.

Le projet éolien s'inscrit au niveau de l'emprise visuelle de ce dernier, cependant situé de manière plus éloignée, on peut remarquer qu'il se situe à une hauteur inférieure au parc des Génévriers et est ainsi totalement dissimulé par le bâti.



Ainsi, l'incidence est nulle.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°43'47,5

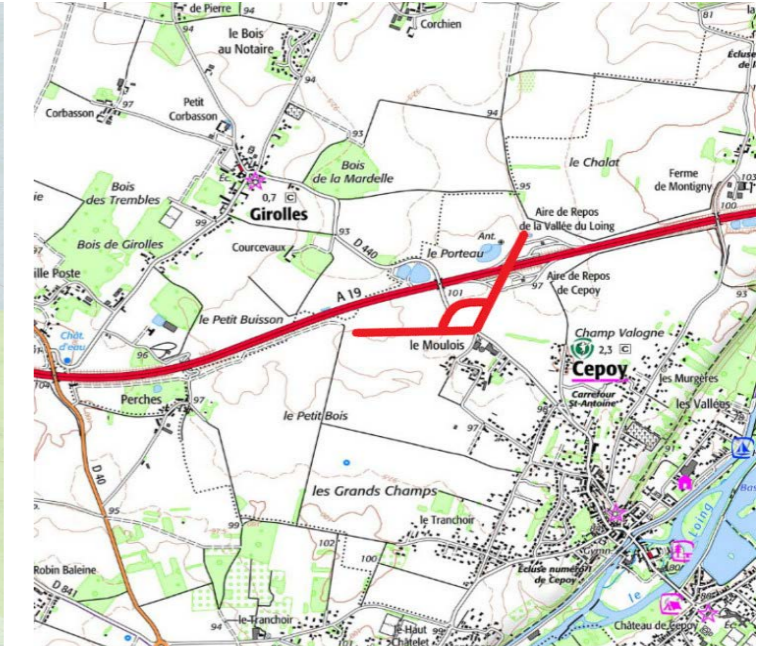
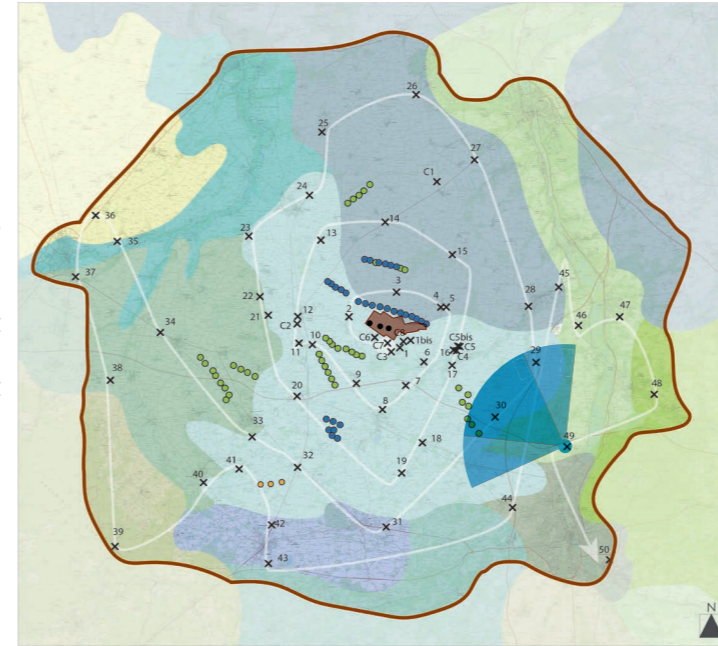
Latitude 48°03'16,1

Date de la prise de vue : 08/04/2020

Heure de la prise de vue : 12h24

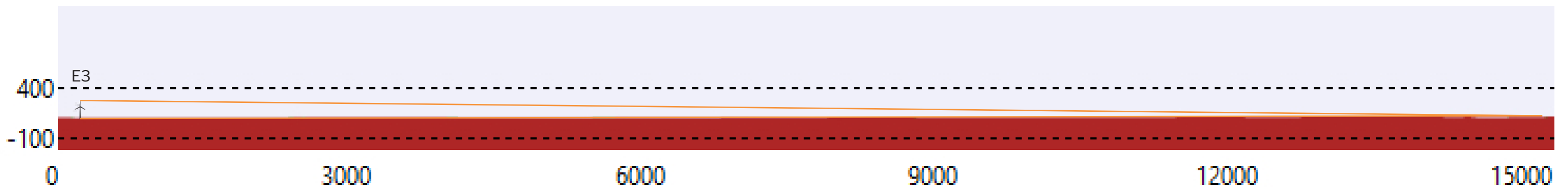
Distance à l'éolienne la plus proche : - m

Nombre d'éoliennes visibles : 0



Légende :

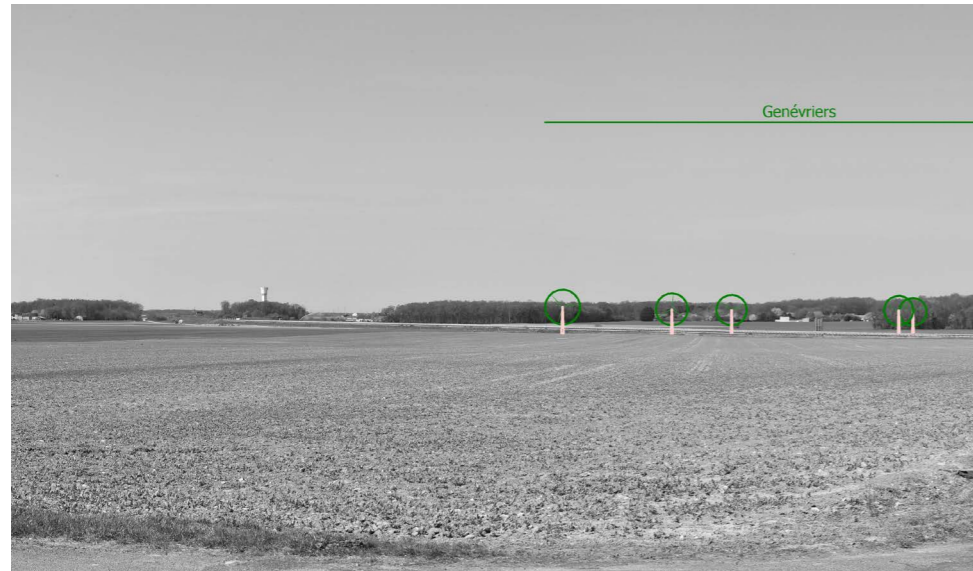
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Vue 50 : Depuis les abords de l'échangeur de la D2060 entre Amilly et Montargis

Particularité : Voie fréquentée, bourg important, proximité d'une piste cyclable.

Commentaire :

Depuis ce point de vue situé au niveau de la D2060, il est question d'une perspective en direction d'Amilly bordée par une allée d'arbres. Sur la partie gauche, on peut remarquer le contexte éolien limitrophe au projet situé dans la continuité de la silhouette de bourg d'Amilly, mais de manière très éloignée et dissimulée en grande partie par la frange végétale. Le projet éolien s'inscrit quant à lui au niveau de l'emprise visuelle du parc des Genévriers.

Par ailleurs, installé de façon plus éloignée que ce dernier, il n'est visible que sur l'extrémité des pales. Ainsi, l'effet du projet dans le paysage est relativisé en fonction de ces facteurs.



Ainsi, l'incidence est très faible.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°46'10,5

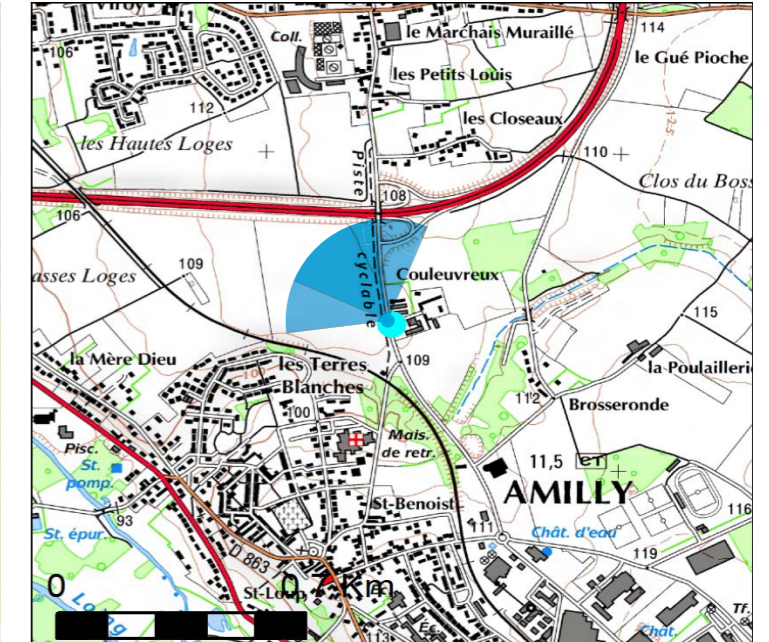
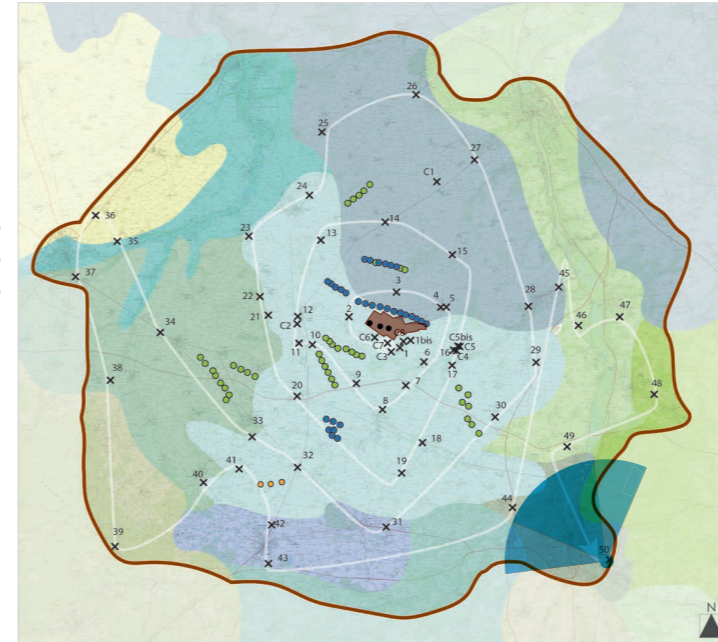
Latitude 47°58'57,5

Date de la prise de vue : 16/02/2021

Heure de la prise de vue : 12h00

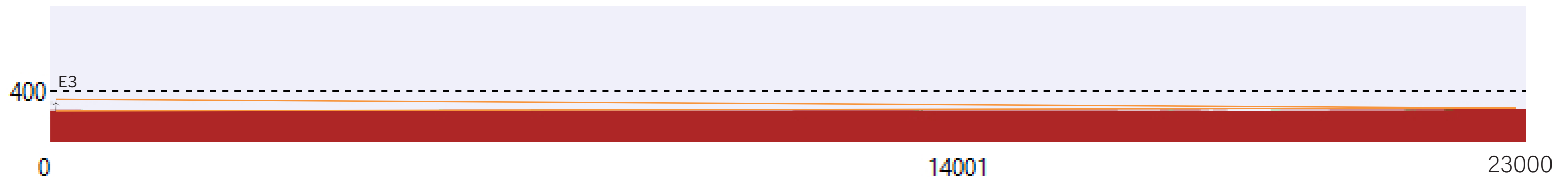
Distance à l'éolienne la plus proche : 22495m

Nombre d'éoliennes visibles : 3



Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue C1 : Depuis l'entrée nord d'Aufferville

Particularité : Église d'Aufferville (MH25), route fréquentée, entrée de bourg

Commentaire :

L'entrée d'Aufferville est marquée par la présence d'un silo qui se détache au second plan. Dans le fond, à droite de la silhouette de bourg, le contexte éolien dense et étalé monopolise l'arrière-plan. L'église protégée d'Aufferville est visible au sein de la silhouette de bourg, sans être un point d'appel important du paysage.

Les éoliennes du projet se positionnent dans cet arrière-plan, sans se distinguer particulièrement des autres. Elles se placent dans un contexte dense et peu lisible, en participant à la marge à la densification de ce contexte. La covisibilité avec l'église d'Aufferville est indirecte et peu marquante vu la préexistence de nombreuses éoliennes en covisibilité.



L'incidence depuis l'entrée de bourg et sur l'église est très faible.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°46'10,5

Latitude 47°58'57,5

Date de la prise de vue : 16/02/2024

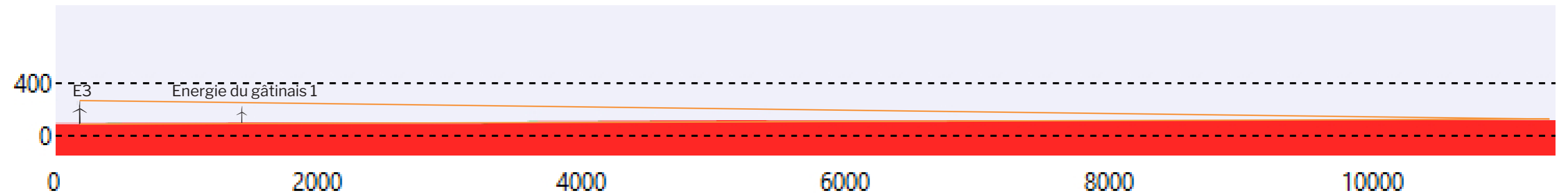
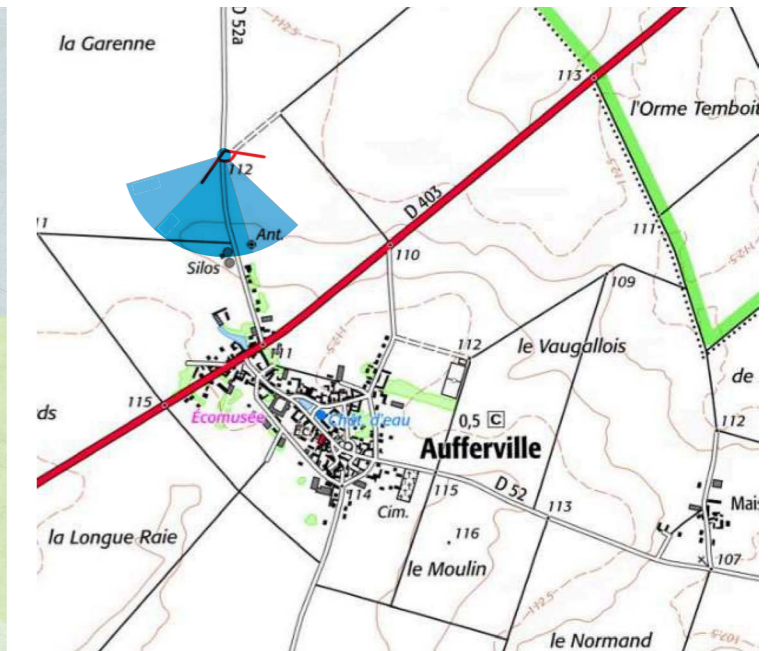
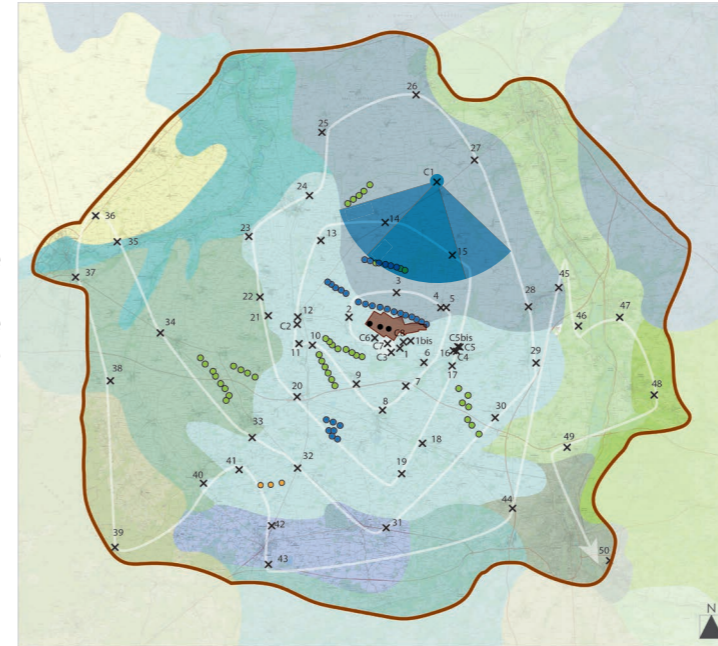
Heure de la prise de vue : 11h25

Distance à l'éolienne la plus proche : 10955m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

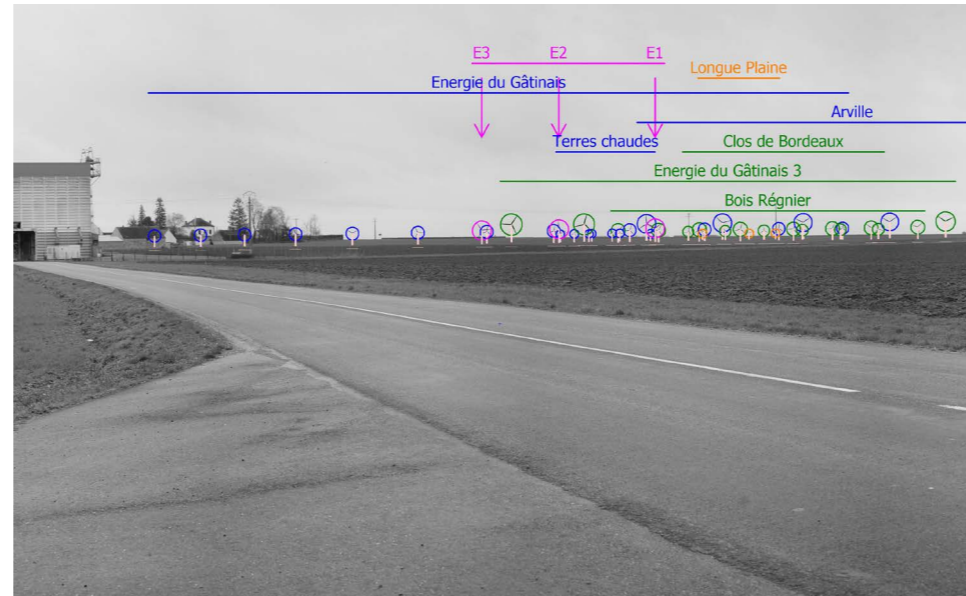
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue C2 : Depuis l'entrée sud-ouest de Beaumont-du-Gâtinais

Particularité : Église de Beaumont-du-Gâtinais (MH5), route fréquentée, entrée de bourg

Commentaire :

En entrée sud-ouest de Beaumont-du-Gâtinais, l'église protégée se détache de la silhouette végétale et bâtie à gauche de la route. Les éoliennes d'Énergie du Gâtinais 2 se distinguent nettement au-dessus de la silhouette de bourg, affirmant une présence éolienne proche. Le parc Énergie du Gâtinais, plus en recul, est bien plus discret. Les éoliennes du projet se placent dans un rapport d'échelle intermédiaire, entre les 2 parcs. Sans bouleverser la perception de la silhouette de bourg, elles contribuent tout de même à affirmer davantage la présence de l'éolien. Quant à la perception avec l'église protégée, celle-ci se fait dans le cadre de champs visuels juxtaposés, donc il n'y a pas de covisibilité.



L'incidence du projet depuis ce point de vue est faible, et très faible sur l'église protégée.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°46'10,5

Latitude 47°58'57.5

Date de la prise de vue : 16/02/2024

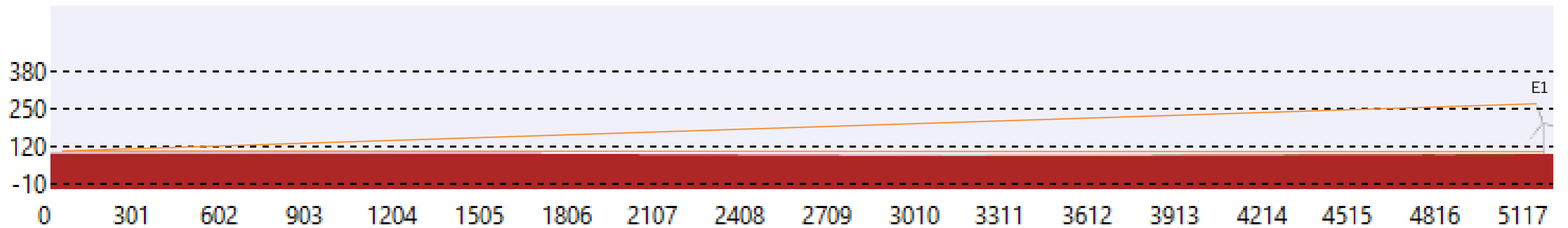
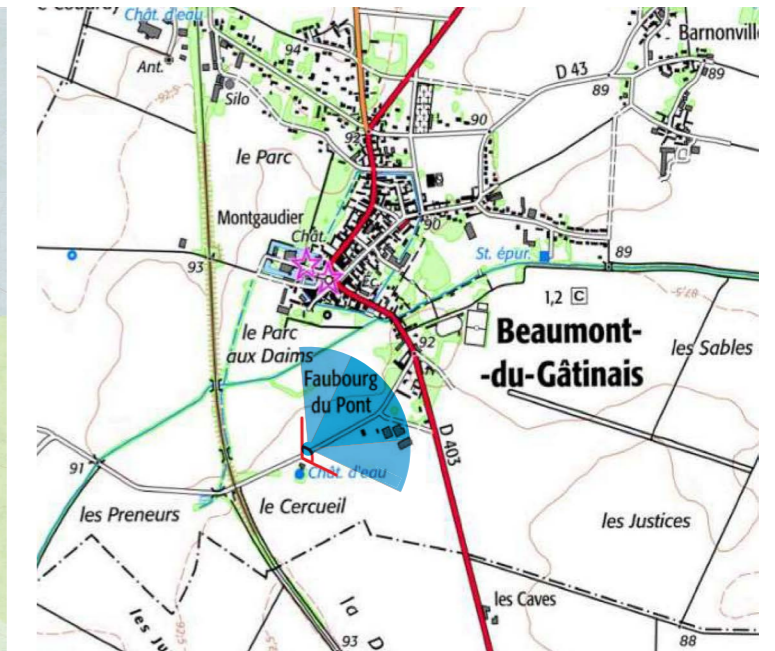
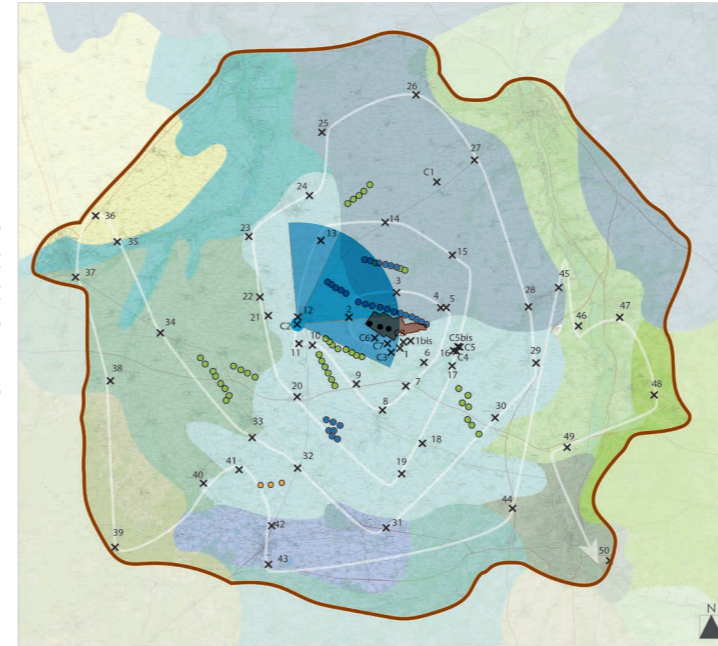
Heure de la prise de vue : 11h42

Distance à l'éolienne la plus proche : 5118m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

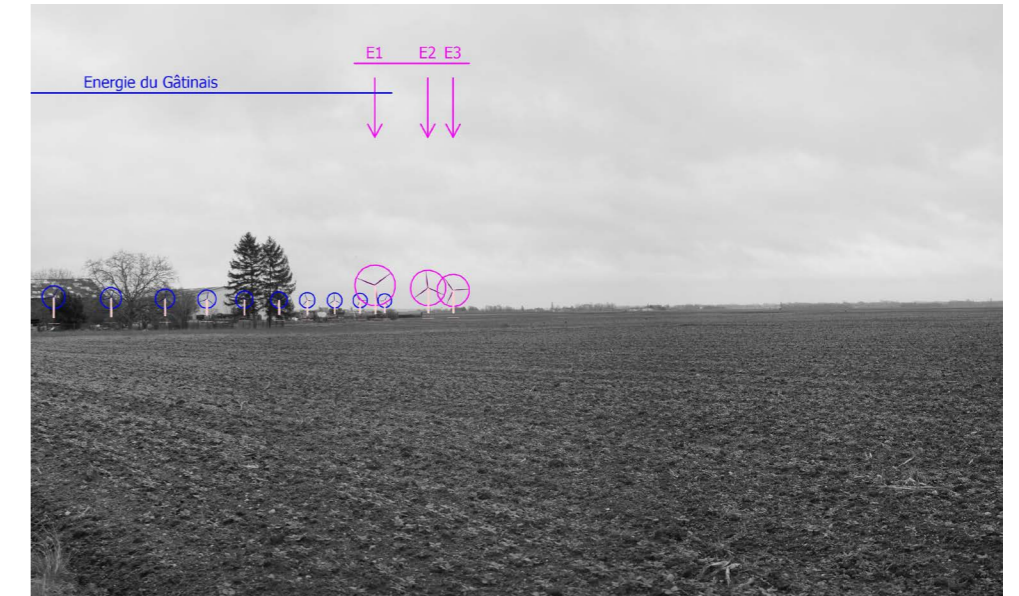
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue C3 : Depuis le lieu-dit la Grande Cour

Particularité : Hameau riverain

Commentaire :

Ce point de vue a été réalisé au niveau de l'accès à la Grande Cour. La vue est similaire à celle de la Renardière, le Colombier et les Croulis, dont l'accès se fait par la même route.

Le contexte éolien est déjà bien affirmé, occupant une large part de l'horizon. Le projet ne rajoute pas d'occupation supplémentaire, en revanche les 3 nouvelles éoliennes sont bien plus proches des habitations, ce qui les rend davantage prégnantes, notamment E3.



Vu la familiarité du motif éolien, ramené ici dans un plan plus proche, l'incidence est modérée.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°46'10,5

Latitude 47°58'57.5

Date de la prise de vue : 16/02/2024

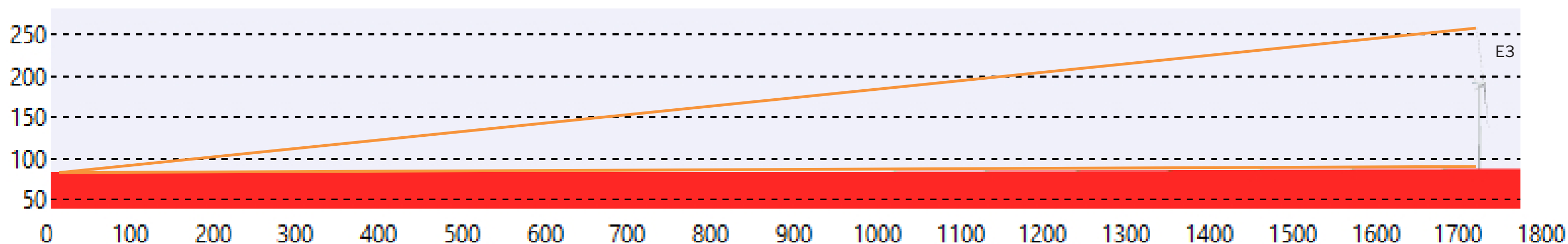
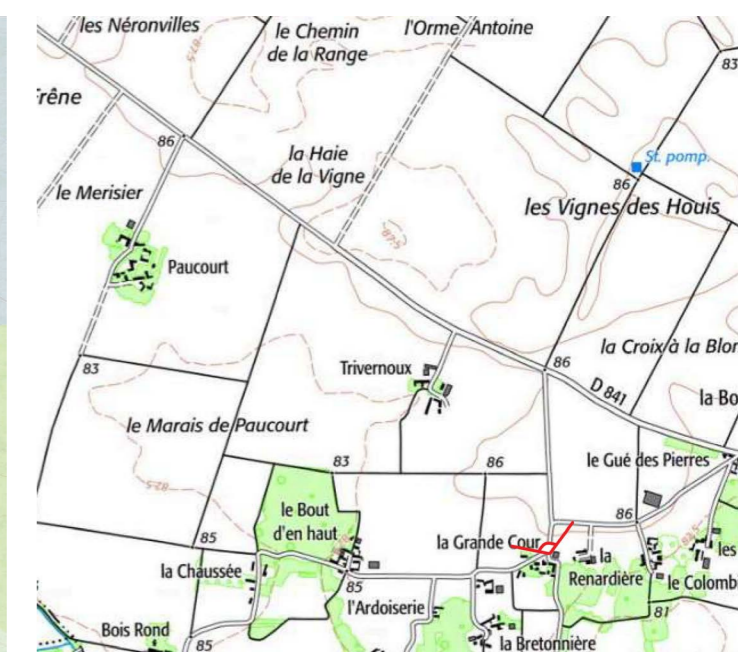
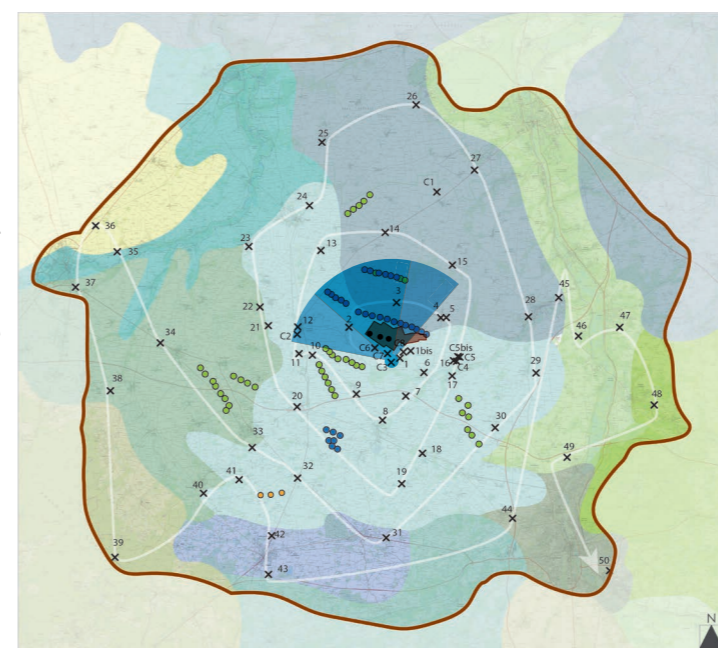
Heure de la prise de vue : 12h09

Distance à l'éolienne la plus proche : 1698m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue C4 : Depuis l'accès aux vestiges gallo-romains Aquae Segetae

Particularité : Vestiges gallo-romains (MH), lieu touristique

Commentaire :

Ce point de vue, ainsi que le suivant, complètent la vue 16 effectuée depuis le parking des vestiges gallo-romains. Ici, on se situe au niveau de l'accès. Le site archéologique est visible à droite de la vue. Quelques éoliennes d'Énergie du Gâtinais sont visibles en partie. Du projet, l'on voit quelques pales et le moyeu de E3, de façon très ponctuelle sur l'horizon, comme un rappel d'Énergie du Gâtinais. Les rapports d'échelles restent cohérents avec le paysage. La perception avec le site d'Aquae Segetae se fait selon des champs visuels juxtaposés, ce qui ne nuit pas à la mise en scène de l'édifice qui doit par ailleurs subir des travaux de valorisation.



L'incidence du projet depuis l'accès au site est faible.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°46'10,5

Latitude 47°58'57,5

Date de la prise de vue : 16/02/2024

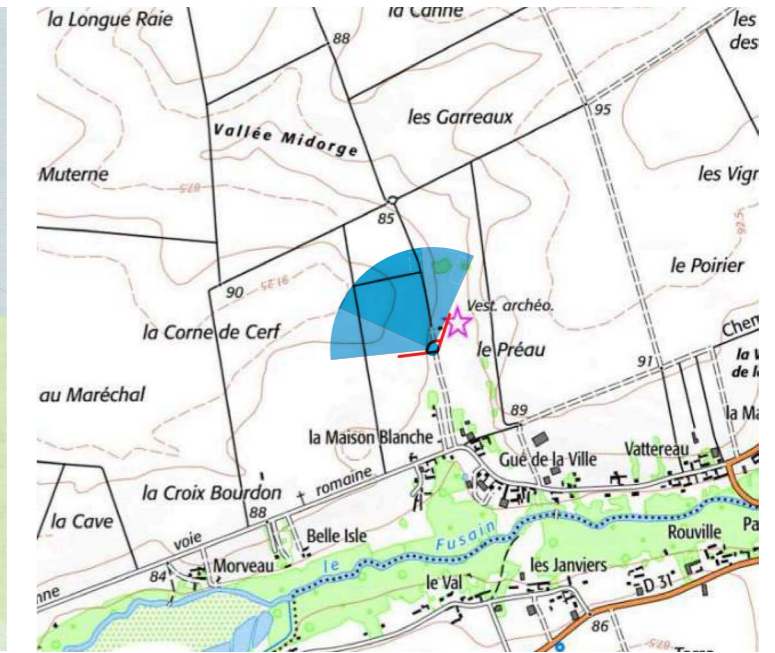
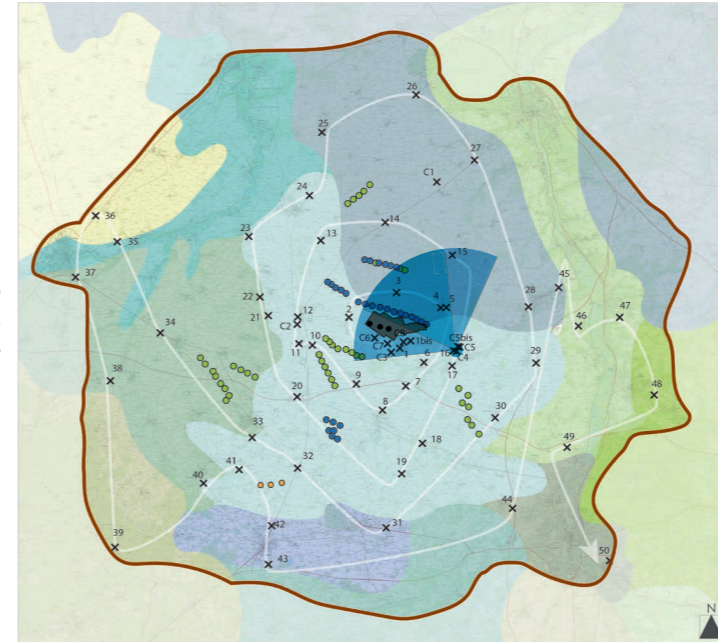
Heure de la prise de vue : 10h54

Distance à l'éolienne la plus proche : 4830m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



E1



E2



E3



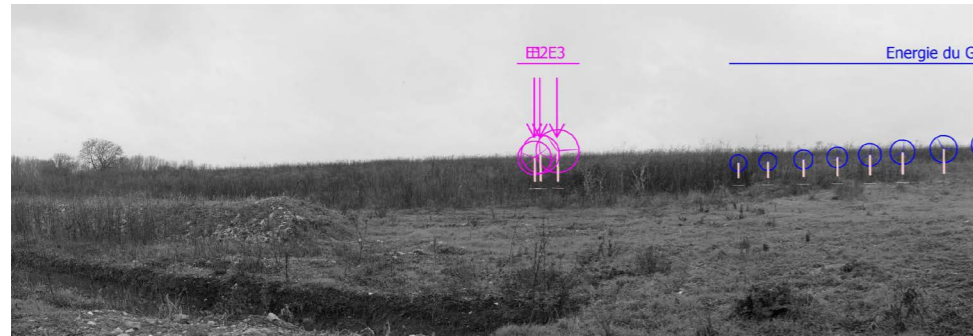
C4

Site Aquae
Segetae

Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°









PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue C5 : Depuis les hauts des vestiges gallo-romains Aquae Segetae

Particularité : Vestiges gallo-romains (MH), lieu touristique

Commentaire :

Cette prise de vue, prise en haut du site des vestiges, se veut représentative de la perception du visiteur qui voudrait avoir une vue d'ensemble sur le site. Par la prise de hauteur, elle est la plus maximisante à l'échelle du site. Cela se remarque par la visibilité accrue sur le contexte éolien, en comparaison avec la perception depuis l'accès et le parking. D'ici, le projet éolien des Ormeaux se positionne de façon isolée entre Energie du Gâtinais 1 et 2, et l'ensemble formé par les parcs accordés. Il est très ponctuel, les éoliennes se superposant dans une ligne. La lecture du contexte est claire, mais le projet renforce l'occupation de l'horizon et rajoute un nouveau point d'appel.



Depuis les hauteurs du site, l'incidence est modérée.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°46'10,5

Latitude 47°58'57,5

Date de la prise de vue : 16/02/2024

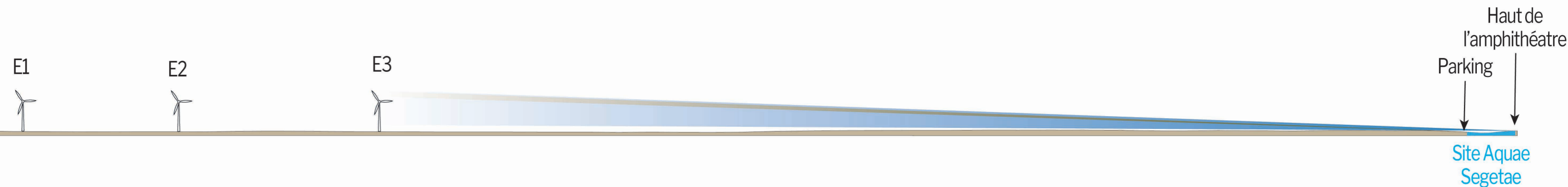
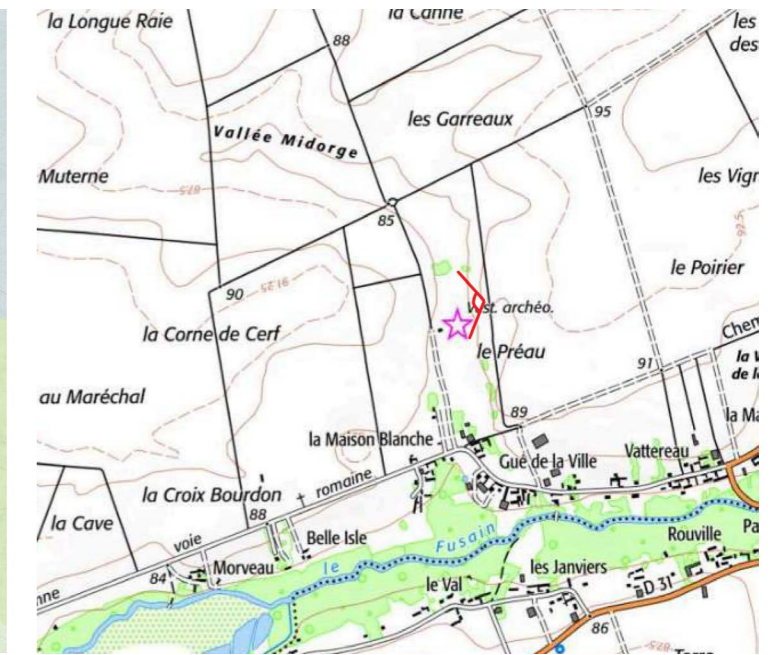
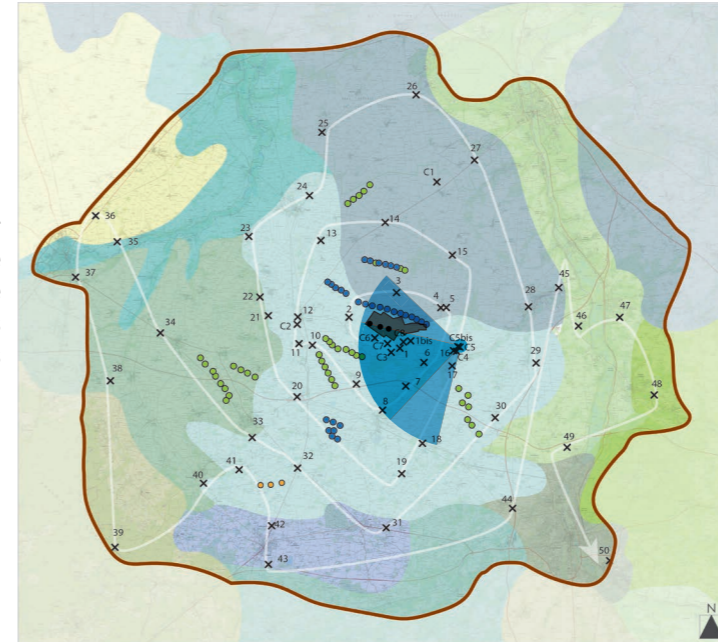
Heure de la prise de vue : 11h03

Distance à l'éolienne la plus proche : 4904m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°





Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 1



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 3

PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue C6 : Depuis le hameau de Paucourt

Particularité : Paysage immédiat, hameau riverain

Commentaire :

Bien que la végétation des jardins autour de Paucourt filtre les vues sur les alentours (cf image aérienne), la sortie du lieu-dit est largement ouverte sur les parcelles agricoles. Les parcs éoliens d'Énergie du Gâtinais et Arville occupent déjà tout l'arrière-plan. Les 3 éoliennes du projet se placent au premier-plan de ce contexte, dans un linéaire lisible en cohérence avec les implantations des autres parcs. Si les éoliennes sont plus prégnantes, la perception du paysage n'en est pas fondamentalement modifiée vu la préexistence affirmée du motif.



L'impact est faible depuis les maisons, et forte depuis la sortie.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°32'47.95

Latitude 48°7'21.00

Date de la prise de vue : 03/02/2025

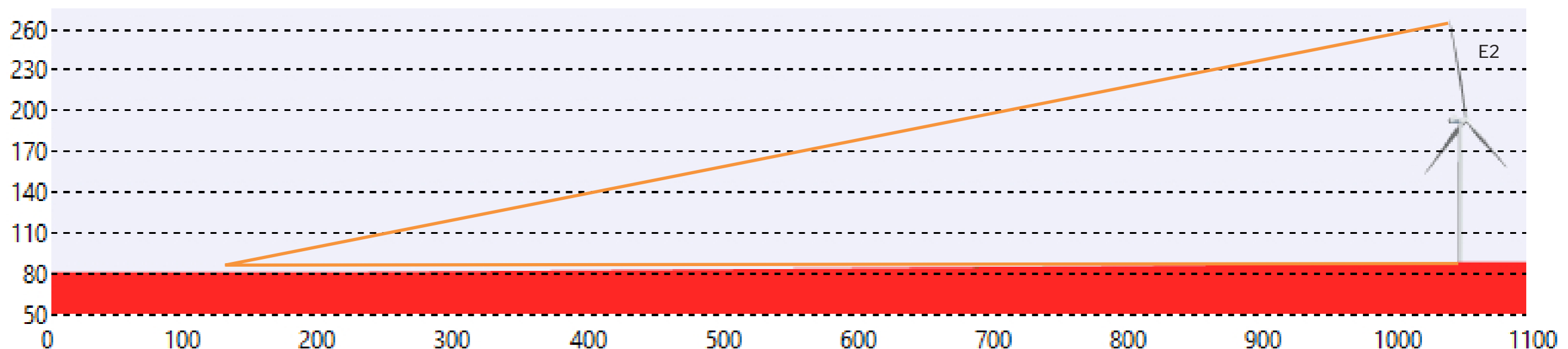
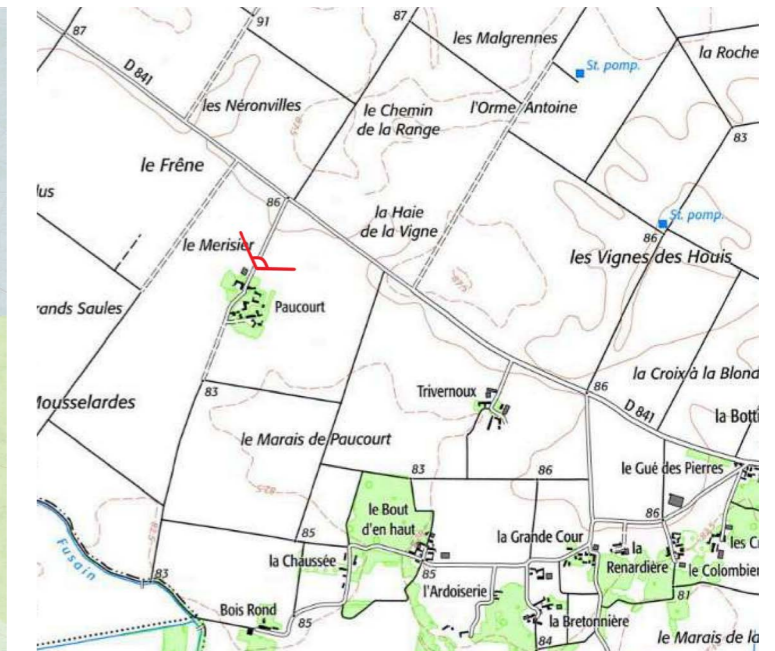
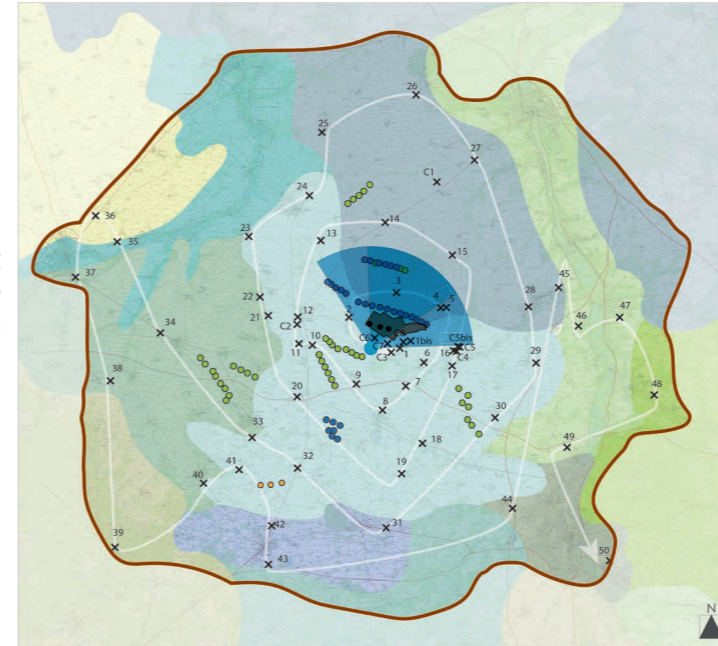
Heure de la prise de vue : 11h43

Distance à l'éolienne la plus proche : 920m

Nombre d'éoliennes visibles : 3

Légende :

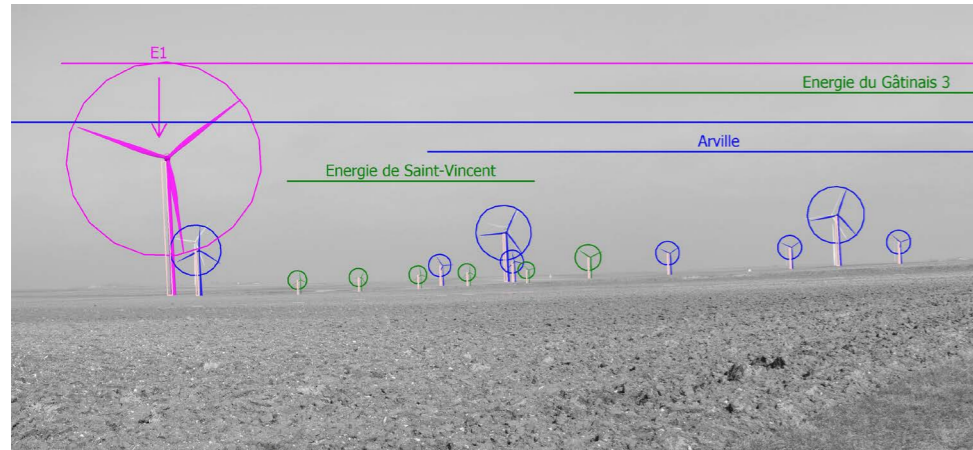
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°







Photomontage réaliste pleine page 40° - Photo 2



PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue C7 : Depuis le hameau Trivernoux

Particularité : Paysage immédiat, hameau riverain

Commentaire :

La sortie du lieu-dit est largement ouverte sur les parcelles agricoles. Les parcs éoliens d'Énergie du Gâtinais et Arville occupent déjà tout l'arrière-plan. Les 3 éoliennes du projet se placent au premier-plan de ce contexte, dans un linéaire lisible en cohérence avec les implantations des autres parcs. Si les éoliennes sont plus prégnantes, la perception du paysage n'en est pas fondamentalement modifiée vu la préexistence affirmée du motif.



Les maisons et les espaces de vie comportent des ouvertures sur le projet, aussi l'incidence est forte.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°33'32.40

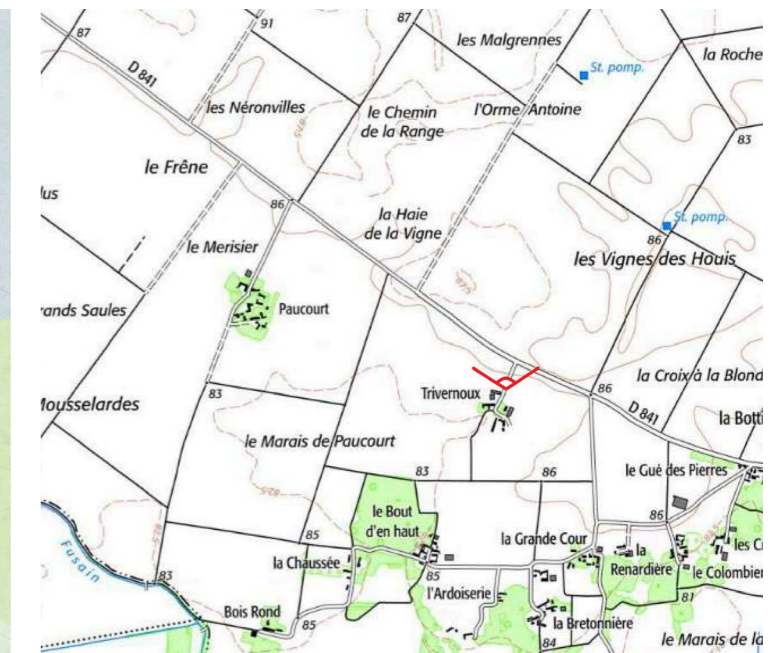
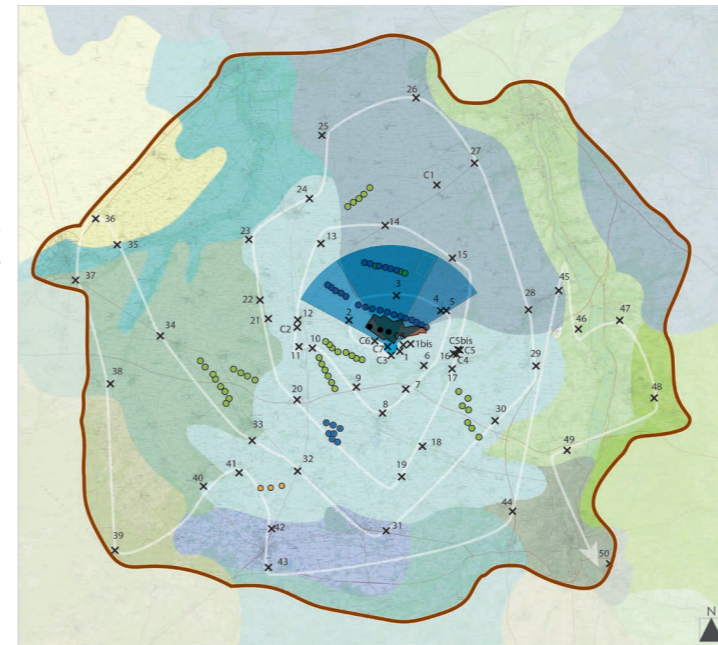
Latitude 48°07'07.33

Date de la prise de vue : 03/02/2025

Heure de la prise de vue : 11h37

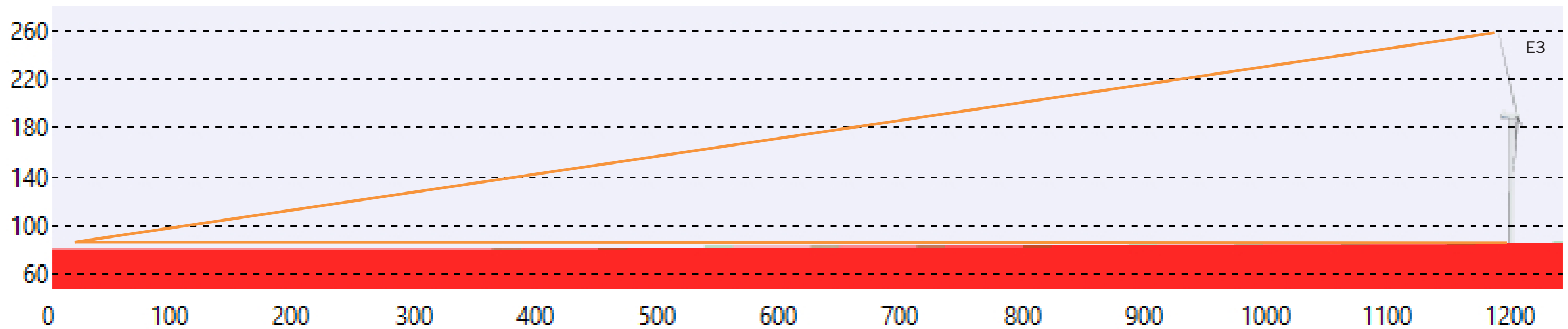
Distance à l'éolienne la plus proche : 1105m

Nombre d'éoliennes visibles : 3



Légende :

- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°









PROJET ÉOLIEN LES ORMEAUX - Sceaux-du-Gâtinais (45)

PHOTOMONTAGES

Vue C8 : Depuis l'ouest du hameau Le Ponceau

Particularité : Paysage immédiat, hameau riverain

Commentaire :

Le point de vue se situe en sortie du lieu-dit La Bottière. Les vues sont largement dégagées, et les parcs Energie du Gâtinais 1 et 2 sont visibles à droite. Les 3 éoliennes du projet afferment la présence et la prégnance de l'éolien, bien que l'emprise du parc sur l'horizon soit réduite et que la ligne des 3 éoliennes soit bien lisible.



L'incidence est forte.

ÉOLIENNES:

Coordonnées de la prise de vue : Longitude 2°34'30.79

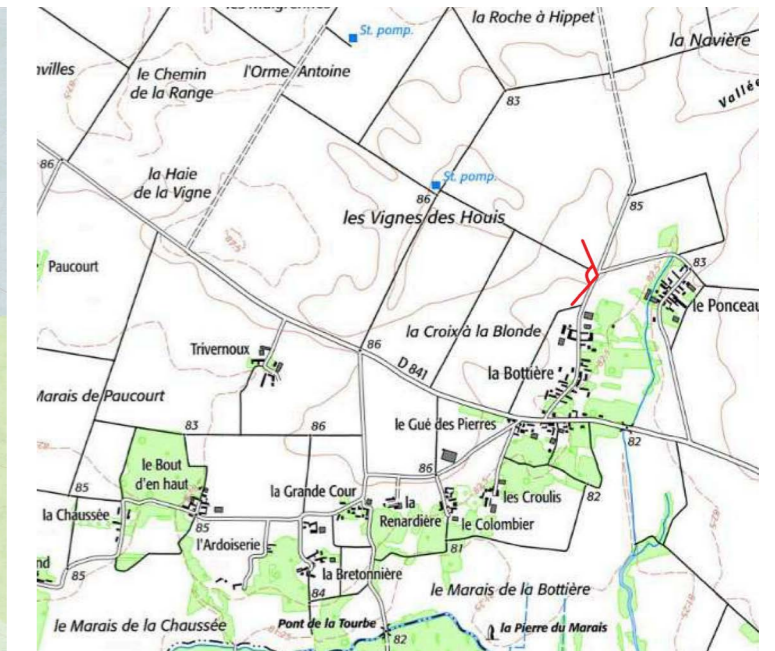
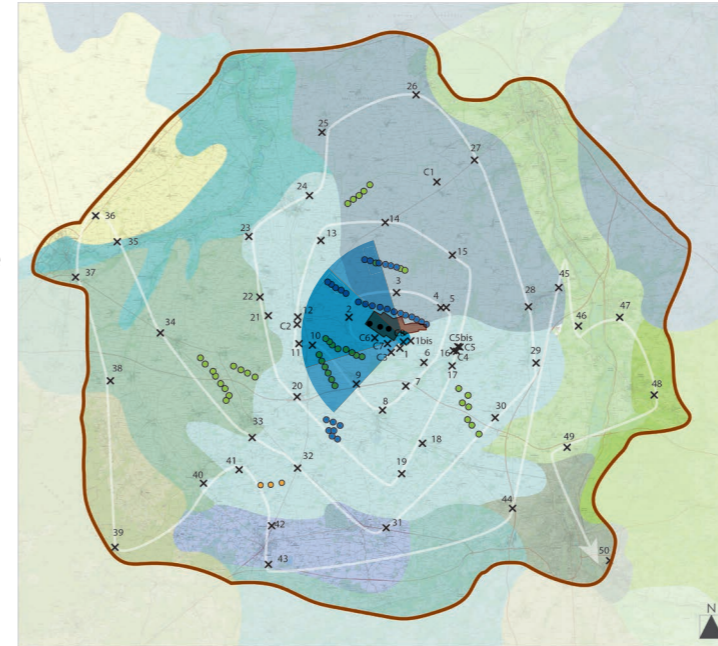
Latitude 48°07'16.16

Date de la prise de vue : 03/02/2025

Heure de la prise de vue : 11h23

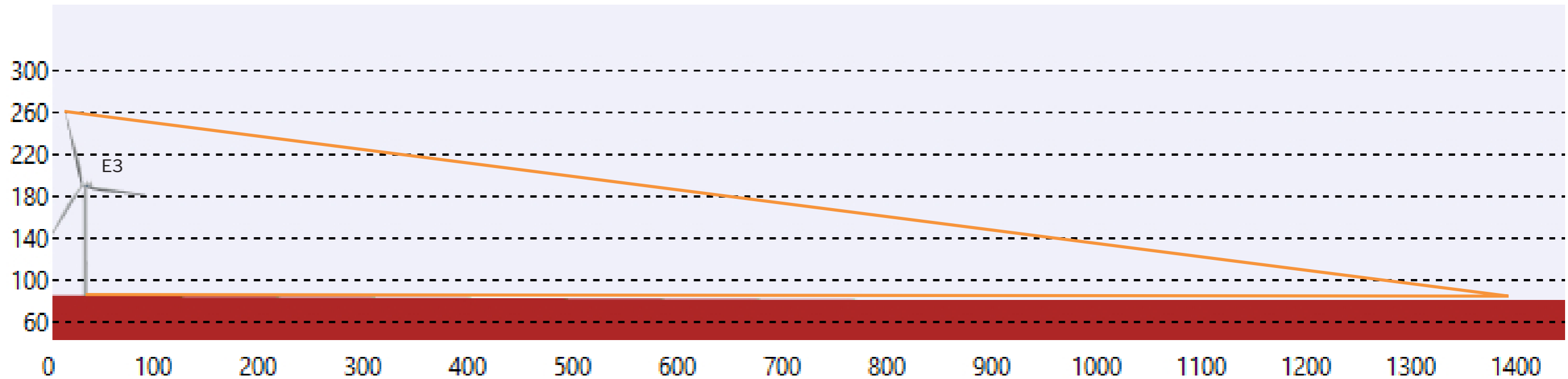
Distance à l'éolienne la plus proche : 1373m

Nombre d'éoliennes visibles : 3



Légende :

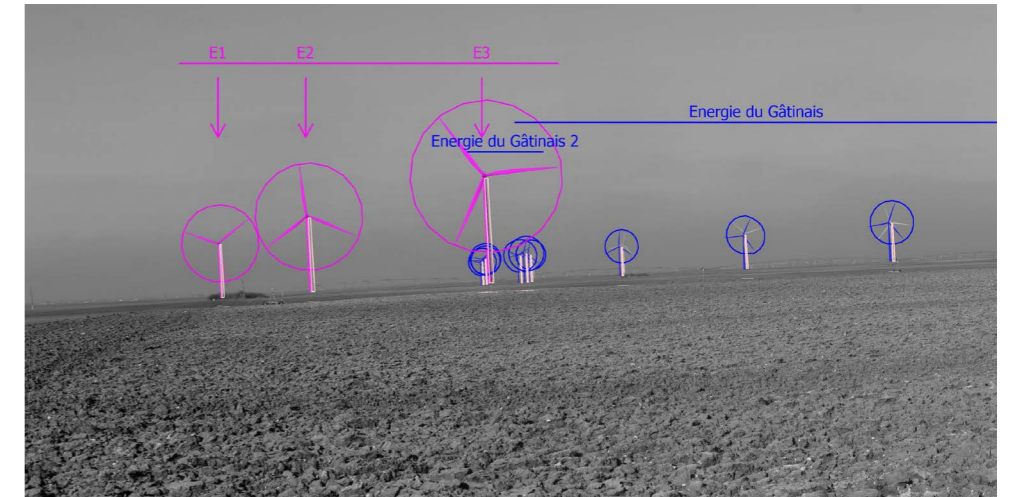
- Parcs construits
- Parcs accordés
- Parcs en instruction
- Le projet



Photomontage - Vue initiale - 3 x 40°



Photomontage - Vue filaire - 3 x 40°



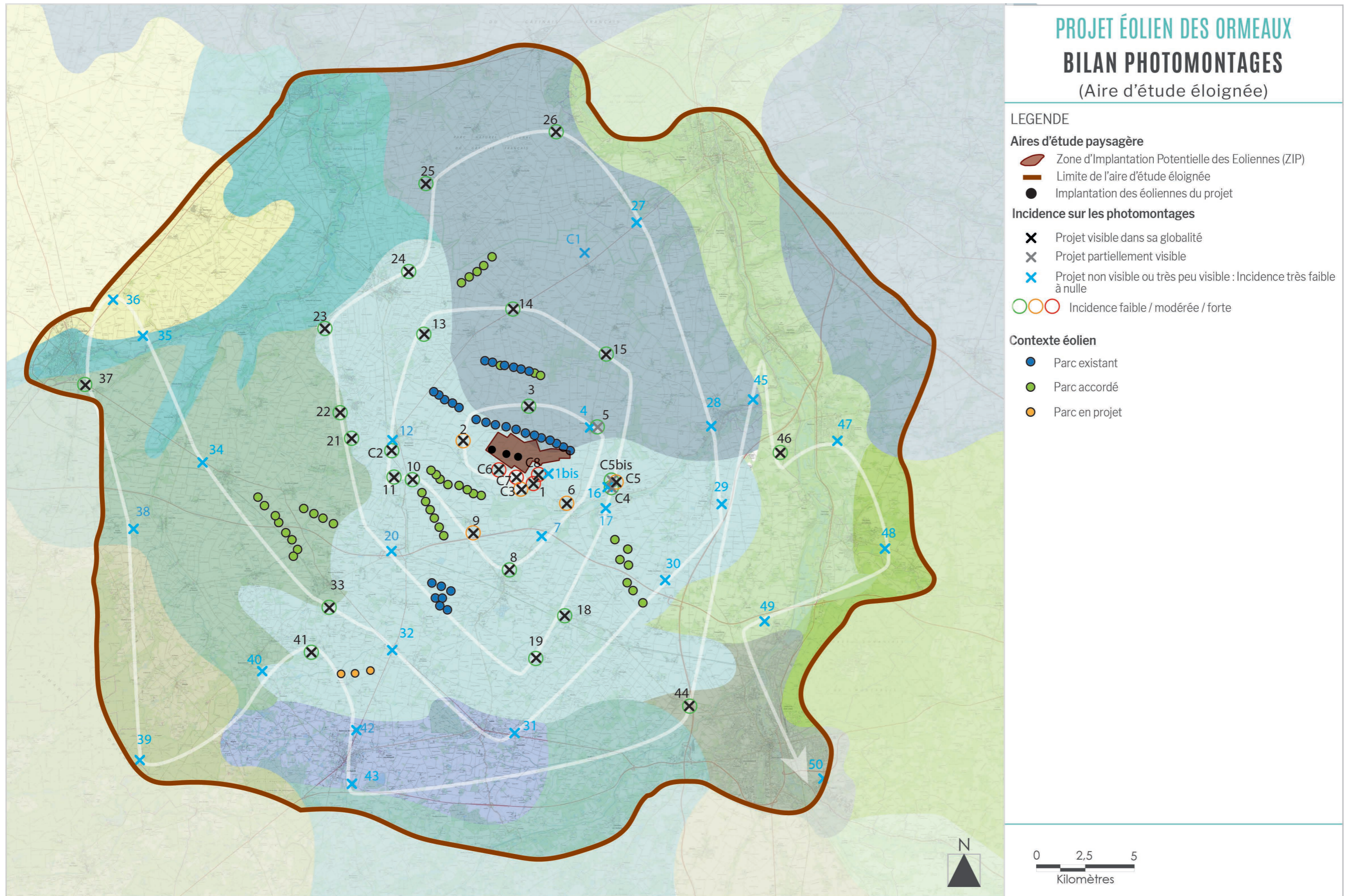
Photomontage - Vue réaliste - 3 x 40°











N° PDV	Nom	Enjeu paysager	Enjeu patrimonial	Enjeu social	Incidence relevée depuis le point de vue
1	Depuis le hameau de la Bottière sur la D841	Paysage immédiat		Hameau riverain, voie moyennement fréquentée	Incidence forte
1 bis	Depuis le hameau du Ponceau	Paysage immédiat		Hameau riverain	Incidence nulle
2	Depuis le croisement de la D43 et de la D841 à Villeneuve	Paysage immédiat		Hameau riverain, voie moyennement fréquentée	Incidence modérée
3	Depuis le hameau de Pilvernier, commune de Mondreville	Paysage immédiat		Hameau riverain, voie moyennement fréquentée	Incidence faible ou peu marquante
4	Depuis le centre du bourg de Mondreville, croisement D43 / D118	Paysage immédiat, vue statique	Eglise St Etienne de Mondreville (MH)	Bourg proche	Incidence très faible
5	Depuis l'entrée est de Mondreville sur la D43	Paysage immédiat	Église St Etienne de Mondreville (MH)	Entrée de bourg proche	Incidence faible ou peu marquante
6	Depuis la sortie Nord de Sceaux-du-Gâtinais sur la D841	Paysage immédiat		Sortie de bourg proche	Incidence modérée
7	Depuis les abords de l'A19 sur la D31			Vue similaire à celles depuis l'A19, voie fréquentée	Incidence très faible
8	Depuis la D31 en sortie Nord de Corbeilles	Paysage proche		Sortie de bourg proche, voie fréquentée	Incidence faible ou peu marquante
9	Depuis la D94 entre Bordeaux-en-Gâtinais et l'A19	Paysage proche		Silhouette de bourg, Clocher de Bordeaux en Gâtinais. Vue similaire à celles depuis l'A19	Incidence modérée
10	Depuis la sortie Est d'Auxy sur la D94	Paysage immédiat		Sortie de bourg proche, voie fréquentée	Incidence faible ou peu marquante
11	Depuis le bourg d'Auxy	UP, coteau		Bourg proche, espace habité	Incidence faible ou peu marquante
12	Depuis l'entrée du château de Beaumont-du-Gâtinais		Château (MH), Église (MH) et Halles (MH)	Sortie de bourg proche, lieu touristique	Incidence nulle
13	Depuis la frange bâtie de Bromeilles	UP, butte topographique		Espace habité, vue similaire aux habitations en frange, bourg proche	Incidence faible ou peu marquante
14	Depuis le croisement de la D403 et de la D7	UP, effets cumulés	Église d'Arville (MH)	Voie fréquentée	Incidence très faible
15	Depuis le croisement entre la D7 et D118	UP		Voie moyennement fréquentée	Incidence faible ou peu marquante
16	Depuis les vestiges gallo-romains à Sceaux-du-Gâtinais	Paysage immédiat	Vestiges gallo-romains (MH)	Lieu touristique	Incidence très faible
17	Depuis la D31 à l'est de Courtempierre	Paysage immédiat, vallée du Fusain		Voie fréquentée, entrée de bourg proche	Incidence nulle
18	Depuis la sortie ouest de Mignerette sur la D94	UP		Sortie de bourg proche, vue similaire à celles des habitations le long de la voie	Incidence faible ou peu marquante
19	Depuis le moulin de Gaillardin à Chapelon	UP	Moulin de Gaillardin (MH)	Espace habité	Incidence faible ou peu marquante
20	Depuis les abords de la gare de péage d'Auxy	UP		Proximité de l'autoroute A19, voie fréquentée	Incidence très faible
21	Depuis la D28 entre Boësses et Gaubertin	UP		Voie moyennement fréquentée	Incidence faible ou peu marquante
22	Depuis la D123 au sud-ouest de Boësses	UP, silhouette de bourg	Église de Boësses (MH)	Voie moyennement fréquentée	Incidence très faible
23	Depuis la sortie sud-est de Grangermont sur la D159	UP		Sortie de bourg, vue similaire aux habitations en frange est, voie moyennement fréquentée	Incidence faible ou peu marquante
24	Depuis les abords de la D28 au nord-est de Puiseaux	UP	Église de Bromeilles (MH)	Entrée de bourg, voie fréquentée	Incidence faible ou peu marquante
25	Depuis le bourg de Fromont	UP, point haut		Espace habité	Incidence faible ou peu marquante
26	Depuis l'intersection entre la D4 et la D52 à l'ouest de Larchant	UP		Voies fréquentées	Incidence faible ou peu marquante
27	Depuis la D403 entre Ormesson et Châtenoy	UP	Église de Châtenoy (MH)	Voie fréquentée	Incidence très faible
28	Depuis la frange ouest de Château Landon sur la D207A	Paysage proche			Incidence très faible
29	Depuis l'entrée Est de Préfontaines	UP, silhouette de bourg	Église de Préfontaines (MH)	Vue similaire à celles depuis l'A9, voie moyennement fréquentée	Incidence très faible
30	Depuis la D38 au sud de Treilles-en-Gâtinais	UP, silhouette de bourg	Église de Treilles-en-Gâtinais (MH)	Vue similaire à celles depuis l'A9, voie moyennement fréquentée	Incidence très faible
31	Depuis le croisement entre la D2160 et la D838 à l'est de Ladon	UP		Voie fréquentée	Incidence très faible
32	Depuis le croisement entre la D975 et la D950	UP		Voies fréquentées, espace habité	Incidence très faible
33	Depuis le hameau d'Ormet au sud de Beaune-la-Rolande	UP	Église de Beaune-la-Rolande (MH)		Incidence très faible
34	Depuis la D950 à l'ouest de Boynes	UP	Église de Boynes (MH)	Voie fréquentée	Incidence très faible
35	Depuis la D26 entre Bondaroy et Estouy	UP, vallée de l'Œuf		Voie fréquentée	Incidence nulle
36	Depuis la D2152 à proximité du château des Essarts	UP	Château des Essarts (MH)	Voie fréquentée	Incidence nulle
37	Depuis la D950 entre Pithiviers et Dadonville	UP, Église de Dadonville		Sortie de bourg important, voie fréquentée	Incidence très faible
38	Depuis la D144 à l'ouest de Courcelles	UP, silhouette de bourg	Église de Courcelles (MH)	Voie moyennement fréquentée	Incidence nulle
39	Depuis le belvédère touristique de la forêt d'Orléans	UP, forêt d'Orléans		Belvédère touristique	Incidence très faible
40	Depuis la D44 au sud de Boiscommun	UP	Église de Boiscommun (MH)	Voie fréquentée, entrée de bourg	Incidence nulle
41	Depuis la sortie de St-Loup des Vignes sur la D151	UP	Église de St-Loup des Vignes (MH)	sortie de bourg, vue similaire aux habitations en frange	Incidence faible ou peu marquante
42	Depuis la sortie Nord de Bellegarde sur la D975	UP		Sortie de bourg, voie fréquentée	Incidence très faible
43	Depuis la D39 au sud de Bellegarde	UP	Église ND de Bellegarde (MH), Château du Duc d'Antin (MH)	Espace habité	Incidence très faible
44	Depuis la piste cyclable entre Pannes et Montargis			Voie fréquentée, entrée de bourg, piste cyclable	Incidence très faible
45	Depuis la vallée du fusain à l'est de Château-Landon	Vallée du fusain	Église de Château-Landon (MH), Site protégé de la vallée du fusain		Incidence nulle
46	Depuis le GR 13 à proximité du château de Toury	UP, Château de Toury		Sentier touristique (GR13)	Incidence faible ou peu marquante
47	Depuis les abords de la D62 à Dordives	Vallée du Loing		Voie fréquentée, bourg important	Incidence nulle
48	Depuis l'entrée Est de Ferrières-en-Gâtinais sur la D32	UP		Voie fréquentée	Incidence nulle
49	Depuis la sortie Nord-Ouest de Cepoy sur la D440	UP	Église de Giroles (MH)	Sortie de bourg	Incidence nulle
50	Depuis les abords de l'échangeur de la D2060 entre Amilly et Montargis	UP		Voie fréquentée, bourg important, proximité d'une piste cyclable	Incidence très faible
C1	Depuis l'entrée nord d'Aufferville	UP	Eglise d'Aufferville (MH25)	Route fréquentée, entrée de bourg	Incidence très faible
C2	Depuis l'entrée sud-ouest de Beaumont-du-Gâtinais	UP	Eglise de Beaumont-du-Gâtinais (MH5)	Route fréquentée, entrée de bourg	Incidence faible ou peu marquante
C3	Depuis le lieu-dit la Grande Cour	UP		Hameau riverain	Incidence modérée
C4	Depuis l'accès aux vestiges gallo-romains Aquae Segetae	UP	Vestiges gallo-romains (MH)	Lieu touristique	Incidence faible ou peu marquante
C5	Depuis le haut des vestiges gallo-romains Aquae Segetae	UP	Vestiges gallo-romains (MH)	Lieu touristique	Incidence modérée
C6	Depuis le hameau de Paucourt	Paysage immédiat		Hameau riverain	Incidence forte
C7	Depuis le hameau Trivernoux	Paysage immédiat		Hameau riverain	Incidence forte
C8	Depuis l'ouest du hameau le Ponceau	Paysage immédiat		Hameau riverain	Incidence forte

7.4 SYNTHÈSE DE L'ANALYSE VISUELLE

7.4.1 Lisibilité du projet

Le projet des Ormeaux se compose de trois éoliennes qui s'inscrivent dans un contexte éolien déjà très présent.

En effet, on peut compter des parcs déjà construits (Terres Chaudes, Arville et Energie du Gâtinais 1 et 2), des parcs accordés (Barville Egry, Bois de Chaumont, Energie du Gâtinais 3, Bois Régnier, Genévriers, Energie de Saint-Vincent et Clos de Bordeaux). Le parc en développement de Longue plaine a également été pris en compte dans les photomontages.

En outre, de manière générale, le parc est globalement très exposé à une visibilité dans le paysage. En effet, les cultures en openfields et l'absence de boisements participent à créer des vues lointaines en direction des éoliennes du projet.

Toutefois, il existe des écrans visuels constitués par les bourgs et leurs écrans boisés, qui participent à masquer ça et là le projet, leur effet s'accroissant avec la distance.

Par ailleurs, certains mouvements légers de relief participent également à limiter les vues en direction des machines depuis les vues lointaines.

Le principal phénomène intégrateur du projet revient en revanche au contexte éolien lui-même. Plus on s'éloigne du projet, plus il est difficile de l'appréhender dans son individualité, du fait de la superposition avec les autres parcs, qui forment alors un tout, ou des masques végétaux qui le dissimulent en partie. Les incidences deviennent rapidement faibles, voire très faibles ou nulles, tant le projet ne se distingue pas de la masse d'éoliennes à l'horizon. Celui-ci ne change alors pas la composition de la vue, mais vient simplement renforcer le motif et en complexifier la lecture, en rajoutant une strate.

Sur les vues proches, où le parc est visible comme une entité à part entière, la simplicité d'implantation permet une bonne lecture du parc, qui répond plutôt bien à l'alignement strict d'Energie du Gâtinais, même si l'on ne se situe pas sur les mêmes échelles de parc. Les incidences fortes sont très rares, mis à part si l'on se situe vraiment très proche des éoliennes, au sud. Elles deviennent modérées et faibles très rapidement, même depuis le paysage immédiat et proche, en raison de la bonne cohérence avec Energie du Gâtinais, et du fait que les éoliennes existantes induisent déjà une familiarité avec le motif éolien. Le rajout de 3 éoliennes supplémentaires en comparaison du nombre déjà existant, ne bouscule pas les perceptions, même si elles contribuent à leur échelle à la densification du motif.

7.4.2 Incidence sur les unités paysagères (carte des UP : page 24 de l'état initial)

Les plaines ouvertes de la Rimarde, du Fusain et du Gâtinais

Ces plaines ouvertes constituées par celles de la Rimarde, du Fusain et du Gâtinais situées en périphérie du projet sont particulièrement exposées au projet par l'aspect dénudé des plaines céréalières. En effet, le peu de masques végétaux favorise les vues en direction des éoliennes.

Ainsi, au sein de cette unité, on peut constater une incidence modérée sur les abords du site, ainsi que sur les axes dégagés, puis qui devient plus faible avec la distance.

Les vallées encaissées de l'Essonne et du Loing

Ces deux vallées principales qui traversent le territoire d'étude sont caractérisées par de profonds sillons qui se caractérisent par des coteaux abrupts et boisés, qui empêchent de percevoir le site d'implantation.

Ainsi, à ce niveau on peut remarquer des incidences faibles à nulles dans les fonds de vallées, notamment au niveau de Montargis, Nemours, Malesherbes.

Les ambiances confidentielles du Val de la Bezonde et du Huillard, ainsi que des massifs d'Orléans et de Lorris

Ces unités paysagères sont caractérisées par un contexte qui devient de plus en plus boisé, depuis les microboisements et bosquets du Val de la Bezonde jusqu'à la masse végétale de la forêt d'Orléans. Cela cadre davantage les vues en direction du projet et la distance participe à réduire également la visibilité sur les machines.

Ainsi, en ce qui concerne le Val de la Bezonde, du Huillard, des massifs d'Orléans et de Lorris, il s'agit d'une incidence faible en raison de la distance et des boisements.

7.4.3 Depuis les voies de circulation

L'A77 et l'A19 sont les deux voies majeures du territoire qui passent aux environs du projet. La dernière est caractérisée par des abords très dégagés dont seuls les talus au niveau des ponts qui traversent l'autoroute constituent des masques visuels. Cependant, la distance avec les machines participe à limiter la visibilité en direction du projet.

Par ailleurs, on peut distinguer l'A19 de l'A77 par son caractère plus rapproché des machines. En effet, l'A19 passe aux marges immédiates du projet ce qui lui confère une incidence modérée à proximité du site (vue 9), à faible ou nulle en périphérie en raison des écrans paysagers permettant d'intégrer le projet (vues 7 et 20).

Les incidences relevées pour l'A77 sont très faibles ou nulles en raison de l'éloignement et du caractère encaissé des voies sur certains tronçons.

Le territoire est marqué par le passage du GR13 à 8-10km à l'est du projet. De manière générale, cet itinéraire jalonne les paysages des vallées, ainsi la perception depuis ce trajet est assez limitée par la présence à l'horizon des coteaux. Néanmoins des ouvertures assez nuancées sur le projet existent (vue 46) et l'incidence est alors faible vu la distance et les masques végétaux.

De manière générale, les abords de voie des départementales sont très dégagés. Ainsi, les voies à proximité du projet des Ormeaux possèdent des vues prolongées et ouvertes sur le projet. Du fait de la présence du parc Energie du Gâtinais, les incidences sont relativement modérées à faibles en s'éloignant, sauf sur la D841, qui longe le projet côté sud, et depuis laquelle les machines sont vraiment prédominantes. L'incidence est forte, mais la route est moins fréquentée.

7.4.4 Incidence sur les bourgs et hameaux

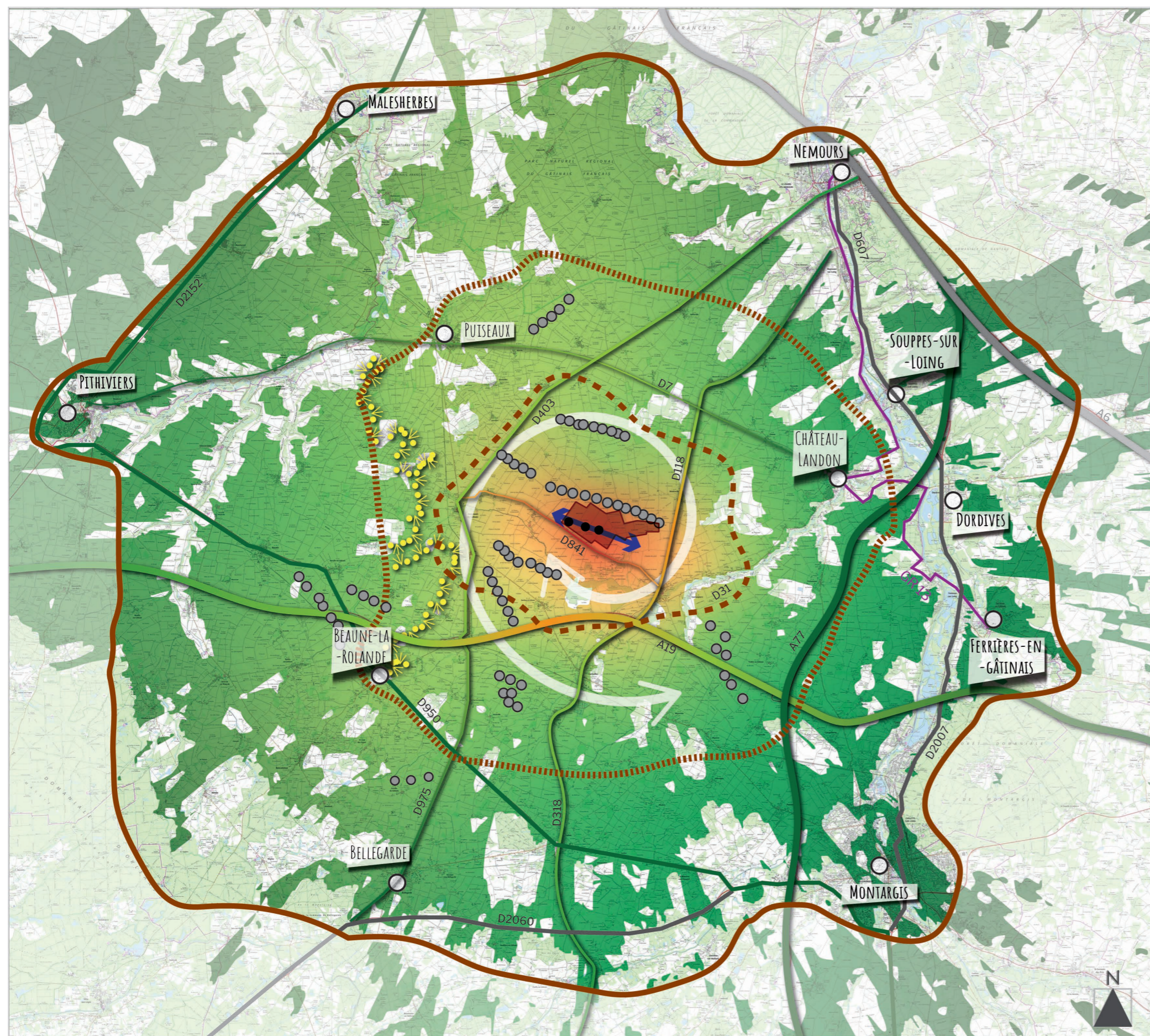
Les hameaux riverains au projet ont tendance à comporter de grandes ouvertures en direction des éoliennes. Bien que la présence du parc Energie du Gâtinais atténue le rapport avec le projet comme un «objet nouveau», l'incidence reste forte pour les hameaux de Villeneuve (vue 2), Trivernoux, La Renardière, le Colombier, les Croulis ou encore la Bottière (vue 1). Depuis Pilvernier (vue 3) et Paucourt (vue C6), davantage insérés dans la végétation et possédant déjà des vues significatives sur le parc Energie du Gâtinais, l'incidence est faible. Quant au Ponceau (vue 1bis), l'évitement d'une partie de la zone d'étude a permis d'éviter toute visibilité depuis le lieu-dit qui n'est donc pas impacté.

Les bourgs ne possèdent pas de vues sur le projet depuis leur coeur, excepté pour **Auxy**, qui se situe en promontoire, mais pour lequel la distance et la préexistence du motif éolien permettent d'atténuer la présence du projet (vue 11). Les visibilités concernent surtout les sorties ou entrées de bourg. Les bourgs les plus sensibles sont donc les bourgs proches pour lesquels les entrées/sorties présentent des dégagements sur le projet. Il s'agit de **Sceaux-du-Gâtinais** et **Bordeaux-en-Gâtinais**. **Mondreville** est également proche du projet mais étant donné que le projet se positionne derrière le parc d'Energie du Gâtinais, avec un nombre réduit d'éoliennes, les perceptions n'en sont pas franchement modifiées et l'incidence reste faible depuis les sorties (vues 4 et 5). **Arville**, **Gironville** et **Beaumont-du-Gâtinais** sont déjà situés plus en recul. Les incidences du projet sont faibles pour ces 3 bourgs. **Courtempierre** est séparé du projet par la ripisylve du Fusain, celui-ci n'est donc pas perceptible (vue 17).

Les bourgs importants (**Montargis**, **Pithiviers** et **Nemours**) sont éloignés par rapport au projet. L'incidence du projet sur eux est très faible ou nulle.

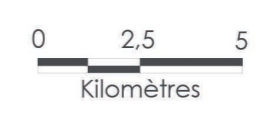
7.4.5 Incidence sur le tourisme

En ce qui concerne les incidences au niveau du tourisme, les ruines gallo-romaines de Sceaux-du-Gâtinais sont associées à une incidence faible en raison du micro-relief et de la distance entre le lieu et le projet. L'éolienne la plus proche se situe en effet à 4.8km des vestiges. Seules quelques extrémités de pales peuvent être perceptibles depuis l'accès et le parking (vues 16 et C4), ainsi que depuis les vestiges en eux-mêmes situés dans un creux du relief. En revanche, depuis les hauteurs du site, l'entièreté du contexte éolien, dont le projet, se révèle en arrière-plan, et l'incidence est alors localement modérée (vue C5). Au global l'impact est plutôt faible.



PROJET ÉOLIEN DES ORMEAUX
INCIDENCES PAYSAGÈRES
 (Aire d'étude éloignée)

- LEGENDE**
- Aires d'étude paysagère**
- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
 - Limite de l'aire d'étude éloignée
 - Limite de l'aire d'étude rapprochée
 - Limite de l'aire d'étude immédiate
 - Implantation des éoliennes du projet
- Perceptions visuelles particulières**
- Perception prolongée depuis les axes routiers montrant une incidence très faible du projet
 - Perception prolongée depuis les axes routiers montrant une incidence faible du projet
 - Perception prolongée depuis les axes routiers montrant une incidence modérée du projet
 - Incidence du projet très faible à nulle depuis les axes routiers
 - Incidence plutôt faible de perception depuis le coteau
 - Incidence faible et ponctuelle depuis le GR 13, nulle sur la majorité du parcours
- Eolien et effets cumulés**
- Parc éolien existant, accordé ou en projet
 - Effets d'encercllements provoqués par la dispersion du motif éolien (et non par le projet)
 - Bonne cohérence entre le projet et le parc Energie du Gâtinais depuis les abords proches
- Incidence paysagère**
- Incidence très faible
 - Incidence faible
 - Incidence modérée
 - Incidence forte



Le GR13 quant à lui, situé en périphérie de la vallée du Loing est concerné par une incidence faible et ponctuelle sur les espaces les plus dégagés, en raison de la distance et de la présence de boisements ponctuels entre cet itinéraire et les éoliennes.

7.4.6 Incidence sur le patrimoine

La majorité des édifices ne sont pas impactés par le projet, en raison de leur éloignement ou de leur faible visibilité.

Les édifices qui ont tendance à être le plus sujets à des covisibilités sont les églises, car leur clocher constitue souvent des points de repère visibles. En revanche, là aussi l'éloignement joue. Aucun édifice n'est soumis à covisibilité directe. Quelques covisibilités indirectes ou selon des champs visuels juxtaposés (séparation de plus de 50° entre le projet et le clocher) existent, mais l'incidence est alors faible. Aucune concurrence visuelle n'est à déplorer, en tout cas aucune qui ne soit liée directement au projet, puisque le parc Energie du Gâtinais est déjà présent.

Sur les sites inscrits ou classés, les incidences sont très faibles à nulles en raison de l'éloignement. Le site le plus proche est la vallée du Fusain (A). Les vues 28 et 45 montrent le rôle important joué par la ripisylve qui accompagne les flancs de coteau.

Enfin, les deux Sites Patrimoniaux Remarquables, le SPR de Puiseaux (Z1) et le SPR de Ferrières-en-Gâtinais (Z2) présentent une incidence très faible, voire nulle, par leur caractère éloigné du projet.

7.4.7 Effets cumulés et saturation visuelle

L'étude paysagère ainsi que celle des photomontages témoignent de la forte présence éolienne existante et à venir. Les parcs sont nombreux et relativement regroupés dans un rayon de 10km autour du projet.

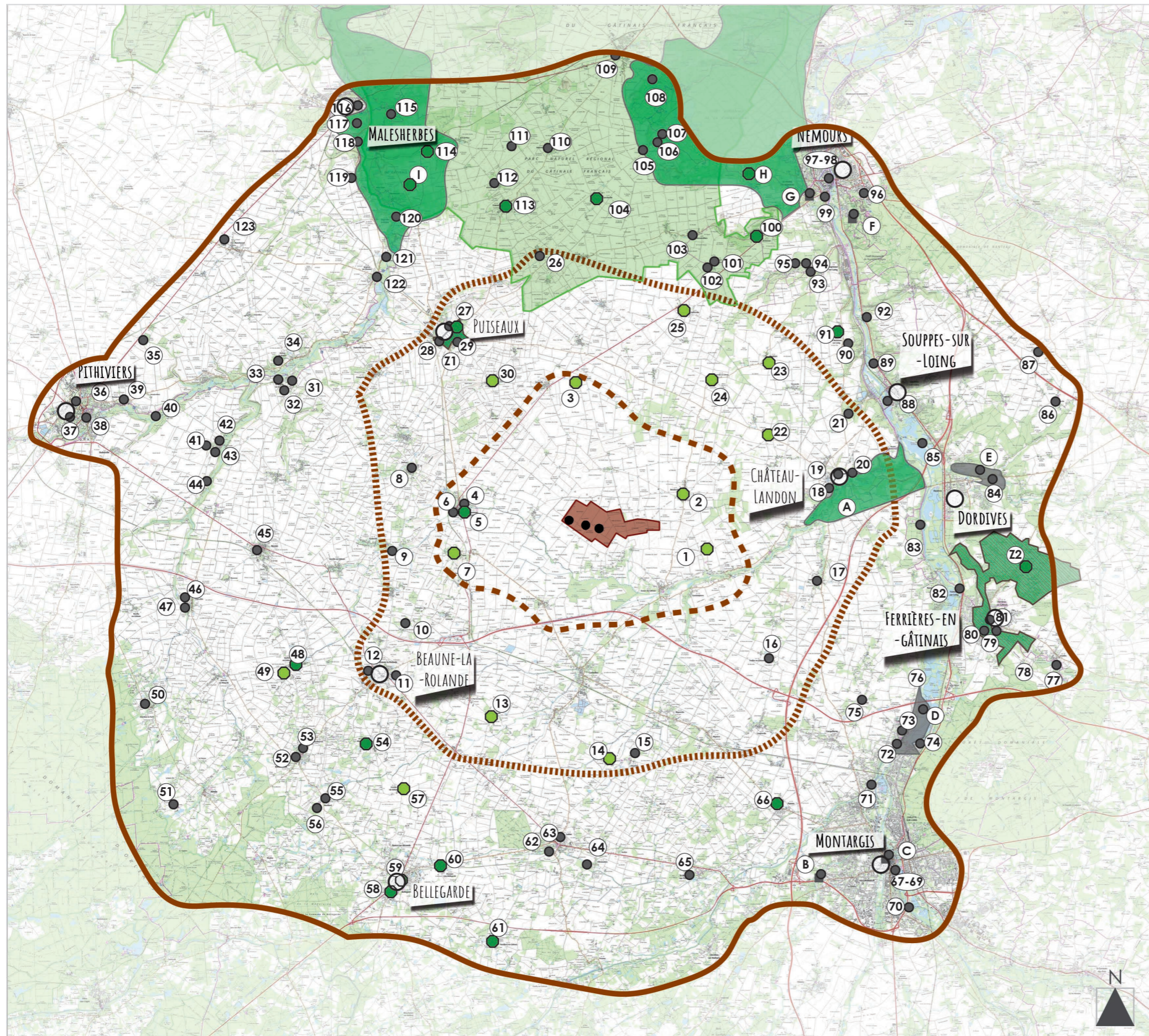
Majoritairement situés en ligne, sauf celui de Terres Chaudes et des Genévriers qui adoptent une implantation plus désorganisée, les parcs éoliens ont tendance à se superposer les uns aux autres, formant ainsi plusieurs strates, bien visibles dans ce paysage ouvert. Tous ces parcs participent à créer des effets de superposition, néanmoins, ces phénomènes de saturation restent préexistants à l'actuel parc étudié.

À proximité, on compte notamment les parcs d'Arville, d'Energie du Gâtinais 1 et 2, Bois Régulier et Clos de Bordeaux qui tendent à densifier fortement la présence des éoliennes à moins de 5km. L'absence d'obstacle visuel amplifie la présence des machines, notamment dans la plénitude des paysages agricoles.

L'étude de la saturation visuelle a montré que le projet s'inscrivait systématiquement dans un angle d'horizon déjà occupé par le parc existant d'Energie du Gâtinais. Ainsi, le projet ne participe pas au morcellement du motif éolien, ni à la réduction des espaces de respiration existants. Au contraire, il participe à la densification du motif éolien sur des horizons déjà occupés. Ainsi, l'ajout du projet n'a aucune incidence significative sur les effets d'encerclements, qui sont déjà préexistants, en tenant compte des projets qui sont actuellement en instruction et qui pourraient finalement ne pas être autorisés. L'incidence visuelle des effets cumulés est donc exclusivement liée au rapprochement du motif par rapport à certains hameaux au sud du site du projet (la Bottière, le Ponceau, la Renardière, etc.).

7.4.8 Impact du balisage nocturne

La nuit tombée, les éoliennes sont repérées par un balisage lumineux à hauteur du moyeu selon les recommandations de l'Aviation Civile. Ce balisage clignotant peut-être source d'une gêne visuelle la nuit, d'autant plus lorsque plusieurs parcs éoliens sont visibles conjointement. Une mesure de réduction efficace peut être de coordonner les clignotements entre les 3 éoliennes du parc (comme préconisé dans l'arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne). Ces clignotements seront également accordés dans la mesure du possible avec le parc Energie du Gâtinais, étant donné sa proximité.



PROJET ÉOLIEN DES ORMEAUX
INCIDENCES PATRIMONIALES
 (Aire d'étude éloignée)

LEGENDE

Aires d'étude paysagère

- Zone d'Implantation Potentielle des Eoliennes (ZIP)
- Limite de l'aire d'étude éloignée
- Implantation des éoliennes du projet

Patrimoine protégé

- Edifice
- Site
- SPR (ZPPAUP, AVAP et secteurs sauvegardés)
- Contour du site protégé
- Parc Naturel Régional du Gâtinais Français : incidence très faible
- Incidence nulle
- Incidence très faible
- Incidence faible



PAYSAGE						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidence
Les plaines ouvertes de la Rimarde, du Fusain et du Gâtinais	Unité paysagère	Immédiate rapprochée éloignée	Forte à faible	Dans la ZVI	1,2,6,7,8,9,10,11,12,13,16,17,18,19,20,21,22,23,24,29,30,31,32,33	Modérée depuis les abords du site et les axes dégagés, plus faible avec de la distance. Très ponctuellement forte sur les abords très proches.
Les vallées encaissées de l'Essonne et du Loing	Unité paysagère	Rapprochée éloignée	Faible à nulle	Partiellement dans la ZVI	46,47,49	Incidence faible voire nulle en fond de vallée
Les ambiances confidentielles du Val de la Bezonde et du Huillard	Unité paysagère	Immédiate rapprochée éloignée	Faible à nulle	Dans la ZVI	42, 43, 31	Faible par la distance
Les massifs d'Orléans et de Lorris	Unité paysagère	Eloignée	Nulle sauf depuis le bevédère des Caillettes	Dans la ZVI	44, 50	Incidence très faible depuis le belvédère des Caillettes, nulle sinon
Plaines de Pithiviers et de Sermaises	Unité paysagère	Eloignée	Faible, voire très faible à nulle	Dans la ZVI	39	Très faible
PATRIMOINE						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidence
Vestiges d'un ensemble monumental gallo-romain à vocation culturelle (1) - Sceaux-du-Gâtinais	Monument historique	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZVI	16	Incidence faible ou peu marquante
Eglise Saint-Etienne (2) - Mondreville	Monument historique	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZVI	4,5	Incidence faible ou peu marquante
Eglise (3) - Arville	Monument historique	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	14	Incidence faible ou peu marquante (covisibilité indirecte)
Château (4) - Beaumont-du-Gâtinais	Monument historique	immédiate	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	12	Incidence nulle
Eglise (5) - Beaumont-du-Gâtinais	Monument historique	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	C2	Incidence très faible (perception par champs visuels juxtaposés)
Halles (6) - Beaumont-du-Gâtinais	Monument historique	immédiate	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	12	Incidence nulle
Eglise Saint-Martin (7) - Auxe	Monument historique	immédiate	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	-	Incidence faible ou peu marquante
Eglise Saint-Germain (8) - Boësse	Monument historique	rapprochée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	22	Incidence nulle
Eglise Saint-Aubin (9) - Gaubertin	Monument historique	rapprochée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Maison forte de Gaudigny (10) - Egru	Monument historique	rapprochée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Martin et crypte (11) - Beaune-La-Rolande	Monument historique	rapprochée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	33	Incidence nulle
Ancien cimetière (12) - Beaune-La-Rolande	Monument historique	rapprochée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise de Juranville (13) - Juranville	Monument historique	rapprochée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	-	Incidence faible ou peu marquante
Moulin à vent dit Moulin de Gallardin (14) - Chapelon	Monument historique	rapprochée	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	19	Incidence faible ou peu marquante
Calvaire (15) - Chapelon	Monument historique	rapprochée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Pierre (16) - Treilles-en-Gâtinais	Monument historique	rapprochée	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	30	Incidence nulle
Eglise Saint-Jean-Baptiste (17) - Préfontaines	Monument historique	rapprochée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	29	Incidence nulle
Patrimoine urbain de Château-Landon (18) - Château-Landon	Monument historique	rapprochée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (19) - Château-Landon	Monument historique	rapprochée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	45	Incidence nulle
Abbaye Saint-Séverin (20) - Château-Landon	Monument historique	rapprochée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Château de Chancepoix (21) - Château-Landon	Monument historique	rapprochée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (22) - Chenou	Monument historique	rapprochée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	-	Incidence faible ou peu marquante
Eglise (23) - Bougligny	Monument historique	rapprochée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	-	Incidence faible ou peu marquante

Eglise (24) - Maisoncelles-en-Gâtinais	Monument historique	rapprochée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	-	Incidence faible ou peu marquante
Eglise (25) - Aufferville	Monument historique	rapprochée	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	C1	Incidence faible ou peu marquante
Eglise Saint-Amand (26) - Burcy	Monument historique	rapprochée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Notre Dame (27) - Puiseaux	Monument historique	rapprochée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Halle (28) - Puiseaux	Monument historique	rapprochée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Croix du 12e siècle (29) - Puiseaux	Monument historique	rapprochée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Loup (30) - Bromeilles	Monument historique	rapprochée	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	24	Incidence faible ou peu marquante
Ancien prieuré (31) - Neuville-sur-Essonne	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Amand (32) - Neuville-sur-Essonne	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Sulpice de Ligerville (33) - Neuville-sur-Essonne	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Château de Rocheplatte (34) - Aulnay-la-Rivière	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Château des Essarts (35) - Marsainvilliers	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	36	Incidence nulle
Eglise Saint-Salomon et Saint Grégoire (36) - Pithiviers	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Reste de l'ancienne collégiale Saint-Georges (37) - Pithiviers	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Château de l'Ardoise (38) - Pithiviers	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Manoir de la Taille (39) - Bondaroy	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Martin-le-Seul (40) - Bondaroy	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Chapelle Saint-Lubin (41) - Yèvre-le-Châtel	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Château d'Yèvre-le-Châtel (42) - Yèvre-le-Châtel	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Gault (43) - Yèvre-le-Châtel	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Brigide (44) - Yèvre-la-ville	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Pierre (45) - Boynes	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	34	Incidence nulle
Château de Courcelles-le-Roi (46) - Courcelles	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Jacques le Majeur (47) - Courcelles	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	38	Incidence nulle
Château (48) - Saint-Michel	Monument historique	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
Eglise Saint-Martin (49) - Batilly-en-Gâtinais	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	-	Incidence faible ou peu marquante
Château de la Luzerne (50) - Chambon-la-forêt	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Vestiges du château du Hallier (51) - Nibelle	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Notre-Dame (52) - Boiscommun	Monument historique	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	40	Incidence nulle
Chapelle Saint-Lazare (53) - Boiscommun	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Loup (54) - Saint-Loup-des-Vignes	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	41	Incidence très faible
Château (55) - Montliard	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Notre-Dame (56) - Montliard	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Martial (57) - Fréville-du-Gâtinais	Monument historique	éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	-	Incidence faible ou peu marquante
Eglise Notre-Dame (58) - Bellegarde	Monument historique	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	43	Incidence très faible
Ancien château (59) - Bellegarde	Monument historique	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
Eglise Saint-Denis (60) - Ouzouer-sous-Bellegarde	Monument historique	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
Eglise Saint-Laurent (61) - Auvilliers-en-Gâtinais	Monument historique	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
Halle (62) - Ladon	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Hilaire (63) - Ladon	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Nicolas (64) - Villemoutiers	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise paroissiale Saint-Maurice (65) - Saint-Maurice-sur-Fessard	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Pierre-ès-Liens (66) - Pannes	Monument historique	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
Patrimoine urbain de Montargis (67) - Montargis	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise de la Madeleine (68) - Montargis	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Ruines du château de Lorris (69) - Montargis	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Moulin à eau dit Moulin Bardin (70) - Amilly	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Site d'écluse et point de jonction des trois canaux de Briare, d'Orléans et du Loing (71) - Châlette-sur-Loing	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Loup (72) - Cepoy	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle

Ancienne maison du directeur des canaux, dite maison des Seigneurs du Canal, le long du canal du Loing (73) - Cepoy	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Terrain de 2000 m2 constituant le gisement préhistorique dit de la Pierre-aux-Fées (74) - Cepoy	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Notre-Dame (75) - Girolles	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	49	Incidence nulle
Terrain de 4291 m2 constituant le gisement préhistorique dit de la Maison Blanche (76) - Fontenay-sur-Loing	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Moulin Tosset (77) - Griselles	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Pont sur la Cléry dit Le Gril de Corbelin (78) - Griselles	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Ancienne abbaye (79) - Ferrières	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise abbatiale Saint-Pierre (80) - Ferrières	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Croix de l'Hosannaire (81) - Ferrières	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Maison (82) - Fontenay-sur-Loing	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Moulin de Nançay (83) - Nargis	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Château de Mez-le-Maréchal (84) - Dordives	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Abbaye de Cercanceau (85) - Souppes-sur-Loing	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Eutrope de Lagerville (86) - Chaintreaux	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (87) - Chaintreaux	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Clair-Saint-Léger (88) - Souppes-sur-Loing	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Groupe de huit polissoirs (89) - Souppes-sur-Loing	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (90) - La Madeleine-sur-Loing	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Croix hosannaire (91) - La Madeleine-sur-Loing	Monument historique	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
Chapelle de Gandelles (restes) (92) - Bagneaux-sur-Loing	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (93) - Faÿ-lès-Nemours	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Château (94) - Faÿ-lès-Nemours	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Abri orné sous blocs de grès (95) - Faÿ-lès-Nemours	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Musée de Préhistoire d'Ile-de-France (96) - Nemours	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Patrimoine urbain de Nemours (97) - Nemours	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Jean-Baptiste (98) - Nemours	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (99) - Saint-Pierre-lès-Nemours	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (100) - Ormesson	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	27	Incidence très faible
Eglise (101) - Châtenoy	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Manoir du 15s (102) - Châtenoy	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (103) - Chevrainvilliers	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (104) - Guercheville	Monument historique	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
Ferme du Chapitre (105) - Larchant	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Hôtel dit du Pélerin (106) - Larchant	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Mathurin (107) - Larchant	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Abri sous roche orné de gravures préhistoriques (108) - Larchant	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (109) - La Chapelle-la-Reine	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (110) - Amponville	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Dolmen dit la Pierre l'Armoire (111) - Rumont	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (112) - Rumont	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise (113) - Fromont	Monument historique	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
Dolmen (114) - Buthiers	Monument historique	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
Vestiges archéologiques de Buthiers - Rocher gravé et grotte (115) - Buthiers	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Château de Rouville (116) - Malesherbes	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Martin (117) - Malesherbes	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Château (118) - Malesherbes	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Dolmen de Mailleton (119) - Malesherbes	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Château (120) - Augerville-la-Rivière	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle

Eglise paroissiale Saint-Blaise ou Saint-Fiacre (121) - Dimancheville	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Eglise Saint-Etienne (122) - Briarres-sur-Essonne	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Obélisque astronomique, dit aussi Méridienne (123) - Manchecourt	Monument historique	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Vallée du Fusain (A) - Château-Landon	Site inscrit et/ou classé	rapprochée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	28, 45	Incidence très faible
Château de Platteville et son parc (B) - Villemandeur	Site inscrit et/ou classé	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Vieille ville de Montargis (C) - Montargis	Site inscrit et/ou classé	éloignée	Sensibilité nulle	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Bassin du Loing, canal et parc du château de Cepoy (D) - Cepoy	Site inscrit et/ou classé	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Vallée du Betz (E) - Dordives	Site inscrit et/ou classé	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Les Rochers de Nemours - Rochers dits Le Mont d'Elivet, Le Crot aux Loups, Les Gros Monts et Les Beaugards (F) - Nemours	Site inscrit et/ou classé	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Les Rochers Gréau (G) - Saint-Pierre-lès-Nemours	Site inscrit et/ou classé	éloignée	Sensibilité nulle	Hors de la ZVI	-	Incidence nulle
Forêt domaniale et bois de la Commanderie, forêt domaniale de Larchant, bois de la Justice et leurs abords (H) - -	Site inscrit et/ou classé	éloignée	Sensibilité très faible	Hors de la ZVI	-	Incidence très faible
Site de la haute vallée de l'Essonne (I) - Augerville-la-Rivière, Buthiers	Site inscrit et/ou classé	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
SPR de Puiseaux (Z1)	ZPPAUP / AVAP	rapprochée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
SPR de Ferrières-en-Gâtinais (Z2)	ZPPAUP / AVAP	éloignée	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	48	Incidence nulle

LIEUX VISITES ET FREQUENTES						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidence
A 77	Voie majeure	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
A 19	Voie majeure	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte à proximité du site, à modéré en périphérie	Dans la ZVI	7, 9, 20	Incidence modérée, rapidement dégressive
GR 13	Sentier de randonnée	rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	46	Incidence faible et ponctuelle, nulle sur le reste du parcours
D403	Voie principale	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte	Dans la ZVI	27, 14, 32	Incidence faible
D950	Voie principale	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	32, 34, 37	Incidence très faible
D118	Voie secondaire	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte à modérée	Dans la ZVI	4, 6, 15	Incidence modérée au niveau du projet, à faible
D7	Voie secondaire	immédiate rapprochée éloignée	Sensibilité forte à modérée	Dans la ZVI	14, 15	Incidence faible à très faible
D43	Voie secondaire	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	4, 5	Incidence faible à modérée
D841	Voie secondaire	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	1, 2, 6	Incidence modérée à forte
Les vestiges gallo-romain de Sceaux-du-Gâtinais	Lieu touristique	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	16, C4, C5	Incidence faible, à modérée en haut du site

LIEUX HABITES ET PERCEPTIONS QUOTIDIENNES						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidence
Mondreville	Bourg riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZVI	4, 5	Incidence faible en sortie /entrée à nulle dans le bourg
Sceaux-du-Gâtinais	Bourg riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZVI	6	Incidence modérée en sortie nord, à nulle dans le bourg
Arville, Gironville	Bourg riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZVI	-	Incidence faible ou peu marquante depuis les sorties
Bordeaux-en-Gâtinais	Bourg riverain	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	9	Incidence modérée en sortie nord et entrée sud, à nulle dans le bourg
Beaumont-du-Gâtinais	Bourg riverain	immédiate	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	12	Incidence faible ou peu marquante depuis les sorties
Courtempierre	Bourg riverain	immédiate	Sensibilité faible ou peu marquante	Partiellement dans la ZVI	17	Incidence nulle
Auxy	Bourg riverain	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	10, 11	Incidence faible
Montargis	Bourg important	éloigné	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence très faible
Pithiviers	Bourg important	éloigné	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	37	Incidence très faible
Nemour	Bourg important	éloigné	Sensibilité très faible	Dans la ZVI	-	Incidence nulle
Paucourt	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité faible ou peu marquante	Dans la ZVI	C6	Incidence faible ou peu marquante
Trivernoux	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZVI	C7	Incidence forte
La Renardière - le Colombier - les Croulis - la Grande Cour	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZVI	1, C3	Incidence forte à modérée
La Bottière	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZVI	1, C8	Incidence forte
Le Ponceau	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité modérée	Dans la ZVI	1bis	Incidence nulle
Villeneuve	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZVI	2	Incidence forte
Pilvernier	Hameau riverain	immédiate	Sensibilité forte	Dans la ZVI	3	Incidence modérée

PAYSAGE EOLIEN ET EFFETS CUMULES						
Sensibilités recensées dans l'état initial				Analyse des incidences		
Nom	Type	Aire d'étude	Sensibilité	Résultats de la ZVI	Etude par photomontage	Incidence
Lecture du projet	Composition du projet	éloigné à immédiate	Forte car proximité du parc Energie du Gâtinais, dont l'implantation est très linéaire	-	Tous	Bonne lecture du projet grâce à une simplicité et une régularité d'implantation. La lecture du projet est perdue avec l'éloignement, au gré des superpositions avec les autres parcs, mais dont la lecture est déjà difficile avant l'ajout du projet.
Effets cumulés	Effets cumulés entre parcs éoliens : cohérence d'ensemble et effets d'encerclément	éloigné à immédiate	Forte car proximité de nombreux parcs éoliens dans un paysage dégagé favorisant les vues d'ensemble	-	Tous	Effet cumulé faible du fait de la cohérence avec le parc Energie du Gâtinais et du fait du faible nombre d'emachines ajoutées. Incidence très faible sur les effets d'encerclément car le champ de vision est déjà occupé par le parc existant.

7.5 ETUDE COMPLÉMENTAIRE : BOURG DE BURCY

7.5.1 Contexte paysager du bourg

La commune de Burcy correspond à la limite méridionale du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Ce village bosquet de 148 habitants en 2019 s'implante sur les sommets d'une butte témoin du Miocène et de l'Oligocène, c'est-à-dire une formation rocheuse ancienne préservée de l'érosion. Ce genre de motif de buttes est caractéristique du gâtinais, et vient rythmer l'horizontalité sans fin de ces grands paysages agricoles. Ainsi, avec ses 143 mètres de hauteur, la butte de Burcy domine les paysages ouverts, et offre au regard une vaste portée.

La sortie sud du bourg offre au regard une vaste scène ouverte, dominée par les parcelles cultivées. Cet immense openfield est rythmé par la butte d'Avrilmont. Bien que cette dernière se fonde dans les plaines cultivées, elle est clairement lisible dans le paysage, et ferme une partie de l'horizon, en particulier en direction du projet.

7.5.2 Visibilité du projet

Même en tenant compte de ce relief, le pourcentage du parc visible depuis la butte de Burcy est globalement important. Les vues atteignent les 80% sur les hauteurs du bourg et au niveau des sorties, et baissent progressivement avec la pente. Bien que le projet soit tronqué par la butte d'Avrilmont, il reste en grande partie visible depuis le bourg. Il se trouve toutefois à l'arrière-plan, et les photomontages proches ne montrent pas d'émergence du nouveau motif : bien que le projet soit plus grand que les éoliennes des parcs d'Énergie du Gâtinais 1 et 2, sa hauteur apparente reste similaire à celle des parcs d'Arvilles et Gâtinais 3. Cette dernière est par ailleurs très faible : Le bourg étant situé à près de 12km du projet, la hauteur apparente moyenne des éoliennes est comprise entre 0,5° et 1° sur l'horizon.



Extrait du Photomontage de Burcy - Etat initial



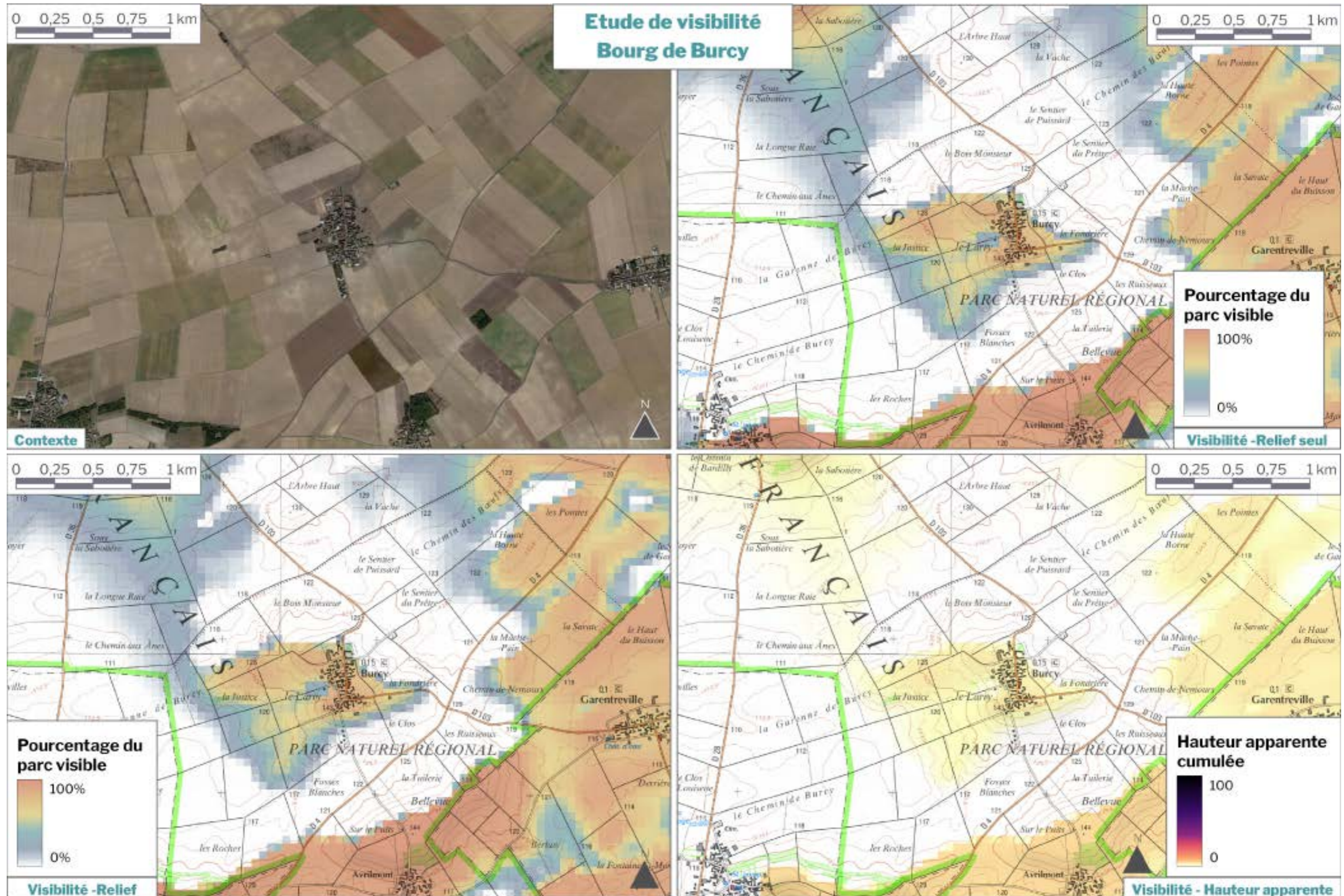
Extrait du Photomontage de Burcy - Esquisse



Extrait du Photomontage de Burcy - Etat final



Vue depuis la sortie de Burcy (Source : Google earth)



7.6 ETUDE COMPLÉMENTAIRE : SITE D'AQUAE SEGETAE

Le site d'Aquae Segetae, sur la commune de Sceaux-du-Gâtinais, correspond aux vestiges d'une ancienne cité thermale gallo-romaine. Construite sur un lieu de culte de la déesse Segeta, déesse gauloise de la Loire et plus généralement une des nombreuses déesses des sources et de la guérison, la ville d'Aquae Segetae était l'une des 52 villes thermales de l'empire romain, et occupait une surface d'environ 24 hectares sur la route de Sens à Orléans. Aujourd'hui, il ne reste de la ville que les vestiges du sanctuaire et de son nymphée, c'est-à-dire son bassin cultuel. Un projet de musée est en cours sur la parcelle au nord du site.

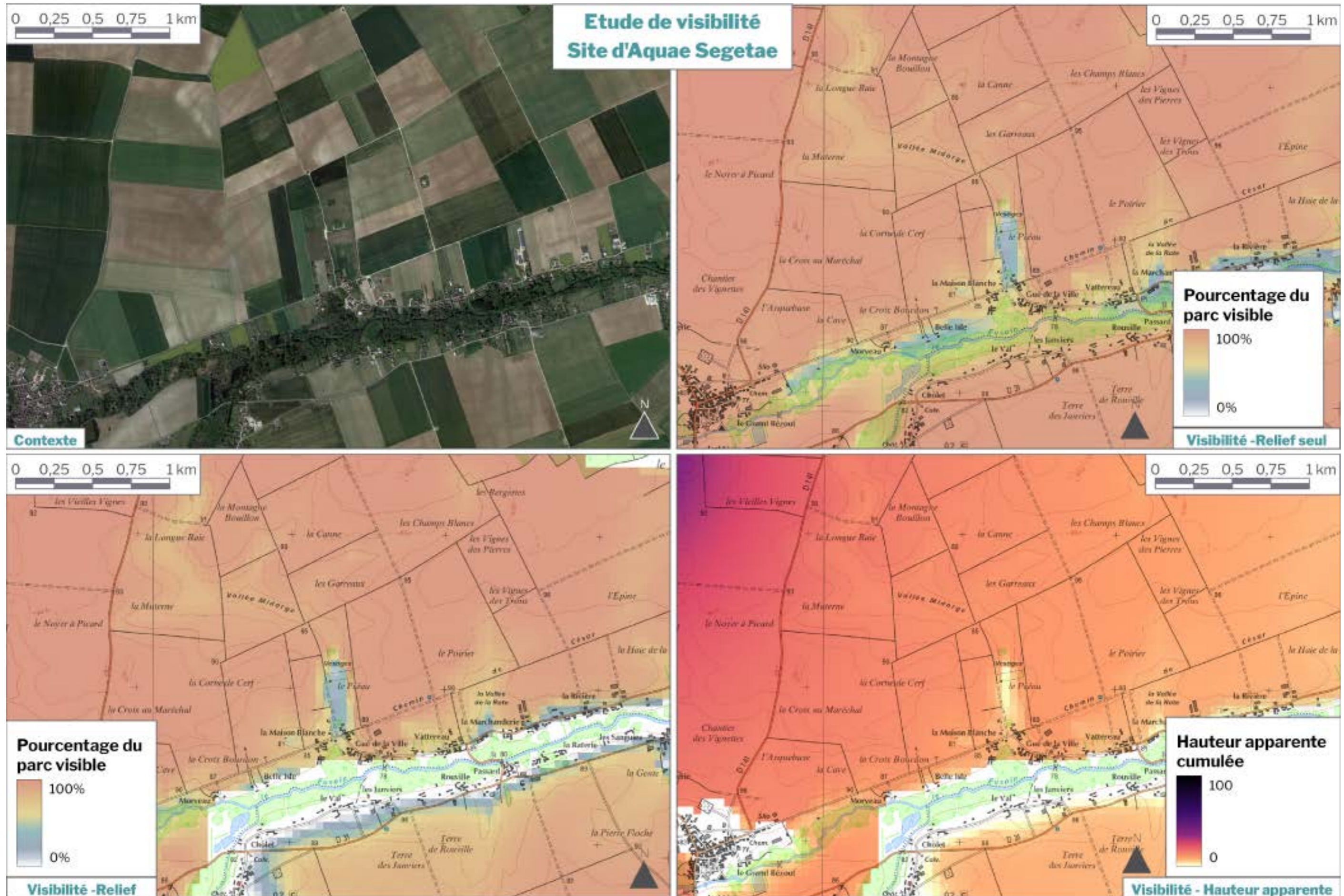
Le site d'Aquae Segetae doit sa préservation en partie à son cadre rural totalement dénué d'urbanisation, qui a permis de protéger les vestiges. Cet isolement au cœur des parcelles cultivées est donc un marqueur fort de l'identité du site. Le site offre de larges vues ouvertes sur l'openfield du Gâtinais, qui s'étend à perte de vue. Le site en lui-même est situé dans une petite cuvette, ce qui limite les visibilitées potentielles du projet : le pourcentage du projet visible depuis les vestiges est autour de 10 à 20 %. Toutefois, sur les abords des vestiges, et notamment sur le site du futur musée, les visibilitées sont plus importantes, autour de 80 à 100%. Les hauteurs apparentes sont également plus importantes, et atteignent aisément voire dépassent les 5°. Le projet sera donc visible depuis les abords du site historique. Toutefois, il ne formera pas un nouveau motif. L'éolien existe déjà dans cette direction à travers les parcs d'Énergie du Gâtinais. Le projet des Ormeaux va donc renforcer un motif déjà existant, et non créer un nouveau motif qui n'existerait pas depuis le site.



Photomontage du projet de musée d'Aquae Segetae (crédit photo : Berranger & Vincent Architectes)



Photographies des vestiges d'Aquae Segetae (Crédit photo : Raphaël Morin - Anastasia Delécolle - Sonja Renda pour le site internet de la communauté de commune des 4 vallées)



8. MESURES PAYSAGÈRES DU PROJET ÉOLIEN

8.1 LES MESURES D'ÉVITEMENT

Les préconisations précédentes ont permis de déterminer différentes mesures afin de favoriser l'intégration du projet éolien des Ormeaux dans le paysage :

- Laisser un cône visuel libre depuis le coteau d'Auxy en limitant l'emprise nord-sud du projet;
- S'implanter en retrait par rapport aux hameaux riverains situés au sud de la zone d'étude.

8.2 LES MESURES DE RÉDUCTION : PLANTATIONS SUR L'HABITAT PROCHE

L'intégration visuelle des éoliennes depuis les hameaux proches constitue un critère important dans sa prise en compte des perceptions paysagères locales, en gardant à l'esprit que chacun dispose de sa sensibilité. En effet, «chaque société et chaque individu qui la compose porte son propre modèle paysager, qui mêle des dimensions globales, locales et individuelles. Le modèle individuel est propre à chaque personne et fait référence au parcours personnel de chacun, dépendant de son éducation, de sa culture, de sa sensibilité...» (Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens, ADEME).

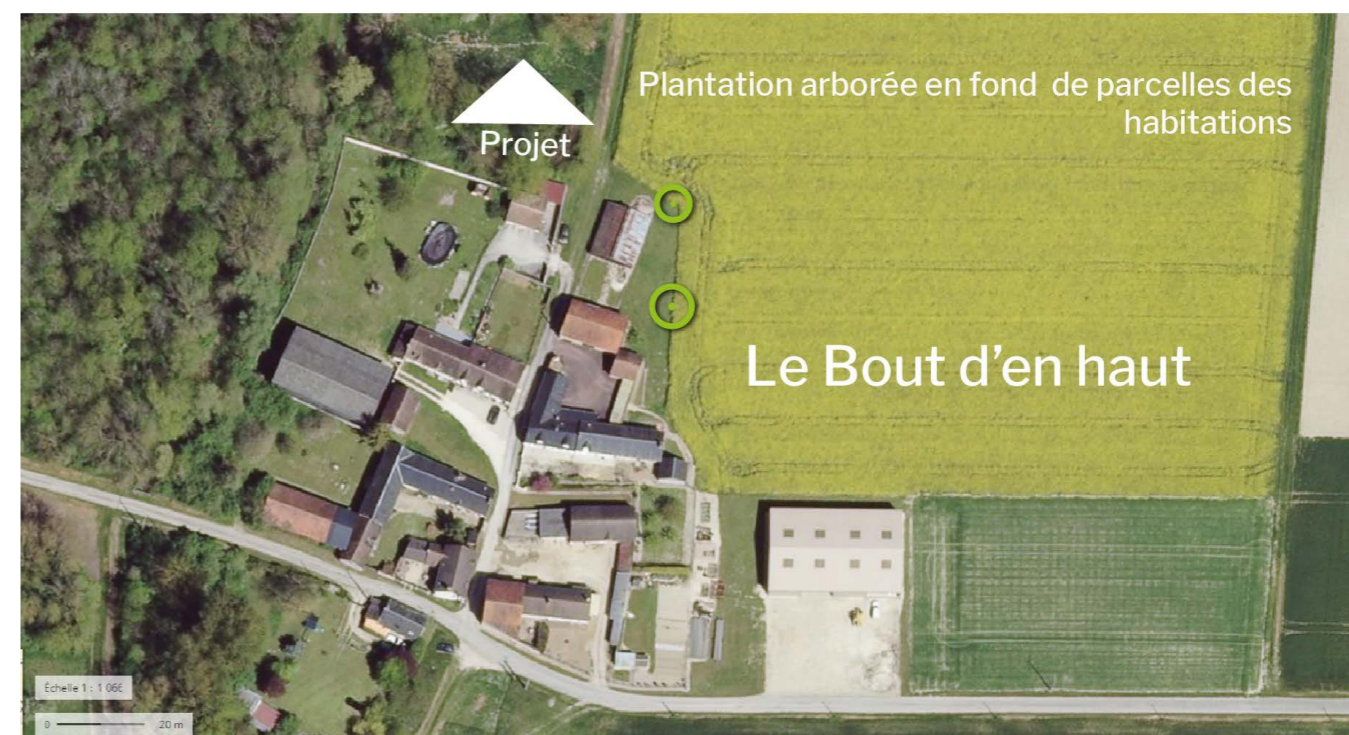
Comme les photomontages l'ont mis en exergue, plusieurs hameaux situés à proximité du site présentent une ouverture visuelle en direction du parc, et pourront faire l'objet d'une mesure de plantation participant au renforcement de la maille végétale.

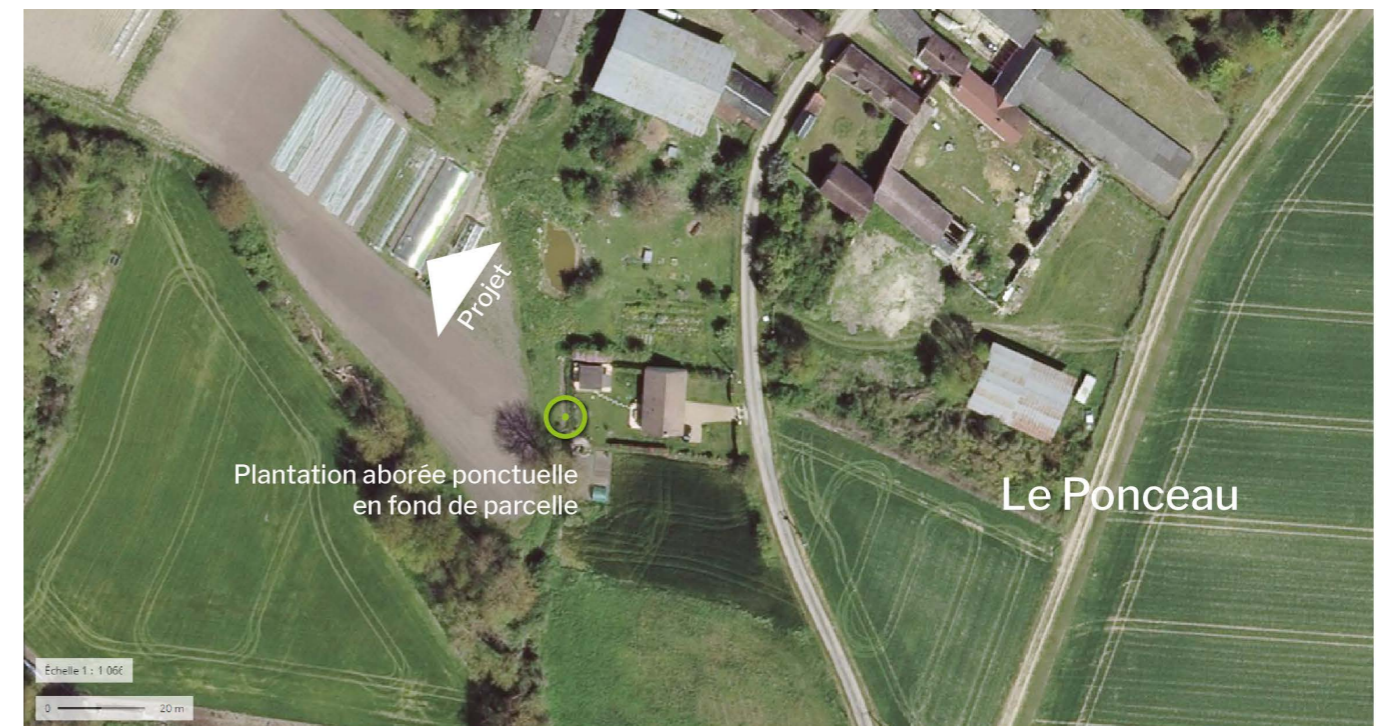
Ces plantations seront proposées aux propriétaires vivant à moins de 1 km d'une éolienne du projet. Les mesures pourront être ajustées au cas par cas avec la proposition d'une « bourse aux arbres ». Les bourgs concernés par ces mesures sont ceux situés sur la frange sud sur un intervalle allant du hameau Le Ponceau au hameau Le Bout d'en haut.

De manière générale, l'objectif est de proposer des mesures de plantations venant prolonger les ambiances végétales existantes de manière à ne pas créer d'effet «postiche».

Les plantations ont pour objectif d'orienter les vues ou de les cadrer pour donner une échelle de perception plus réduite ou refermée sur le parc en fonction de l'environnement du hameau. **Lors de la plantation, les sujets arborés font entre 4 et 5m. Afin de prévoir le temps de pousse de ces arbres-tiges (environ 10 ans avant d'arriver à maturité), une strate arbustive à la croissance rapide peut être proposée en complément en fonction du contexte végétal. Ainsi, la haie pourra avoir un effet occultant dès les premières années. En effet, un arbuste de 2 ou 3 m peut très bien masquer une éolienne de 180m, dès lors que celui-ci est au premier plan.**

Enfin, les cartes suivantes proposent des localisations concernant les plantations pour limiter les perceptions depuis les espaces riverains. Ces propositions pourront être ajustées sur le terrain avec les habitants concernés si ces derniers le souhaite.





8.3 LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Les mesures d'accompagnement ne s'inscrivent pas directement dans la démarche Eviter-Réduire-Compenser, mais visent à valoriser le territoire dans lequel s'inscrit le projet, en lien ou non avec celui-ci.

Pour le projet des Ormeaux, étant donné le développement éolien qui s'accroît dans la région, il est proposé de communiquer sur les énergies renouvelables par la mise en place d'un panneau pédagogique au niveau du poste de livraison.



Exemple de panneau pédagogique réalisé par Elicio

Poste	PU. HT	Unité	Quantité	Total HT
Panneau pédagogique en robinier	1 300 €	U	1	1 300 €
Bourse aux arbres				
Arbre (y compris fourniture, plantation, apport de terre végétale et tuteurage)	350 €	U	12	4 200 €
Plantation haie simple (y compris création de la tranchée et apport de terre végétale)	30 €	U	139	4 170 €
TOTAL HT				9 670 €

Estimatif du coût des mesures

8.4 SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE

Conformément aux modifications apportées par le décret du 1 août 2016 à l'article R122-5 du code de l'environnement, l'étude d'impact doit comprendre : « Une description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement et de leur évolution en cas de mise en oeuvre du projet, dénommée « scénario de référence », et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en oeuvre du projet, dans la mesure où les changements naturels par rapport au scénario de référence peuvent être évalués moyennant un effort raisonnable sur la base des informations environnementales et des connaissances scientifiques disponibles ».

Le tableau suivant présente l'analyse résultant de l'approche complémentaire relative au scénario de référence.

THÉMATIQUE	SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL	ÉVOLUTION SANS LE PROJET	ÉVOLUTION AVEC LE PROJET
PAYSAGE	<p>Le projet éolien des Ormeaux s'implante dans un paysage constitué en majorité par les plaines ouvertes de la Rimarde, du Fusain et du Gâtinais. Deux vallées principales traversent le territoire d'étude. Il s'agit de la vallée de l'Essonne et de l'Oeuf, et celle du Loing.</p> <p>En se rapprochant du sud de l'aire d'étude, le paysage devient de plus en plus boisé, depuis les microboisements et bosquets du Val de la Bezonde jusqu'à la masse végétale de la forêt d'Orléans.</p>	<p>À l'échelle du grand territoire comme à l'échelle locale, il n'y a pas d'évolution clairement prévisible.</p> <p>On peut néanmoins supposer que le développement de l'énergie éolienne entraînera une modification de ces paysages ouverts, par la multiplication des projets éoliens.</p>	<p>Échelle du grand paysage : Le projet s'insérera dans la continuité des parcs existants en reproduisant le motif de ligne. Il contribuera à petite échelle à densifier le motif éolien déjà présent dans le territoire, sans être particulièrement marquant puisqu'il se fondra dans la masse des autres parcs. Les incidences ne seront fortes que très localement sur la D841, mais dès les abords proches, elles seront modérées voire faibles. La stratégie de densification du secteur, en ajoutant un nombre réduit de machine, favorise globalement la bonne insertion du projet dans son contexte paysager et limite les incidences.</p> <p>Échelle du paysage proche : Sur les abords du projet, des aménagements seront réalisés afin d'acheminer les matériaux et les éoliennes ainsi que d'entretenir le parc durant sa phase d'exploitation. Le socle des éoliennes réduira de manière relativement limitée la surface d'exploitation des terres agricoles.</p> <p>Réversibilité : Les éoliennes étant des objets démontables, il peut être supposé que le jour où le projet sera entièrement démonté (pour quelque raison), la parcelle retrouvera sa vocation agricole initiale.</p>
ÉDIFICES ET SITES PROTÉGÉS	<p>Le territoire possède 123 monuments historiques, 9 sites et les 2 SPR</p>	<p>Pas d'évolution clairement prévisible</p>	<p>L'ensemble des édifices protégés n'est pas impacté par le projet, ou seulement de manière faible et peu marquante.</p>
TOURISME	<p>La valorisation touristique du territoire se présente sous la forme d'un réseau de sentiers de randonnée situés majoritairement aux abords des vallées du Loing et de l'Essonne.</p> <p>Toutefois on peut noter la présence des vestiges gallo-romains qui représentent un point de vigilance particulier en raison de sa proximité avec la ZIP.</p>	<p>Pas d'évolution prévisible, cela dépend des financements disponibles.</p> <p>Les ruines gallo-romaines font l'objet d'un projet de mise en valeur par la création d'un musée. Le site devrait donc être davantage fréquenté à l'avenir.</p>	<p>En ce qui concerne le tourisme, le projet aura un léger impact sur le site touristique des ruines gallo-romaines de Sceaux-du-Gâtinais ainsi qu'au niveau du GR 13, par l'existence d'une incidence faible, voire modérée en haut du site des vestiges.</p>

9. BIBLIOGRAPHIE

Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens, Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME), 2010

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Décembre 2016 (actualisé en Octobre 2020)

Monumentum, <https://monumentum.fr/>

Atlas des patrimoines, <http://atlas.patrimoines.culture.fr/>

10. MÉTHODOLOGIE DU VOLET PAYSAGER DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'étude d'impact est une analyse technique et scientifique permettant d'envisager, avant que le projet ne soit construit et exploité, les conséquences futures positives et négatives du projet sur l'environnement, et notamment sur la commodité du voisinage, la santé, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de la nature, de l'environnement et des paysages, la conservation des sites et des monuments ainsi que des éléments du patrimoine archéologique (cf. art. L511-1 du code de l'environnement).

L'étude paysagère du dossier d'étude d'impact a pour objectifs :

- D'analyser et d'identifier les enjeux et sensibilités patrimoniaux et paysagers liés au projet ;
- D'analyser la cohérence d'implantation du projet dans son environnement, d'identifier les effets, les incidences et de déterminer les mesures d'intégration paysagère.

10.1 COMPOSITION DE L'ÉTUDE D'IMPACT

Le volet paysager de l'étude d'impact comprend quatre grandes parties s'articulant de la manière suivante :

- L'état initial comprend l'analyse paysagère du territoire d'étude qui permet, au regard du territoire d'identifier, d'analyser et de hiérarchiser l'ensemble des enjeux existants à l'état actuel de la zone et des paysages susceptibles d'être affectés par le projet. Une sensibilité est affectée à chacun de ces enjeux, dépendante du projet éolien considéré dans la présente étude.
- La proposition de préconisations découlant des enjeux et sensibilités identifiés précédemment et la comparaison de différentes alternatives d'implantation mènent à la définition du parti d'implantation des éoliennes sur le site.
- L'analyse des effets de ce parti d'implantation et son croisement avec les enjeux identifiés sur le territoire d'étude lors de l'analyse paysagère permet de définir les impacts paysagers des éoliennes.
- La proposition de mesures afin de supprimer, réduire ou compenser les impacts paysagers identifiés précédemment. La prise en compte de ces mesures permet par la suite d'évaluer les impacts « résiduels » du projet éolien.

L'analyse paysagère du territoire d'étude du présent document inclut une approche sensible du paysage au regard du projet éolien envisagé, appuyée pour l'essentiel sur des visites de terrain, qui sont complétées par une recherche bibliographique. L'étude est basée sur les préconisations de l'ADEME énoncées dans le « Manuel préliminaire de l'étude d'impact des parcs éoliens » de 2004 (remis à jour en 2010), notamment en termes de méthodologie.

10.2 L'ANALYSE PAYSAGÈRE

10.2.1 Paysage institutionnel

D'un point de vue paysager, la réalisation de l'étude d'impact est soumise à certaines réglementations en vigueur, et épaulée dans sa conception par des éléments guides, qui servent alors de référence pour l'analyse. Ainsi l'analyse des différentes composantes paysagères, et notamment à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, s'appuie sur plusieurs de ces documents et notamment :

- **Les documents réglementaires généraux** comprenant le **code de l'environnement, la loi relative à la protection des monuments et sites de 1930, la loi paysages de 1993, la convention européenne du paysage de 2000 et le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres**, datant de décembre 2016.
- **Les documents réglementaires qui s'appliquent spécifiquement à la zone d'étude** comme les **PLUi**

(Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux), les **SCoT** (Schémas de Cohérence Territoriale) et **autres documents réglementaires** (arrêtés préfectoraux, municipaux, etc.).

- **Les documents guides**, qui ne sont en aucun cas des documents prescriptifs, qui servent de base pour l'élaboration du volet paysager de l'étude d'impact. Selon le contexte et l'étude terrain réalisée au préalable, ces documents peuvent éventuellement être relativisés. Ainsi sont pris en considération les **Atlas des paysages** (départementaux ou régionaux), les **Schémas Régionaux de l'Éolien** (SRE) annexés aux Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE), les **Plans de paysage éolien** (départementaux ou régionaux) ou encore les **fiches-outils** éditées par la DREAL et/ou DDT.

10.2.2 Analyse des caractéristiques paysagères selon un emboîtement d'échelles

L'analyse paysagère a pour objectifs de :

- Définir les composantes paysagères constituant le paysage étudié : Il s'agit de présenter les éléments structurants du paysage (relief, réseau hydrographique, végétation, infrastructures, habitat et contexte éolien) ;
- Définir les unités paysagères en prenant en compte les limites de l'unité, les composantes paysagères représentées et les repères paysagers présents ;
- Définir les lignes fortes du paysage afin d'en mesurer l'orientation ;
- Recenser les enjeux et les sensibilités inhérents au site en vue de l'implantation d'un parc éolien.

Les caractéristiques paysagères présentées dans cette analyse peuvent être abordées selon différents degrés de précision, selon la proximité au projet. En conséquence, des aires d'étude ont été définies en fonction de l'éloignement au projet, afin de pouvoir procéder à un traitement par emboîtement d'échelles. Elles sont ensuite affinées et modulées sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (lignes de crête, falaises, importants boisements, vallées, sites et monuments protégés emblématiques, etc.).

Détermination des aires d'étude

Par la suite, l'analyse se décline sur trois aires d'étude :

- **L'aire d'étude éloignée :**

Cette aire constitue la zone d'impact potentiel maximum du projet. Elle s'appuie sur la notion de prégnance (cf. glossaire) du projet éolien dans son environnement et non uniquement sur celle de sa visibilité. Ainsi un périmètre maximal de 20 Km a été établi, au-delà duquel la taille perçue des éoliennes n'est plus considérée comme visuellement impactante dans le paysage.

Sur cette aire d'étude, l'analyse permet de localiser le parc éolien dans son environnement global. Il s'agit dans un premier temps de présenter, à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les éléments structurants du paysage (relief, réseau hydrographique, végétation et activités humaines). Ils sont ensuite déclinés au travers d'unités paysagères, avant de terminer par l'étude du patrimoine protégé du territoire.

- **L'aire d'étude rapprochée :**

L'aire d'étude paysagère rapprochée est une zone dans laquelle le projet éolien sera un élément paysager fort. Il s'appuie sur la description des structures paysagères qui sont liées notamment à des usages et qui véhiculent des valeurs.

Cette aire, d'environ 6 à 10 Km en fonction de l'accessibilité visuelle du projet, permet de présenter les lignes de forces du paysage, de saisir les logiques d'organisation et de fréquentation en termes d'espaces habités, de zones de passage (tourisme et infrastructures) et de qualité paysagère (espaces touristiques et protégés). Il permet également de comprendre le fonctionnement des vues (identification des points d'appels, rapports d'échelles, effets d'encerclement et/ou de saturation visuelle, rythmes paysagers et champs de visibilités statiques et dynamiques, etc.).

- **L'aire d'étude immédiate :**

Aire d'étude étudiant l'interface directe du projet avec ses abords (de quelques centaines de mètres à 5 Km selon la configuration du paysage), il permet d'analyser les composantes paysagères propres au site ainsi que les perceptions proches en tenant compte des habitations et infrastructures situées à proximité immédiate du projet. L'analyse paysagère de l'aire d'étude paysagère immédiate permet ainsi d'avoir une première appréciation du fonctionnement du site (abords, accès, qualification du site, etc.).

Partis pris dans l'analyse des composantes paysagères

- **Les Unités paysagères**

Les unités paysagères établies dans la présente étude se basent sur une approche sensible et plastique du territoire (visites de terrain) et sur la base bibliographique des Atlas de paysages édités par les DREAL au niveau régional et/ou départemental. Cependant, les unités paysagères de la présente étude ne sont pas obligatoirement identiques à celles des Atlas de paysages, elles peuvent être adaptées à l'échelle d'étude et modulées en fonction de l'approche terrain qui a été faite.

Les structures et les composantes paysagères sont les deux principaux éléments de ces unités paysagères et permettent ainsi de les identifier et de les caractériser. Les structures paysagères intègrent trois dimensions : **topographique, fonctionnelle et symbolique**. La dimension symbolique est signifiante dans l'identification et l'organisation de ces éléments de paysage. Cette dimension inscrit dans l'espace perçu les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à un paysage.

Les dynamiques d'évolution (développement de certains secteurs, abandon d'autres...) et les projets de développement des territoires sont pris en compte, notamment pour évaluer les enjeux paysagers à l'échelle locale (mise en cohérence du projet éolien avec les autres projets du territoire, notamment en matière d'urbanisme) et analyser l'attractivité et l'image véhiculée d'un territoire.

Les composantes anthropiques sont également prises en compte dans la mesure où elles génèrent des structures paysagères particulières et traduisent des usages et appropriations de l'espace (répartition des villes et villages, maillage routier et utilisation de ce maillage routier).

Une approche complexe du paysage par unité paysagère permet d'identifier les grandes lignes de force susceptibles d'orienter le choix du projet, mais également de traiter les interrelations entre les éléments de paysage, qui traduisent aussi le fonctionnement de celui-ci. Ces interactions fonctionnelles peuvent être biophysiques ou sociales, donc aussi bien matérielles qu'immatérielles.

Au sein de l'analyse paysagère, ces unités sont abordées de manières différentes selon les aires d'études établis précédemment :

- **À l'aire d'étude éloignée**, les unités paysagères et les particularités paysagères de grande échelle sont présentées à travers leurs caractéristiques principales (topographiques et fonctionnelles). La dimension symbolique est ici traitée par l'analyse des dynamiques du territoire qui peuvent renseigner sur la perception et l'attractivité de la zone. Le tourisme n'est pas spécifiquement abordé à moins d'avoir une image spécifique et forte à l'échelle de l'unité et/ou des sites touristiques d'ordre régional ou national.
- **À l'aire d'étude rapprochée**, un rappel des unités paysagères ou un traitement par sous-unités paysagères (si justifié, ce choix est laissé au paysagiste) est fait : Les trois aspects d'une unité paysagère présentés précédemment (topographique, fonctionnel et symbolique) sont repris en se focalisant sur les logiques d'organisation, de fréquentation et sur les relations visuelles observables (identification des points de vue sensibles depuis les axes fréquentés, touristiques, urbains). La vitesse de déplacement rentre alors en compte dans les sensibilités paysagères par rapport au projet éolien, et une distinction est faite entre les vues statiques et dynamiques (sensibilité moindre pour une vue dynamique que pour une vue statique). La dimension symbolique est ici abordée par la porte d'entrée du tourisme et de la fréquentation des axes de circulation.
- **À l'aire d'étude immédiate**, un zoom est fait sur les abords proches : là où les unités paysagères comprises dans cette aire peuvent être rappelées, mais la description est majoritairement focalisée sur les composantes paysagères propres au site et ses perceptions proches (visuelles et touristiques) en

tenant compte des habitations et infrastructures situées à proximité immédiate du projet. Les dynamiques d'évolution sont abordées si besoin via une analyse des documents d'urbanisme à l'échelle communale ou intercommunale selon la taille de l'aire.

- **Le patrimoine**

De nombreuses protections réglementaires s'exercent sur les territoires français. Seules celles qui sont inhérentes aux paysages et aux regards que portent les sociétés sur leurs éléments sont prises en compte dans le volet paysager de l'étude d'impact. Toutes n'ont cependant pas le même niveau d'importance et donc d'enjeu :

- **Le patrimoine mondial de l'UNESCO** : différents critères déterminent l'inscription de lieux au patrimoine mondial de l'UNESCO. Cette protection est relativement « rare » et est peu rencontrée dans les projets éoliens, elle est également très prestigieuse et conforte des orientations touristiques.

- **Les Parcs Nationaux** : très orientés « nature », organisés en une « zone cœur » et une « zone d'adhésion » aux protections distinctes, ils drainent de nombreux touristes et acteurs et participent à la reconnaissance des paysages qui les portent.

- **Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)** : cette protection est moins contraignante que celle d'un Parc National. Le développement est encouragé et souhaité, dans la mesure où il est qualitatif et valorise le territoire du parc dans ses composantes rurales, paysagères et patrimoniales. La relation au public (accueil, éducation et information) constitue l'une de ses missions essentielles. La labellisation « Parc Naturel Régional » draine ainsi un grand nombre de visites.

- **Sites et édifices inscrits ou classés** : cette législation a pour but d'assurer la préservation des monuments naturels et des sites dont le caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque relève de l'intérêt général.

- **Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), anciennement Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain Paysager (ZPPAUP), et assimilés** : il s'agit d'une servitude d'utilité publique ayant pour objet de « promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces ». Elle présente l'intérêt de protéger des ambiances et permette de traiter les problématiques de mutabilité urbaine et d'intégration paysagère. Ces protections correspondent souvent à des mises en scène du bâti au sein d'une vallée, dans des bourgs où plusieurs bâtiments font l'objet d'une protection au titre des monuments historiques. Le périmètre réglementaire de ces derniers s'étend alors au périmètre de l'AVAP.

- **La protection au titre des monuments historiques** : cette protection est la plus rencontrée dans le cadre des projets éoliens. Un monument historique est un édifice, un espace qui a été classé ou inscrit afin de le protéger, du fait de son intérêt historique ou artistique. La protection peut être totale ou partielle, ne concernant alors que certaines parties d'un immeuble (ex : façade, toiture, portail, etc.) et comprend une vigilance quant à la qualité et au maintien de la mise en scène de l'édifice dans le paysage. Cet état de protection concerne ainsi du patrimoine architectural bâti ou vernaculaire. Il s'agit souvent d'éléments isolés dans le paysage, bénéficiant parfois d'une mise en scène particulière, mais qui ne vont pas jouer sur la perception globale d'un territoire autrement que par leur répartition et leur récurrence.

Dans l'aire d'étude éloignée, vu le nombre élevé d'éléments patrimoniaux, ils ne sont pas présentés de manière exhaustive, mais traité de manière globale, en sélectionnant **les éléments les plus représentatifs, qui permettront d'appréhender sa diversité et sa sensibilité générale**, et en isolant les particularités qui peuvent mériter une attention soutenue. Seront ciblés en priorité ceux à fort enjeu qui peuvent montrer une sensibilité vis-à-vis de l'implantation d'un parc éolien sur la ZIP. Il s'agit de trouver les **points de vue touristiques de référence et les points de vue évidents du domaine public** pouvant les mettre en situation de covisibilité.

Dans l'aire d'étude paysagère rapprochée, ils sont étudiés plus finement en présentant les caractéristiques visuelles de chacun. Il s'agit de trouver pour chacun, le ou les points de vue les plus fréquentés du domaine public pouvant les mettre en situation de covisibilité.

Dans l'aire d'étude paysagère immédiate, ils font l'objet, en raison de leur grande proximité au projet éolien, d'une étude approfondie tenant compte de leur implantation et de tous les lieux de perception, même confidentiels. Il s'agit de trouver l'ensemble des points de vue du domaine public pouvant les mettre en situation de covisibilité. Dans le cas d'une potentielle covisibilité depuis les espaces privés, une analyse spécifique des sensibilités et impacts pourra être envisagée depuis ces derniers ou depuis un ou des points de vue équivalents. Cette analyse est laissée à l'appréciation du paysagiste et/ou du développeur éolien en fonction des cas traités.

Si certains édifices n'ont pu être repérés sur site du fait de leur inaccessibilité visuelle ou physique (végétation dense, champ privé), ils sont alors considérés comme étant intégrés dans un écrin empêchant leur visibilité.

Enfin, par aire d'étude, un tableau récapitulatif de l'ensemble du patrimoine protégé du territoire d'étude est présenté, intégrant le numéro de rattachement de l'élément patrimonial protégé à la cartographie, la commune de rattachement, la dénomination de l'élément protégé, la nature de sa protection, la ou les aires d'étude dans lesquelles il se situe, l'unité paysagère dans laquelle il se trouve, son enjeu et la sensibilité paysagère qui lui est associée. La mention de ou des aires d'étude concernées par un élément patrimonial protégé permet notamment de renseigner sur la distance de celui-ci au projet, en donnant une fourchette de valeurs.

Le patrimoine mondial bénéficie d'une analyse spécifique en raison son caractère exceptionnel reconnu. Une partie spécifique lui est alors consacrée dans les différentes étapes de l'étude d'impact (analyse paysagère et détermination des enjeux et sensibilités, évaluation des impacts « brut », mesures et évaluation des impacts « résiduels »).

L'analyse paysagère et la détermination des enjeux et sensibilités se base sur trois éléments : le bien et sa Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), la zone tampon UNESCO si elle existe et l'Aire d'influence paysagère (AIP) (cf. Glossaire). L'analyse se fait au travers de la notion « d'intégrité du bien », appréciée au sein des trois zones d'études (le bien, la « zone tampon » et l'AIP).

L'intégrité du bien peut être de composition, visuelle et/ou fonctionnelle. Elle est évaluée sur les trois zones selon le type de bien, sa sensibilité par rapport au projet et le respect des critères de la V.U.E. du bien. Si le projet éolien porte atteinte à la V.U.E. du bien, un abandon ou une modification majeure du projet devra être envisagée, comme indiqué dans le « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres » de 2017.

Les Parcs nationaux et les parcs naturels régionaux ne sont pas inclus dans le tableau récapitulatif ou l'analyse générale du patrimoine. Ils font l'objet d'un point à part, du fait de l'étendue et de la nature de leur protection. Leur charte (si elle existe) sert alors de base pour analyse, afin de statuer des enjeux pour ce type de protection et des sensibilités par rapport au projet éolien.

- **Infrastructures et bourgs**

À l'échelle de l'aire d'étude éloignée, seuls les grands axes départementaux, régionaux, nationaux ou européens sont considérés dans l'analyse paysagère. À cette échelle, ils sont hiérarchisés en fonction de leur portée (européenne, nationale ou plus locale) et du type d'usagers qui les fréquentent (vacanciers, grands routiers ou au contraire, des locaux).

À l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les axes majeurs de circulation sont identifiés en se basant sur leur fréquentation. Les données utilisées pour réaliser cette analyse sont celles fournies par le développeur éolien. À cette échelle, les axes départementaux de moindre importance sont également considérés en plus de ceux analysés à l'aire d'étude éloignée. Le champ visuel considéré pour les vues depuis ces axes dépendra notamment de la vitesse de circulation.

Sur l'aire d'étude immédiate, tous les types d'axes sont considérés : ceux déjà mentionnés aux deux aires précédentes, mais également les routes communales, les dessertes des hameaux et les chemins forestiers et agricoles présentant une sensibilité.

Les bourgs du territoire sont étudiés de différentes manières selon l'aire d'étude considérée :

À l'aire d'étude éloignée, seule l'étude des grandes agglomérations et des tendances générales d'implantation des bourgs est faite.

À l'aire d'étude rapprochée, on considère plus particulièrement les bourgs dits « principaux » : sont englobés dans cette terminologie, les bourgs du territoire qui rassemblent un certain nombre de critères cités dans la liste non exhaustive suivante : centre urbain majeur, population élevée par rapport aux autres bourgs de l'aire, bourg desservi par les axes les plus fréquentés de l'aire, valeur patrimoniale ou touristique reconnue au moins au niveau départemental, silhouette bâtie prédominante dans le paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, etc.

Ces bourgs sont alors analysés selon deux entrées :

- L'étude de leur implantation qui permet de poser une première approche du contexte paysager du bourg et d'évaluer les rapports d'échelles qui peuvent être mis en jeu entre la silhouette du bourg, la topographie environnante et le projet éolien ;
- L'analyse des intervisibilités depuis le centre du bourg, mais aussi entre la silhouette du bourg et le projet depuis les axes fréquentés (vues dynamiques) ou depuis des points de vue fréquentés (vues statiques) proches.

À l'aire d'étude immédiate, une étude fine des bourgs est réalisée. Elle tient compte de leur implantation et de tous les lieux de perception, même confidentiels. Il s'agit de trouver l'ensemble des points de vue du domaine public (depuis le cœur du bourg et depuis les entrées/sorties) qui peuvent les mettre en situation de covisibilité avec le projet.

- **Tourisme et fréquentation**

La dimension symbolique des paysages est entre autres traduite dans la présente analyse par l'étude du tourisme et de la fréquentation du territoire. Cette recherche est conduite uniquement à l'aire d'étude rapprochée et immédiate dans un souci de pertinence et d'adéquation avec l'échelle d'analyse.

Seule exception, à l'aire d'étude éloignée, les sites touristiques emblématiques (reconnus à l'échelle régionale ou nationale) peuvent être mentionnés. L'étude de ces éléments peut alors être accompagnée de leur fréquentation annuelle, qui permet notamment de justifier d'un potentiel enjeu fort ou très fort à l'échelle éloignée.

Autrement, l'analyse touristique se base sur les documents et informations mis à disposition par les offices de tourisme et les communautés de communes. À l'échelle l'aire d'étude immédiate, les hébergements sont également étudiés.

- **L'étude des hameaux**

Les hameaux sont traités de manière détaillée uniquement à l'aire d'étude immédiate et cette analyse ne concerne que ceux situés à moins d'un kilomètre du site d'implantation potentiel.

L'analyse sur les hameaux doit être prise avec précaution, puisque deux difficultés principales limitent l'étude des hameaux :

- D'un point de vue quantitatif, les espaces de vie d'un hameau sont divers : accès aux parcelles, jardin, orientation des façades des maisons... et présentent autant d'angles de vue différents sur le projet, qui traduisent des enjeux et des impacts différents, distincts et pas toujours quantifiables (voir point suivant). Toutes ces « zones de vie » ne peuvent cependant être exhaustivement étudiées.
- D'un point de vue qualitatif, l'analyse des espaces privés (maisons, jardins, etc.) se fait via l'analyse de l'orientation des façades des habitations et des visibilités depuis l'espace public (voies d'accès), ce qui ne permet pas toujours de cibler au plus juste la réalité des vues depuis les espaces privés.

• Le Contexte éolien et les effets cumulés

Si aucun autre projet ou parc éolien n'est présent au sein des aires d'étude, l'analyse des effets cumulés dans l'état initial n'a pas lieu d'être. L'étude des effets d'encerclement, de rémanence et de saturation visuelle du projet est alors uniquement abordée lors de l'analyse des effets et des impacts.

Dans l'ensemble de l'étude, les projets éoliens considérés (en dehors du projet de la présente étude) sont uniquement ceux construits, autorisés ou en instruction bénéficiant d'un avis favorable de l'Autorité Environnementale (AE). Les projets en instruction n'ayant pas eu cet avis peuvent être mentionnés dans l'analyse paysagère à la demande du développeur éolien, mais ne sont pas pris en compte dans l'étude des enjeux et impacts paysagers dans le cas présent, exception pour le parc des Genévriers.

Pour chacun des projets mentionnés dans l'étude, il est renseigné le nom du projet, la ou les communes concernées, le nombre de machines par projet et l'implantation des éoliennes.

L'analyse des effets cumulés se fait selon trois critères : la rémanence de l'éolien dans le paysage, la notion d'encerclement et la notion de saturation visuelle par l'éolien (cf. Glossaire). Cette analyse des effets cumulés permet d'identifier, en fonction des aires d'étude, un nombre restreint de points de vue à enjeu sensibles (6 à 9 maximum) qui seront repris par la suite pour l'analyse des impacts.

Le traitement par ces trois approches est décliné aux différentes aires d'étude de la manière suivante :

- À l'aire d'étude éloignée, l'ensemble des projets répertoriés dans l'aire d'étude seront identifiés et qualifiés selon les critères évoqués ci-dessus. À cette échelle, les effets cumulés sont traités à travers l'analyse de la densité d'éolien sur le territoire et l'identification de bassins éoliens (cf. Glossaire). L'identification de points sensibles par rapport à cette thématique peut également être faite à cette échelle si le territoire s'y prête (belvédère, structure paysagère identifiable et/ou remarquable...).
- À l'aire d'étude rapprochée, au regard des bassins éoliens déterminés précédemment et du contexte paysager, les effets cumulés sont analysés depuis un nombre restreint de points représentatifs du territoire et potentiellement sensibles (lieux touristiques fréquentés, points hauts, axes majeurs de circulation terrestre ou fluviale, entrée ou sortie de bourgs principaux, ouverture visuelle depuis un cœur de bourg principal...). Dans le cas d'un point de vue dynamique depuis un axe de circulation, il est préféré une approche maximisante, en le choisissant au niveau d'un carrefour (zone « panoramique » par excellence). Pour chacun de ces points, une approche analytique est faite de manière graphique : sur une visibilité théorique à 360° dégagée de tout obstacle visuel, l'angle de l'horizon intercepté par chacun des parcs du bassin éolien concerné est représenté sur un diagramme circulaire dans le cas d'un point de vue statique et sur un angle de vue dépendant de la vitesse de circulation dans le cas d'un point de vue dynamique. Cette approche permet ainsi d'analyser de manière extrapolée les effets de saturation visuelle et d'encerclement en l'état actuel des choses.
- À l'aire d'étude immédiate, la rémanence n'est pas spécifiquement analysée, étant donné la proximité du projet. Néanmoins, les deux autres critères peuvent être pris en compte : l'étude de la saturation visuelle et des effets d'encerclement suit la même méthodologie qu'à l'aire d'étude rapprochée et traite plus particulièrement les bourgs et les axes de circulation. Si cela se justifie, la situation de certains hameaux peut être exceptionnellement étudiée. À cette échelle, les points de vue sélectionnés ne se limitent pas aux vues représentatives, mais peuvent prendre en compte des vues plus confidentielles (entrées/sorties de bourgs, axes de circulation communaux, nœuds viaires...).

10.2.3 Détermination des enjeux et des sensibilités

L'étude paysagère permet de déterminer les enjeux paysagers du territoire, ainsi que les sensibilités vis-à-vis du projet éolien.

Définitions des enjeux et des sensibilités

L'enjeu représente ici l'aptitude d'un élément environnemental à réagir face à une modification du milieu

en général. Les niveaux d'enjeu définis n'apportent aucun jugement de valeur sur le paysage. Ils n'ont d'autre utilité que de permettre une comparaison et une hiérarchisation selon des critères objectifs issus de l'analyse descriptive tels que l'ouverture du paysage, la structure du relief environnant, la fréquentation publique des lieux, ou la présence d'éléments remarquables.

La sensibilité est « ce que l'on peut perdre ou ce que l'on peut gagner ». Il est défini au regard de la nature de l'aménagement prévu (ici l'implantation d'un parc éolien) et de la sensibilité du milieu environnant à accueillir cet aménagement spécifique.

La définition des sensibilités est une étape importante dans l'étude d'impact. Elle apporte une **conclusion au diagnostic en déterminant « ce qui est en jeu » sur le territoire vis-à-vis du projet.** C'est aussi l'étape qui fonde et structure la suite de l'étude.

Le degré de sensibilité est déterminé par une analyse multicritère :

Valeur de l'enjeu ou de la sensibilité	Null	Très faible	Faible	Modérée	Forte	Très forte
--	------	-------------	--------	---------	-------	------------

Hiérarchisation des enjeux et sensibilités

- La visibilité dans le paysage, en considérant prioritairement les lieux fréquentés (bourgs, axes routiers, circuits touristiques) ;
- L'effet de la topographie et de la végétation environnante sur les vues, depuis un site ou un édifice ou un point de vue tiers, en direction du projet ;
- La valorisation touristique du territoire (itinéraires de randonnées, éléments valorisés, etc.) ;
- La distance par rapport au projet.

Pour l'ensemble de l'étude, ces sensibilités et enjeux sont identifiés et hiérarchisés de la façon suivante :

Les enjeux et sensibilités déterminées sont présentés par aire d'étude sous forme d'un bilan écrit, accompagné d'une cartographie synthétique des sensibilités paysagères.

Un tableau récapitulatif des enjeux et sensibilités sur l'ensemble des trois aires d'étude est également dressé, classant les éléments à enjeu par thèmes abordés (composantes paysagères, patrimoine, lieux visités et fréquentés, lieux habités et perceptions quotidiennes et enfin paysage éolien et effets cumulés). Il intègre la dénomination de l'élément, son type, la ou les aires d'étude concernées et la sensibilité paysagère qui lui est associée.

Particularité du patrimoine mondial

Lors de la détermination des enjeux et sensibilités, si l'intégrité du bien est conservée, **des points de vue entrants** (en direction du bien et depuis le territoire d'approche du bien) et **des points de vue sortants** (depuis le bien suivant les axes les plus sensibles de perception du projet éolien : depuis l'extérieur ou l'intérieur des bâtiments et depuis les lieux les plus fréquentés) **sont définis sur l'ensemble des trois zones d'étude.**

Elles sont également **évaluées et hiérarchisées en fonction de leur importance** selon la liste non exhaustive des critères suivants : netteté des perceptions, valeur symbolique, signification, fréquentation, reconnaissance socio-culturelle du paysage et du bien, notions de distance, qualité des perceptions visuelles, type de solidarité avec le bien (scénique, visuelle, sociale, historique, fonctionnelle...), etc.

Ces points de vue servent ensuite de base pour l'analyse des impacts à venir.

10.2.4 Choix du projet et évaluation des incidences

En fonction de ces enjeux et leurs sensibilités associées, vont ensuite être analysés les effets du projet éolien sur le paysage. Les enjeux et les effets constatés vont aboutir à la caractérisation des incidences du projet sur le territoire d'étude. **L'incidence est ainsi le résultat de la transposition de l'effet sur une échelle de valeur issue de la définition des enjeux.**

10.2.5 Proposition de préconisations d'implantation et effets envisagés

L'analyse paysagère et la détermination des enjeux et des sensibilités permettent d'envisager la perception du parc éolien sous différents angles, qui conduisent à l'élaboration de préconisations.

Ces préconisations d'implantation se basent sur :

- D'une part l'existence des documents règlementaires, dont le principal est le Schéma Régional Eolien (SRE). Ce document sert de guide régional pour la définition et la mise en place d'un projet éolien sur un territoire. Cependant, il est bien précisé dans le code de l'environnement (art. L. 553-1) que le SRE n'est qu'un guide et qu'il n'y a donc pas d'obligation de conformité au SRE quant au choix de l'implantation pour un projet éolien.
- D'autre part, l'élaboration de stratégies d'implantation propres au territoire étudié qui découlent de l'analyse paysagère et de l'identification des principaux éléments paysagers à enjeu sensibles. Elaborées en dehors de tout cadre réglementaire et sans aucune contrainte (foncière, acoustique, environnementale, servitudes), les stratégies correspondent à un projet paysager « idéal » tenant compte des caractéristiques paysagères du site et de la localisation générale de la zone d'implantation potentielle.

10.2.6 Élaboration des variantes et analyse des effets

Les préconisations d'implantation définies précédemment sont réutilisées en fonction de leur faisabilité lors de l'élaboration des variantes.

À partir des préconisations paysagères et des contraintes du site, différentes variantes sont proposées et évaluées uniquement d'un point de vue paysager.

À cet intention, pour chacune d'entre elles, un tableau d'analyse multicritère est dressé afin de pouvoir synthétiser les forces et faiblesses des effets provoqués par la variante étudiée.

Par la suite, 3 à 6 points de vue représentatifs des principaux enjeux sensibles déterminés lors de l'analyse paysagère sont sélectionnés pour établir une comparaison par photomontages des différentes variantes en fonction de l'environnement du projet.

Le choix final de la variante d'implantation prend en compte le résultat de la comparaison des variantes sous l'angle paysager, mais compose aussi avec l'ensemble des contraintes imposées par les autres volets de l'étude d'impact du projet. En conséquence, la démarche aboutit parfois au choix d'une variante finale qui n'est pas forcément optimale d'un point de vue paysager.

10.2.7 Analyse des incidences sur le paysage

Méthodologie générale

L'analyse des effets et la détermination des incidences du projet seront réalisées sur deux plans :

- Une analyse générale des effets et incidences sur le paysage venant répondre aux enjeux déterminés par le diagnostic.
- Une analyse spécifique des effets et incidences des effets cumulés avec d'autres projets, en accord avec l'article L122-3 du code de l'environnement spécifiant que le contenu de l'étude d'impact doit comporter sur « l'étude des effets du projet sur l'environnement ou la santé, y compris les effets cumulés

avec d'autres projets connus ». Il est ainsi défini que « Les effets cumulés sont le résultat de la somme et de l'interaction de plusieurs effets directs et indirects générés conjointement par plusieurs projets dans le temps et l'espace.

- Face au caractère multiple des perceptions du paysage lié aux effets de la distance, de l'angle de vue, des conditions d'accessibilité visuelle des espaces et des représentations sociales liées aux paysages et aux objets de paysage, il est nécessaire **de hiérarchiser les effets et les incidences identifiées** lors de la réalisation du volet paysager de l'étude d'impact. **Cette étape se fait en se basant sur les aires d'études définies en début d'étude, qui permettent d'intégrer** empiriquement l'effet de la distance :
- A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, est proposée l'étude des grandes lignes du territoire : grandes structures du paysage (vallées, coteaux), voies majeures à grande fréquentation (à l'échelle du territoire d'étude, pour certains seront ciblées prioritairement les autoroutes, pour d'autres plutôt des départementales), lieux touristiques très reconnus, patrimoine en situation d'exposition au projet, entrée de grande ville. Sauf cas particulier, un seul point de vue par « objet de paysage à enjeu » est effectué.
- A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les incidences sont appréhendées davantage à l'échelle du bassin de vie et l'étude privilégie la structure fine du paysage : effets sur la végétation, perception depuis les bourgs principaux, depuis des voies reliant deux bourgs, depuis des itinéraires de randonnée... Sauf cas particulier, un seul point de vue par « objet de paysage à enjeu » est effectué.
- A l'échelle de l'aire d'étude immédiate, ce sont principalement les perceptions riveraines qui importent : depuis les bourgs s'ils existent, depuis les hameaux riverains du projet, depuis les voies locales reliant un hameau à un bourg, depuis des petits éléments du patrimoine vernaculaire, depuis des chemins de randonnée ou des entrées de champ... Ces lieux ne sont pas massivement fréquentés, mais participent au cadre de vie des riverains, des agriculteurs qui interviennent sur le territoire, des promeneurs, des techniciens qui interviennent dans le cadre de différentes études. Plusieurs points de vue peuvent être

Niveau de l'incidence	Positif	Nulle	Très faible	Faible	Modéré	Fort	Très fort
-----------------------	---------	-------	-------------	--------	--------	------	-----------

Hiérarchisation des incidences

présentés pour montrer la variabilité des perceptions depuis les lieux habités et/ou fréquentés.

Lors de cette étape, une précision est également apportée quant aux hameaux considérés dans la présente étude. L'analyse paysagère a permis une première approche des enjeux pour les hameaux situés à moins de 1 km de la ZIP. Le choix de l'implantation finale du projet permet d'affiner cette analyse et de considérer par la suite (analyse des incidences et mise en place des mesures d'accompagnement) uniquement les hameaux situés à moins de 1 Km des éoliennes.

Finalement, une qualification de la nature de l'incidence (destruction, altération, fragmentation ...) est faite. **Les incidences déterminées sont présentées sous forme d'un bilan écrit, accompagné d'une cartographie synthétique des incidences.**

L'ensemble des incidences du projet sur le paysage et ses composantes est synthétisé dans un **tableau récapitulatif**. Pour l'ensemble de l'étude, ils sont identifiés et hiérarchisés de la façon suivante :

Il permet l'appréciation de l'importance des incidences par une échelle à six niveaux de contrainte impliquant la formulation et la mise en place de mesures adaptées.

Les éléments sont classés par thèmes abordés (composantes paysagères, patrimoine, lieux visités et fréquentés, lieux habités et perceptions quotidiennes et enfin paysage éolien et effets cumulés). Ce tableau intègre la dénomination de l'élément, son type, le ou les aires d'études concernées, l'enjeu paysager qui lui est associé, l'analyse par ZVI, l'analyse par photomontage et l'incidence attribuée.

Analyse des incidences théoriques

Une première approche dite « quantitative » des incidences du projet éolien est faite avec l'utilisation de la carte de la ZVI (Zones d'Influence Visuel). Ces zones sont calculées avec des logiciels spécialisés en traitement de données spatiales. La méthode de calcul est basée sur un croisement entre les Modèles Numériques

de Terrain (MNT) et les catalogues d'éoliennes. Les MNT permettent de modéliser le territoire en prenant uniquement en compte la topographie.

Ces cartes peuvent être fournies par le développeur éolien ou réalisées en interne à l'aide du logiciel Wind pro. Pour ces dernières, l'analyse est faite sur sol nu avec une hauteur d'observation considérée à 1,70 m et seules les données topographiques sont considérées. Il a été décidé de ne pas intégrer une couche de données sur l'occupation du sol et de considérer la hauteur en bout de pale de l'éolienne afin de maximiser l'emprise visuelle théorique du projet.

Les zones d'incidences cartographiées sont hiérarchisées selon trois valeurs : absence d'éoliennes, projet éolien potentiellement visible en partie et projet éolien potentiellement visible dans son ensemble.

Les données utilisées ne pouvant pas représenter le paysage dans sa complexité, elles limitent donc la précision du calcul final, car si les grandes orientations de relief sont prises en compte, les données les plus fines ne le sont pas. C'est pour cela que les incidences indiquées sur cette cartographie sont qualifiées de « théoriques » :

- En effet, une zone impactée théoriquement par le projet ne le sera pas forcément dans la réalité, les autres composantes paysagères (végétation, bâti, infrastructures...) pouvant occulter les éoliennes dans le paysage.
- En revanche, **les zones non soumises à la visibilité sur la carte ne le seront effectivement pas dans la réalité.** À ce titre, cette carte peut donc servir pour **écarter certains enjeux et justifier d'un impact nul pour un secteur donné.**

Analyse des incidences par photomontage

L'analyse des incidences dite quantitative est complétée par une **analyse des incidences qualitative**, qui prend la forme de photomontages.

Une série de **15 à 20 points de vue minimum** sont identifiés en fonction des enjeux déterminés précédemment.

Les points de vue sont systématiquement effectués depuis l'espace public directement identifiable comme tel ou, le cas échéant, depuis des points de vue régulièrement accessibles au public (visites de châteaux privés lorsqu'elles ne sont pas limitées aux journées du patrimoine par exemple). Les localisations proposées cherchent de préférence à montrer l'effet maximum de la perception du projet, ce qui peut expliquer un petit décalage de positionnement par rapport à « l'objet paysager à enjeu » (trouée dans la haie, etc.). Des éléments de contexte sont systématiquement présentés pour faciliter la compréhension du lecteur (tableau récapitulatif et carte de localisation des points de vue à l'aire élargie et immédiate).

L'analyse par photomontage des incidences impose de choisir avec soin les points de vue effectués, dans une logique de représentativité des effets du projet. Tout en respectant l'approche des enjeux par aire d'étude et la règle du « positionnement sur l'espace public / effet maximisant » énoncées précédemment, les points de vue les plus pertinents en termes de perception sont recherchés (vue « académique » sur le patrimoine, perception depuis l'entrée principale menant au site, orientation des façades bâties, axe de composition...). Selon les périmètres, lorsque ces points de vue ne permettent pas d'établir de covisibilité avec le projet, d'autres points de vue plus confidentiels peuvent être sollicités (perception depuis une voie secondaire voire locale, etc.).

Dans le cas spécifique du patrimoine protégé, plusieurs points de vue rapprochés les uns des autres peuvent être présentés pour présenter les différentes incidences si de grandes variations dans la perception du projet sont constatées.

À noter : une covisibilité même légère et indirecte suffit pour affirmer qu'il y a une covisibilité.

Ces points de vue ciblant les objets paysagers à enjeu et sensibles sont ensuite traités par photomontage afin d'identifier et d'évaluer l'incidence du projet depuis ce point.

Les photomontages peuvent être fournis par le développeur éolien ou faits en interne. Dans le cas de photomontages externalisés, les données suivantes devront être fournies par le développeur éolien :

La focale utilisée, la localisation exacte (sous forme de coordonnée ou de fichier SIG), l'angle de vue choisi, la hauteur de l'appareil photo choisie et la distance à l'éolienne la plus proche. Si le développeur souhaite l'apparition d'autres données sur la planche du photomontage, il devra alors les fournir au préalable.

Chaque planche au format A3 présentant un photomontage comporte de base :

- Une description présentant la localisation du site de la prise de vue, et les raisons qui justifient la réalisation du photomontage ;
- Un descriptif technique de la prise de vue ;
- Des cartes permettant la localisation de la prise de vue à la fois au sein du contexte paysager de l'aire d'étude et au niveau local ;
- Une description sommaire du paysage observé ;
- Une description des incidences engendrées par le projet ;
- 3 photographies présentant l'état actuel du paysage (en 3x40°) ;
- 3 photographies présentant le projet et le contexte éolien en esquisse de manière à les localiser plus facilement (en 3x40°) ;
- 3 photographies présentant le projet et le contexte éolien en version réaliste (en 3x40°) ;
- 3 photographies à 40° insérées en pleines pages A3 de manière à focaliser l'attention sur le projet en perception réelle.

L'ajout de données supplémentaires par rapport au format de base proposé peut être envisagé. Il est alors convenu avec le développeur éolien, au préalable de la réalisation des planches, des éventuelles informations supplémentaires à faire figurer sur ces dernières.

10.2.8 Analyse de l'incidence des effets cumulés

Les enjeux et sensibilités décelés lors de l'analyse paysagère de l'étude d'impact ont permis de sélectionner sur les différentes aires d'étude des points de vue représentatifs (6 à 9 points de vue au maximum), qui sont réutilisés dans l'évaluation des incidences des effets cumulés.

Une première analyse théorique et quantitative est effectuée au moyen de deux indices :

- L'indice d'occupation d'horizon correspond à la somme des angles de l'horizon interceptés par des parcs éoliens (ici, toute l'étendue du parc est considérée, pas seulement l'encombrement physique des pales), depuis un point de vue pris comme centre. On raisonnera sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel. Cette hypothèse ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes, mais permet d'évaluer l'effet de saturation visuelle des horizons dans le grand paysage, ainsi que l'effet d'encerclement.
- L'indice de densité des horizons occupés est le ratio du nombre d'éoliennes présentes par angle d'horizon occupé. Pour un secteur d'angle donné, l'impact visuel peut être majoré par la densité d'éoliennes présentes. Il est important de souligner que cet indice doit être lu en complément de l'indice d'occupation de l'horizon. Considéré de manière isolée, un fort indice de densité n'est pas nécessairement alarmant, si cette densité exprime le regroupement des machines sur un faible secteur d'angle d'horizon.

Ces deux indices sont calculés pour chaque point de vue représentatif sélectionné et sont transcrits sous la forme de diagrammes circulaires localisés cartographiquement. Afin d'analyser les incidences des effets de saturation et d'encerclement liés au projet de la présente étude, ces indices sont déclinés sous deux formes : une première, qui ne prend pas en compte le projet et une seconde qui inclut l'implantation finale choisie.

La réalisation et la superposition de deux ou plusieurs ZVI peuvent être mobilisées en complément, mais ne doivent pas être systématiquement employées, en raison des limites de l'outil (difficulté de jauger en fonction du nombre de projets). L'utilisation de cet outil est laissée à l'appréciation du paysagiste et le choix des parcs simulés devra également être justifié.

En complément, une seconde approche est proposée par photomontage :

Dans un premier temps, une quantification sous forme cartographique du nombre de photomontages présentés et concernés par les effets cumulés est faite et permet une première approche des incidences des effets cumulés et notamment de la rémanence de l'éolien dans le paysage.

Dans un second temps, une mise en perspective qualitative des secteurs les plus sensibles compte tenu de cette thématique est proposée.

Cette approche qualitative permet de pondérer les analyses quantitatives en apportant une dimension verticale avec l'analyse de la hauteur apparente des éoliennes. Elle reprend également les deux indices utilisés dans l'approche quantitative théorique et complète avec un troisième indice, celui d'espace de respiration.

L'indice d'espace de respiration est défini comme le plus grand angle continu sans éolienne. L'interprétation des résultats obtenus à partir de cet indice ne doit pas se limiter au champ de vision humain, mais prendre en considération un angle plus large pour tenir compte de la mobilité du regard. Dans une optique maximisante, l'angle de vue considéré pour les photomontages a été fixé arbitrairement à un angle panoramique de 180°.

Ces trois indices calculés pour un angle de vue maximal de 180° sont dits « réels », car ils ne prennent en compte que les éoliennes visibles sur le photomontage. La méthode appliquée pour le choix des points de vue et la réalisation des photomontages associés est identique à celle décrite précédemment dans le I.3.3.3.

10.2.9 Analyse de l'incidence sur le patrimoine mondial

Lors de l'analyse des incidences, les vues entrantes et sortantes identifiées en amont sont traitées par photomontage (II.3.3.3). Les parties perceptibles de l'ensemble du projet éolien sont analysées pour chaque point de vue en fonction de la position des éoliennes vis-à-vis du bien, de l'éloignement et des dimensions perçues des éoliennes et de l'importance de la perception des éoliennes.

10.3 MISE EN PLACE DE MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

10.3.1 La démarche E.R.C :

« L'étude d'impact doit présenter les mesures envisagées par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire pour supprimer, réduire, et si possible compenser les conséquences dommageables du projet sur l'environnement et la santé, ainsi que l'estimation des dépenses correspondantes » - Article R122-3 du code de l'environnement.

Ces mesures, appelées mesures d'accompagnement, peuvent être de trois niveaux, permettant d'éviter, de réduire ou de compenser les impacts dits « bruts » du projet. La démarche d'étude d'impact implique en premier lieu un ajustement du projet privilégiant un moindre effet. Cependant, le projet retenu peut induire des effets résiduels. Dès lors qu'un effet dommageable ne peut être supprimé, le maître d'ouvrage a l'obligation de mettre en œuvre des mesures compensatoires :

- **Les mesures d'évitement ont pour objet de supprimer une incidence recensée** par la modification du projet initial (changement d'implantation ou d'emprise du site, utilisation de chemins ...)
- **Les mesures de réduction sont proposées lorsqu'il n'est pas possible de supprimer cette incidence** pour des raisons économiques ou techniques. Elles peuvent concerner à la fois la phase chantier et la phase d'exploitation du projet.
- **Les mesures compensatoires sont des mesures à caractère exceptionnel. Elles ont pour objet d'apporter une contrepartie** face à l'incidence recensée qui ne peut être évitée ni réduite.

Chaque type de mesure sera présenté de façon distincte (évitement, réduction ou compensation) et spécifiera

ensuite :

- Le périmètre de perception concerné
- L'incidence ciblée pour la mesure
- La localisation de la mesure
- Les caractéristiques générales de la mesure
- Les mesures comprennent celles d'évitement ou de réduction pouvant être induites par le choix de la variante et celles de compensation ou de réduction mise en place à l'échelle de la ZIP

Lorsque cela est réalisable, des photomontages présentant les incidences résiduelles finales (après mise en place des mesures) peuvent être présentés (rendu du poste de livraison, des chemins d'accès après travaux...) Ces photomontages sont accompagnés d'une localisation du point de vue et d'un bref descriptif présentant la mesure et l'incidence concernée.

En guise de synthèse de l'étude d'impact paysagère, un tableau récapitulatif est également dressé, classant les éléments par thèmes abordés (composantes paysagères, patrimoine, lieux visités et fréquentés, lieux habités et perceptions quotidiennes et enfin paysage éolien et effets cumulés). Il intègre la dénomination de l'élément, son type, le ou les aires concernées, l'enjeu paysager, l'incidence brute, les éventuelles mesures d'accompagnement prises en conséquence et l'incidence résiduelle qui lui est associée.

10.3.2 Particularité du patrimoine mondial :

En fonction des incidences « brutes » sur la V.U.E. identifiées dans l'analyse des incidences, des mesures pour éviter, réduire et/ou compenser peuvent être mises en place. Il convient alors de montrer les incidences « résiduelles » sur le patrimoine mondial, au moyen de photomontages basés sur les points de vue entrantes et sortantes. Les vues sélectionnées et montrées sont celles qui illustrent la différence avec le résultat des impacts bruts.

11. TABLEAUX D'ANALYSE DES ENJEUX, SENSIBILITÉS ET INCIDENCES

Ci-après sont présentés des tableaux listant par critère étudié leurs différentes valeurs.

11.3.1 Analyse des enjeux

DEGRÉ DE		INSERTION DANS LE PAYSAGE	RARETÉ / ORIGINALITÉ	DEGRÉ	VALEUR
Reconnaissance anecdotique, voire inexistante	Non visitable	Élément non perceptible dans le paysage ou disparu	Élément ordinaire à très banal	Pas de valorisation touristique	Nulle
Reconnaissance anecdotique, voire inexistante	Non visitable	Élément fermé, peu ou pas perceptible dans le paysage	Élément ordinaire à très banal	Très peu de valorisation touristique voire pas du tout	Très faible
Patrimoine d'intérêt local ou régional	Fréquentation faible	Élément disposant d'une ouverture orientée ou partiellement visible	Élément relativement répandu dans la région, sans être particulièrement typique	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Faible
Reconnaissance institutionnelle importante (ex : sites patrimoniaux remarquables)	Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Élément aux abords dégagés ou bien visibles dans le paysage	Élément original ou typique de la région	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Modérée
Forte reconnaissance institutionnelle (monuments et sites classés, parcs nationaux)	Fréquentation importante	Élément en belvédère ou bien visible dans le paysage	Élément rare dans la région et/ou particulièrement typique	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	Forte
Très forte reconnaissance institutionnelle (patrimoine de l'UNESCO, monuments et sites classés, parcs nationaux)	Fréquentation importante et organisée	Élément en belvédère ou très visible dans le paysage	Élément rare dans la région et/ou particulièrement typique	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire et / ou touristique	Très forte

11.3.2 Analyse des sensibilités

	VUE POSSIBLE EN DIRECTION DU PARC	DISTANCE PAR RAPPORT À LA ZIP	DEGRÉ D'APPROPRIATION SOCIALE	VALEUR
Non visitable	Pas de vue possible	Très éloignée (autour de 20km)	Très peu de valorisation touristique voire pas du tout	Nulle
Non visitable	Vue possible, mais très limitée ou ponctuelle	Eloignée (entre 10 et 20km)	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Très Faible
Fréquentation faible	Vue possible, mais limitée ou ponctuelle	Eloignée (entre 10 et 20km)	Patrimoine peu reconnu, d'intérêt local	Faible
Fréquentation habituelle, saisonnière et reconnue	Vue possible depuis des points de vue reconnus	Proche (entre 3 et 10km)	Élément reconnu régionalement et important du point de vue social	Modérée
Fréquentation importante	Vue possible depuis une grande partie du territoire	Très proche (moins de 3km)	Élément reconnu régionalement du point de vue social, identitaire	Forte
Fréquentation importante et organisée	Vue possible depuis une grande partie du territoire (dont des points emblématiques)	Très proche (moins de 3km)	Élément reconnu régionalement ou nationalement du point de vue social, identitaire	Très forte

11.3.3 Analyse des incidences

COVISIBILITÉ DEPUIS L'ÉLÉMENT OU	PRÉGNANCE	RAPPORT D'ÉCHELLE	CONCORDANCE AVEC LES STRUCTURES	ACCORDANCE /PERCEPTION SOCIALE	VALEUR
Pas de covisibilité	Aucune prégnance	Parc n'entrant pas en concurrence visuelle avec l'élément	-	-	Nulle
Très peu de covisibilité	Aucune prégnance (parc se distinguant à peine)	Parc n'entrant pas en concurrence visuelle avec l'élément	Projet en accord avec les structures	Projet marquant des différences, mais dans un registre équilibré	Très faible
Covisibilité indirecte	Parc visible, mais n'occupant que très peu l'horizon	Parc créant un léger effet d'écrasement	Accord nuancé	Quelques dissonances, mais équilibre possible	Faible
Covisibilité directe depuis quelques points de vue	Parc occupant une part importante de l'horizon	Parc créant un effet d'écrasement	Modifie la lisibilité des structures	Distinction nette et concurrence forte	Modérée
Covisibilité directe depuis les vues majeures voire l'ensemble des vues	Parc occupant une majeure partie de l'horizon	Parc créant un fort effet d'écrasement et/ou une rupture d'échelle	Dégrade la perception des structures paysagères	Projet en contraction totale avec le registre de l'élément	Forte
Covisibilité directe depuis l'ensemble des vues	Parc occupant entièrement l'horizon	Parc créant un fort effet d'écrasement et une rupture d'échelle	Dégrade la perception des structures paysagères	Projet en contraction totale avec le registre de l'élément	Très forte

ANNEXE 1 : TABLEAU DES DONNÉES TECHNIQUES APPAREIL PHOTO

N° PDV carnet	Nom	Distance focale (plein format)	ISO	Temps d'exposition (s)	Hauteur de prise de vue	Appareil utilisé
1	Depuis le hameau de la Bottière sur la D841	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
1 bis	Depuis le hameau du Ponceau	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
2	Depuis le croisement de la D43 et de la D841 à Villeneuve	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
3	Depuis le hameau de Pilvernier, commune de Mondreville	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
4	Depuis le centre du bourg de Mondreville, croisement D43 / D118	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
5	Depuis l'entrée est de Mondreville sur la D43	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
6	Depuis la sortie Nord de Sceaux-du-Gâtinais sur la D841	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
7	Depuis les abords de l'A19 sur la D31	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
8	Depuis la D31 en sortie Nord de Corbeilles	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
9	Depuis la D94 entre Bordeaux-en-Gâtinais et l'A19	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
10	Depuis la sortie Est d'Auxy sur la D94	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
11	Depuis le bourg d'Auxy	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
12	Depuis l'entrée du château de Beaumont-du-Gâtinais	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
13	Depuis la frange bâtie de Bromeilles	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
14	Depuis le croisement de la D403 et de la D7	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
15	Depuis le croisement entre la D7 et D118	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
16	Depuis les vestiges gallo-romains à Sceaux-du-Gâtinais	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
17	Depuis la D31 à l'est de Courtempierre	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
18	Depuis la sortie ouest de Mignerette sur la D94	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
19	Depuis le moulin de Gaillardin à Chapelon	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
20	Depuis les abords de la gare de péage d'Auxy	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
21	Depuis la D28 entre Boësses et Gaubertin	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
22	Depuis la D123 au sud-ouest de Boësses	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
23	Depuis la sortie sud-est de Grangermont sur la D159	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
24	Depuis les abords de la D28 au nord-est de Puiseaux	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
25	Depuis le bourg de Fromont	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
26	Depuis l'intersection entre la D4 et la D52 à l'ouest de Larchant	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
27	Depuis la D403 entre Ormesson et Châtenoy	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
28	Depuis la frange ouest de Château Landon sur la D207A	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
29	Depuis l'entrée Est de Préfontaines	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
30	Depuis la D38 au sud de Treilles-en-Gâtinais	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
31	Depuis le croisement entre la D2160 et la D838 à l'est de Ladon	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
32	Depuis le croisement entre la D975 et la D950	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
33	Depuis le hameau d'Ormet au sud de Beaune-la-Rolande	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
34	Depuis la D950 à l'ouest de Boynes	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
35	Depuis la D26 entre Bondaroy et Estouy	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
36	Depuis la D2152 à proximité du château des Essarts	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
37	Depuis la D950 entre Pithiviers et Dadonville	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
38	Depuis la D144 à l'ouest de Courcelles	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
39	Depuis le belvédère touristique de la forêt d'Orléans	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
40	Depuis la D44 au sud de Boiscommun	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
41	Depuis la sortie de St-Loup des Vignes sur la D151	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
42	Depuis la sortie Nord de Bellegarde sur la D975	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
43	Depuis la D39 au sud de Bellegarde	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
44	Depuis la piste cyclable entre Pannes et Montargis	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
45	Depuis la vallée du fusain à l'est de Château-Landon	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
46	Depuis le GR 13 à proximité du château de Toury	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
47	Depuis les abords de la D62 à Dordives	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
48	Depuis l'entrée Est de Ferrières-en-Gâtinais sur la D32	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
49	Depuis la sortie Nord-Ouest de Cepoy sur la D440	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
50	Depuis les abords de l'échangeur de la D2060 entre Amilly et Montargis	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
C1	Depuis l'entrée nord d'Aufferville	50mm	100	1/80 s	1,5m	SONY ILCE-7RM3
C2	Depuis l'entrée sud-ouest de Beaumont-du-Gâtinais	50mm	100	1/80 s	1,5m	SONY ILCE-7RM4
C3	Depuis le lieu-dit la Grande Cour	50mm	100	1/100 s	1,5m	SONY ILCE-7RM5
C4	Depuis l'accès aux vestiges gallo-romains Aquae Segetae	50mm	160	1/80 s	1,5m	SONY ILCE-7RM6
C5	Depuis le haut des vestiges gallo-romains Aquae Segetae	50mm	100	1/80 s	1,5m	SONY ILCE-7RM7
C6	Depuis le hameau de Paucourt	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
C7	Depuis le hameau Trivernoux	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500
C8	Depuis l'ouest du hameau le Ponceau	50mm	100	1/320 s	1,5m	NIKON D3500